

REPUBLIQUE DU TCHAD

******* UNITE / TRAVAIL / PROGRES *******

**MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES, DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT ET
DE L'URBANISME
(MAFDHU)**

**SCHEMA PROVINCIAL D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DU
GUERA
(2022-2032)**



Table des matières

Liste de cartes	V
Liste des tableaux	V
Liste des acronymes	VI
Résumé exécutif	IX
Résumé exécutif (à traduire en arabe).....	XI
Introduction.....	1
1. Caractérisation et spécificités de la province.....	3
1.1. Situation géographique et administrative	3
1.2. Population.....	4
1.3. Orohydrographie	5
1.4. Climat	6
1.5. Géomorphologie	7
1.6. Sols	8
1.7. Végétation	9
1.8. Occupation des sols	10
2. Composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement ..	14
2.1. Infrastructures, équipements collectifs, urbanisme et habitat	14
2.2. Affaires sociales, santé, éducation, équité et genre	18
2.2.1. Affaires sociales	18
2.2.2. Santé	18
2.2.3. Education	20
2.2.4. Equité et Genre	23
2.3. Agriculture, élevage, pêche et cueillette.....	23
2.3.1. Agriculture	23
2.3.2. Elevage	26
2.3.3. Pêche.....	29
2.3.4. Cueillette.....	30
2.4. Environnement, protection de la biodiversité, tourisme et culture	30
2.4.1. Environnement et protection de la biodiversité	30
2.4.2. Tourisme	31
2.4.3. Culture.....	33
2.5. Activités minières	34
2.6. Manifestations des changements climatiques	35
3. Perspectives selon les tendances observées dans la province du Guéra	37
4. Enjeux de l'Aménagement du Territoire et de Développement.....	40

5.	Objectifs du SPAT à l'Horizon 2032	40
6.	Orientations de l'Aménagement du Territoire et de Développement	41
6.1.	Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication	
	42	
6.2.	Le renforcement du rôle des villes	43
6.3.	Le développement des productions végétales et animales	44
6.4.	La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.	45
6.5.	La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales.....	45
6.6.	La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle	46
6.7.	Le développement touristique	47
6.8.	La consolidation de l'exploitation minière responsable et respectueuse de l'environnement	
	48	
7.	Priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale	50
7.1.	Le programme d'actions du domaine décisif	50
7.1.1.	La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province	50
7.2.	Le programme d'actions du domaine fondamental.....	51
7.2.1.	La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale)	51
7.2.2.	La sécurité alimentaire (agriculture et élevage).....	52
7.3.	Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire	52
7.3.1.	La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales	52
8.	Mécanisme et outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT.....	54
8.1.	Mécanisme et outils de mise en œuvre	54
8.1.1.	Mécanisme institutionnel.....	54
8.1.2.	Mobilisation et formation des acteurs	54
8.1.3.	Mobilisation des ressources financières	55
8.1.4.	Outils de mise en œuvre	55
8.2.	Mécanisme et outils de suivi évaluation	55
8.2.1.	Fondement de suivi évaluation	56
8.2.2.	Mécanisme de transition proposé.....	56
8.2.3.	Outils de suivi évaluation	58
8.3.	Stratégie de communication	58
8.4.	Budget de suivi évaluation	58
9.	Tableau de synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT	
	60	

10. Esquisse de schéma de structure du SPAT	60
Conclusion	63
Annexes	i
Documents consultés	i
Remerciements.....	v
Estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires d'aménagement du territoire et de développement.....	xi
Synthèse de l'atelier national de validation du SPAT du Guéra - Actions de développement complémentaires proposées et à mettre en œuvre par les administrations sectionnelles.....	xii

Liste de cartes

Carte 1 : Découpage administratif de la province du Guéra	3
Carte 2 : Densité de la population dans la province du Guéra	5
Carte 3 : Orohydrographie de province du Guéra	6
Carte 4 : Zones climatiques de la province du Guéra	7
Carte 5 : Unités géologiques de la province du Guéra.....	8
Carte 6 : Pédologie de la province du Guéra	9
Carte 7 : Formations végétales de la province du Guéra	10
Carte 8 : Occupation du sol de la province du Guéra en 2012	11
Carte 9 : Occupation du sol de la province du Guéra en 2021	12
Carte 10 : Etat des infrastructures routières en 2022	15
Carte 11 : Ratio Habitants par PMH en milieu rural dans la province du Guéra	17
Carte 12 : Développement de la télécommunication dans la province du Guéra	18
Carte 13 : Ratio d'habitants par structure de santé dans la province du Guéra	20
Carte 14 : Ratio d'élèves par classe dans la province du Guéra.....	22
Carte 15 : Ratio d'élèves par enseignant professionnel formé dans la province du Guéra	22
Carte 16 : Zones agricoles de la province du Guéra	25
Carte 17 : Couloirs de transhumance au regard des sites à haute valeur environnementale	27
Carte 18 : Couloirs de transhumance au regard des principales zones agricoles	27
Carte 19 : Infrastructures d'élevage dans la province du Guéra.....	29
Carte 20 : Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma au Guéra, Moyen Chari et Salamat	31
Carte 21 : Sites à haute valeur environnementale et touristique de la province du Guéra.....	33
Carte 22 : Sites à haute valeur culturelle de la province du Guéra.....	34
Carte 23 : Ressources minières et carrières de la province du Guéra	35
Carte 24 : Esquisse de schéma de structure du schéma provincial d'aménagement du territoire du Guéra.....	62

Liste des tableaux

Tableau 1 : Densité démographique des départements de la province du Guéra	4
Tableau 2 : Evolution de l'occupation du sol de la province du Guéra entre 2012 et 2021.....	11
Tableau 3 : Taux d'accès à l'eau potable (PMH et AEP) et ratio d'habitants par pompe à motricité humaine (PMH) en milieu rural dans la province du Guéra	16
Tableau 4 : Besoins en PMH et AEP d'ici 2030 pour la province du Guéra	16
Tableau 5 : Taux moyen d'habitants par structure de santé et déficit en structures sanitaires dans la province du Guéra.....	19
Tableau 6 : Infrastructures éducatives dans la province du Guéra.....	20
Tableau 7 : Nombre d'élèves par classe et par département dans la province du Guéra	21
Tableau 8 : Nombre d'élèves par enseignant et par département dans la province du Guéra	21
Tableau 9 : Evolution des productions des principales cultures céréalier es de 2016 à 2021 dans la province du Guéra.....	24
Tableau 10 : Evolution des rendements (kg/ha) des principales cultures céréalier es de 2016 à 2021 dans la province du Guéra.....	24
Tableau 11 : Estimation du cheptel par espèce animale en province du Guéra (année 2020)	28
Tableau 12 : Fréquentation et type de clientèle au Parc national de Zakouma	32
Tableau 13 : Synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT	61

Liste des acronymes

AEP	Alimentation en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APEF	Programme d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Écosystèmes Fragiles au Tchad
APN	African Parks Network
CDA	Comité Départemental d'Action
CDFCEP	Centre Départemental de Formation Continue des Enseignants du Primaire
CEG	Collège d'Enseignement Général
CFTP	Centre de Formation Technique et Professionnelle
CLA	Comité Local d'Action
CPA	Comité Provincial d'Action
CPAT	Comité Provincial d'Aménagement du Territoire
CTP	Comité Technique Provincial
DCFAP	Direction de la Conservation de la Faune et des Aires Protégées
DPEN	Délégation Provinciale de l'Education Nationale
DPENPC	Délégation Provinciale de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
DPPCS	Direction de la Planification, de la Prospective et de la Carte Scolaire
DPSA	Direction de la Production et des Statistiques Agricoles
DPTC	Délégation Provinciale du Tourisme et de la Culture
EDS-MICS	Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples
ENIB	Ecole Normale des Instituteurs Bacheliers
FC	Forêt Communautaire
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FM	Modulation de Fréquence (bande FM)
FNAT	Fonds National d'Aménagement du Territoire
GEFZ	Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma
GRT	Groupe de Référence Technique
IDENPC	Inspection Départementale de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
IDH	Indicateur de Développement Humain

INSEED	Institut National des Statistiques, des Etudes Economiques et Démographiques
IPAENF	Inspection Pédagogique d'Alphabétisation et d'Education Non Formelle
IPEP	Inspection Pédagogique de l'Enseignement Primaire
ITRAD	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
MAFDHU	Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme
MC	Maison de la Culture
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEPDD	Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable
MENPC	Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique
MHUR	Ministère de l'Hydraulique Urbaine et Rurale
ODD	Objectif Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAMA	Office National des Médias Audiovisuels
OND'R	Office National du Développement Rural
ONGs	Organisations Non Gouvernementales
ONPTA	Office National de la Promotion du Tourisme et de l'Artisanat
PASTOR	Programme d'Appui Structurant de Développement Pastoral
PDC	Plan de Développement Communal
PDL	Plan de Développement Local
PDP	Plan de Développement Provincial
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PME	Partenariat Mondial pour l'Education
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNS	Politique Nationale de Santé
PNSA	Programme National pour la Sécurité Alimentaire
PNZ	Parc National de Zakouma
PRAPS	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel
P-SIDRAT	Programme du Système d'Information pour le Développement Rural et l'Aménagement du Territoire
PUR	Plan Urbain de référence
RAMSAR	Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau

RCA	République Centrafricaine
RFBS	Réserve de Faune du Barh Salamat
RFSM	Réserve de Faune de Siniaka-Minia
RGPH2	Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAENF	Secteur de l'Alphabétisation et de l'Education Non Formelle
SAS	Schéma d'Aménagement Spécifique
SIG	Système d'Information Géographique
SIS	Système d'Information Sanitaire
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPAT	Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire
SPONGAH	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales et des Affaires Humanitaires
SRAT	Schéma Régional d'Aménagement du Territoire
TBS	Taux de Scolarisation Brut
TCG	Taux de Changement Global
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TMA	Taux d'Evolution Moyen Annuel
TS	Taux d'accès à l'eau potable en l'état
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UNHCR	Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés
UPM	Université Polytechnique de Mongo
WGS 84	World Geodetic System 1984
ZAC	Zone d'aménagement concertée

Résumé exécutif

Le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire du Guéra est un outil de prospective et de planification conforme au Schéma National d'Aménagement du Territoire (2014-2035).

Il sert à orienter les investissements économiques, sociaux et environnementaux en fonction des potentialités et contraintes de développement spécifiques à la province. Il répond aux principes de solidarité et de cohésion nationale afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré.

Son élaboration a été motivée pour une meilleure prise en compte de la problématique de conservation de la biodiversité, en l'occurrence avec le nouveau concept du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma et son nouveau plan-cadre d'aménagement et d'utilisation des terres, ainsi qu'avec le développement des nouvelles aires protégées, telle que la transformation de la réserve de faune de Siniaka Minia en Parc national.

L'élaboration du SPAT a intégré tout le processus de collecte de données jusqu'à la consultation des parties prenantes en vue d'une analyse croisée des contraintes et des potentialités de la province. Au terme de l'analyse, trois enjeux fondamentaux et prioritaires ont été dégagés et sont relatifs :

- Au renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale ;
- A la conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales ;
- A la diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources minières.

Ces enjeux répondent aux besoins essentiels de la vie de tous les jours des populations et les orientations de développement retenues sont :

- Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communications ;
- Le renforcement du rôle des villes ;
- Le développement des productions animales et végétales ;
- La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales ;
- La transformation/valorisation des ressources agricoles et pastorales existantes ;
- La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle ;
- Le développement touristique ;
- La consolidation de l'exploitation minière responsable.

Dans un contexte de la réduction de la pauvreté et pour assurer un environnement humain durable, la priorisation des actions de développement et d'aménagement reste un exercice difficile et important. Les programmes d'actions prioritaires retenus, avec une estimation des besoins financiers sur la période 2022-2032, sont :

- Le programme d'actions du domaine décisif :
 - o La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province (108.200.000.000 FCFA).
- Le programme d'actions du domaine fondamental :
 - o La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale) (21.500.000.000 FCFA) ;
 - o La sécurité alimentaire (agriculture et élevage) (11.000.000.000 FCFA).

- Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire :
 - o La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales (7.850.000.000 FCFA).

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du SPAT garantiront une organisation optimale de l'espace pour un développement harmonieux des différentes activités et initiatives en réponse aux besoins des populations.

Le mécanisme de gouvernance et de suivi-évaluation du présent SPAT se basera sur le mécanisme de transition adopté lors des consultations des parties prenantes en attendant la finalisation de la décentralisation amorcée.

A partir de 2022, il s'agira de mobiliser un budget estimé à 826.000.000 FCFA pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL.

A la lumière de ces analyses, la situation d'aménagement et de développement de la province du Guéra témoigne des efforts réalisés, et ceux en cours de réalisation par l'Etat et ses principaux partenaires. Estimés à près de 148.550.000.000 FCFA sur une période de 10 ans, les besoins prioritaires nécessitent une plus grande mobilisation des ressources et une meilleure coordination de toutes les actions y relatives.

Enfin, la planification et la programmation de toutes les actions prioritaires envisagées se feront à travers d'autres outils appropriés de planification et de développement tels que le plan national de développement, le plan de développement provincial etc.

Résumé exécutif (à traduire en arabe)

Introduction

Dans le cadre de l'engagement du pays vers la décentralisation aux fins de dynamiser les initiatives locales de développement et raffermir la cohésion sociale, le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) du Guéra (2022-2032) résulte du besoin de la province de se doter d'un cadre cohérent de concertation et de coordination des actions d'aménagement et de développement durable sur son territoire.

Cette politique d'aménagement et de développement durable du territoire poursuit un triple objectif de développement social, de protection de l'environnement et d'efficacité économique. Active, volontariste et partagée, cette politique vise aussi la création d'emplois, l'accroissement de la justice sociale, la réduction des iniquités spatiales, la préservation des ressources et des milieux naturels et le renforcement de la coopération entre l'Etat, les collectivités autonomes, les organismes publics et les acteurs économiques et sociaux du développement.

A cet effet, le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire du Guéra doit refléter ces préoccupations sociales, environnementales et économiques.

La prise en compte de la dimension humaine est essentielle, car il s'agit de donner aux hommes et aux femmes une meilleure condition d'habitat et de travail, de plus grandes facilités de loisir et de culture. Cette vision n'est donc pas faite à des fins strictement économiques mais davantage pour le bien-être et l'épanouissement de la population.

Comme cadre spatial de traduction et d'inscription des programmes et projets de développement durable, l'aménagement du territoire s'appuie et s'inscrit dans les documents de politiques publiques élaborés par le Gouvernement pour améliorer l'efficacité de ses actions.

Le SPAT vise une gouvernance territoriale permettant d'apporter de la cohérence entre les différents documents de planification pour une meilleure implication des collectivités autonomes, des communautés rurales, des communes et des départements dans la définition et la mise en œuvre des politiques territoriales et sectorielles.

Les principaux outils de planification que sont le Plan de Développement Provincial (PDP), les Plans de Développement Communaux (PDC) et les Plans de Développement Locaux (PDL) doivent être mis en œuvre selon les grandes orientations fixées par le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT). Le SPAT se place alors comme une nouvelle étape pour les politiques provinciales en intégrant une réflexion globale à long terme et constitue une démarche prévisionnelle fondée sur des réflexions stratégiques de développement territorial durable.

Les politiques d'aménagement du territoire sont mises en œuvre pour corriger les grands déséquilibres socioéconomiques. Elles sont élaborées en s'appuyant sur les volontés locales. La décentralisation, qui a pour objectifs de favoriser le développement local et de rendre l'action publique plus efficace, doit soutenir les décisions en matière d'aménagement du territoire.

Le SPAT renforce la mission de coordination et de mise en cohérence des politiques sectorielles nationales à l'échelle de la province. Le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) poursuit un objectif majeur qui est de réduire les inégalités territoriales de la province et permettre à l'ensemble des habitants de bénéficier des services, des conditions et d'un cadre de vie de qualité.

Spécifiquement, il vise à remplir les fonctions suivantes à long terme :

- fournir un cadre de cohérence aux actions de développement des différents niveaux de collectivités autonomes ;

- permettre aux planifications provinciales et nationales de s'articuler sur des objectifs mis en commun et durables ;
- donner plus de visibilité aux politiques sectorielles en offrant un cadre de cohérence spatiale.

L’élaboration d’un SPAT pour la province du Guéra était nécessaire pour une prise en compte de la problématique de conservation de la biodiversité, en l’occurrence avec le nouveau concept du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma et son nouveau plan-cadre d’aménagement et d’utilisation des terres, ainsi qu’avec le développement des nouvelles aires protégées, telle que la transformation de la réserve de faune de Siniaka Minia en parc national.

Ce SPAT élaboré, avec l’appui financier de l’Union européenne à travers le programme APEF, pour la période 2022-2032 est issu d’ateliers de consultation et de validation technique de toutes les parties prenantes concernées organisés dans le chef-lieu provincial respectivement du 10 au 11 février 2022 et du 16 au 18 mai 2022 à Mongo.

Il a également été validé par une plateforme multisectorielle et multi acteurs en matière d’aménagement du territoire dans une optique de protection de la biodiversité, de gestion des ressources naturelles et développement durable dans la province. Cette plateforme, dénommée « Groupe de Référence Technique » (GRT) et créée par l’arrêté Ministériel N°039/PCMT/PMT/MAFDU/DGM/2021 du 30 décembre 2021, s’est réunie lors des deux ateliers de validation technique à Mara du 06 au 07 juin 2022 et du 22 au 24 juin 2022.

En cohérence avec le Schéma National d’Aménagement du Territoire (SNAT 2014-2035), le SPAT a été finalisé lors de l’atelier national de validation organisé à N’Djamena du 27 au 29 septembre 2022.

Le présent SPAT, qui traduit les aspirations profondes de la population, est structuré en 12 parties et annexes :

- L’introduction ;
- La caractérisation et les spécificités de la province ;
- Les composantes prioritaires retenues pour l’aménagement du territoire et le développement ;
- Les perspectives selon les tendances observées dans la province du Guéra ;
- Les enjeux de l’Aménagement du Territoire et de Développement ;
- Les objectifs du SPAT à l’Horizon 2032 ;
- Les orientations de l’Aménagement du Territoire et de Développement ;
- La priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale ;
- Le mécanisme et les outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT ;
- Le tableau de synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT ;
- L’esquisse de schéma de structure du SPAT ;
- La conclusion ;
- Les annexes.

1. Caractérisation et spécificités de la province

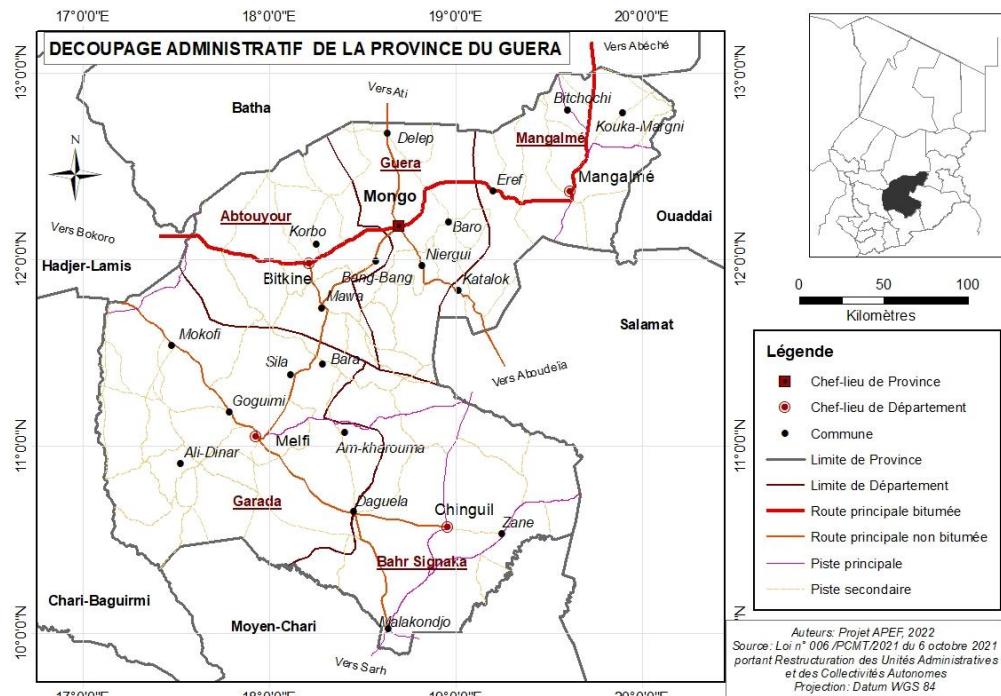
Il sera présenté dans cette partie la caractérisation et les spécificités de la province, notamment la situation géographique et administrative, la démographie, l'orohydrographie, le climat, la géomorphologie, les sols, la végétation et l'occupation du sol.

1.1. Situation géographique et administrative

La province du Guéra est une des 23 provinces du Tchad. Elle est située entre les 10^e et 13^e degrés de latitude Nord et les 17^e et 20^e degrés de longitude Est. Elle couvre une superficie de 61 279km²¹ et est limitée au Nord par la province du Batha, au Sud par celle du Moyen Chari, à l'Est par les provinces du Ouaddaï et du Salamat, à l'Ouest par celles de Hadjer Lamis et du Chari Baguirmi. Son Chef-lieu est Mongo, ville située à environ 500 km de N'Djaména, capitale du Tchad.

Administrativement, la province du Guéra est divisée en 5 départements et leurs communes² tel que présenté sur la carte ci-dessous :

- Département du Guéra, avec pour chef-lieu Mongo :
 - o Communes : Mongo, Baro, Niergui, Delep, Katalok ;
- Département de Barh Signaka, avec pour chef-lieu Chinguil :
 - o Communes : Chinguil, Daguil, Zane, Malakondjo, Bara/Sorki ;
- Département de Mangalmé, avec pour Chef-lieu Mangalmé :
 - o Communes : Mangalmé, Eref, Bitchotchi, Kouka-Margni ;
- Département de Abtouyour, avec pour Chef-lieu Bitkine :
 - o Communes : Bitkine, Bang-Bang, Mawa, Korbo ;
- Département de Garada, avec pour Chef-lieu Melfi :
 - o Communes : Melfi, Goguimi, Ali-Dinar, Mokofi, Sila, Amkourouma.



¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Gu%C3%A9ra>

² Source: Loi n° 006 /PCMT/2021 du 6 octobre 2021 portant Restructuration des Unités Administratives et des Collectivités Autonomes.

1.2. Population

La province du Guéra couvre une superficie d'environ 61.000 Km² où vit une population relativement faible de 635 822 habitants³ en 2020, concentrée essentiellement dans les départements du Guéra et de l'Abtouyour dans le nord, et dans quelques îlots de population dans le département de Mangalmé et dans le sud. Ce qui, repartie sur l'ensemble de son territoire, donne une densité de population de 10,4 habitants au Km²⁴⁵.

La distribution spatiale de la population au sein des différents départements composant l'entité provinciale est reprise dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Densité démographique des départements de la province du Guéra

Département	Population (hab. en 2020) *	Superficie (km ²) **	Densité (hab./Km ²)
Guéra	203 666	8 229	24,7
Abtouyour	197 745	9 448	20,9
Barh Signaka	21 424	14 503	1,5
Mangalmé	112 089	9 516	11,8
Garada	100 899	19 581	5,2
TOTAL	635 822	61 279	10,4

Source : Rapport « La situation géographique de la Province du Guéra », 2020 - INSEED Antenne provinciale du Guéra (INSEED, RGPH2 2009, projections provinciales 2009-2050).

* Répartition de la population entre les départements Barh Signaka et Garada : Données Système d'Information Sanitaire.

** Répartition de la superficie entre les départements Barh Signaka et Garada : INSEED.

Les estimations officielles ont été faites avec des taux d'accroissement annuel de la population issus du RGPH2 de l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Selon le taux officiel de croissance annuelle de 3,6%⁶, la population totale du Guéra serait de 682 425 habitants en 2022 et devrait se rapprocher de 1 000 000 habitants en 2032, avec une densité qui avoisinerait les 16 habitants au km². En l'espace de 12 ans, la population se sera accrue de près de 53%.

Les autres caractéristiques⁷ de cette population sont :

- Cette population est jeune. La tranche de population âgée de moins de 15 ans représente environ 51 % de la population totale, celle de 15-59 ans représente 45% et les 60 ans et plus représente 4% ;
- Majoritairement de religion musulmane, les chrétiens et animistes (le culte du margaye⁸) sont faiblement représentés ;
- Les groupes ethnolinguistiques du Guéra sont nombreux. On y trouve les Kenga, les Dangaléat, les Djonkor, les Bidio, les Dadjo, les Koffa, les Sokoro, les Saba, les Bolgo, les Moubi, les Yalnas, les Migami, les Arabes et autres ethnies ;
- L'analphabétisme est également présent. L'alphabétisation étant l'aptitude des individus âgés de 15 ans et plus à lire et écrire dans une langue quelconque, y compris les langues nationales,

³ Source : Rapport « La situation géographique de la Province du Guéra », 2020 - INSEED Antenne provinciale du Guéra (INSEED, RGPH2 2009, projections provinciales 2009-2050).

⁴ Source : Annuaire Statistique du Tchad 2019-2020 - INSEED. Monographie de la Région du Guéra (2018).

⁵ Source : Données d'enquête de l'antenne provinciale l'INSEED du Guéra pour les superficies (2022).

⁶ Ministère de L'Économie, de la Planification du Développement et de la Coopération Internationale.

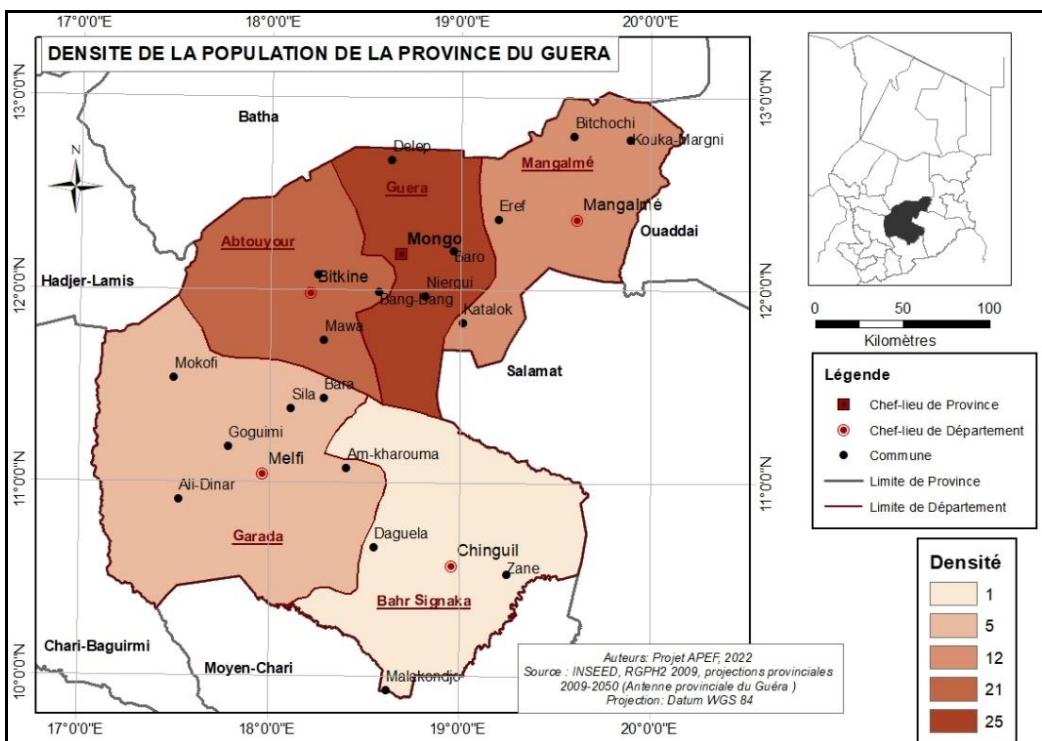
<https://www.inseed.td/index.php/thematiques/statistique-demographique/population>.

⁷ Source : Monographie du Guéra, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Novembre 2018.

⁸ Le margaye est un esprit abrité par un rocher, un arbre ou un abri de paille à l'écart du village, auquel on sacrifie des présents pour s'attirer ses bonnes grâces.

un taux d'alphabétisme de 11% était observé en 2009 (RGPH2). L'analphabétisme affecte davantage les femmes avec un taux de près de 94%.

- Le taux brut d'activité provincial (pourcentage de la population active par rapport à la population résidente totale) était de 46% à la même période (2009, RGPH2), avec des disparités entre les hommes (49%) et les femmes (44%) ;
- Sur les 682 425 habitants projetés en 2022, on compterait 52% de femmes et 48% d'hommes vivant pour 16% en milieu urbain et pour 84% en milieu rural (RGPH2, 2009).



Carte 2 : Densité de la population dans la province du Guéra

1.3. Orohydrographie

La province du Guéra est caractérisée par une absence de rivière permanente malgré la pluviométrie relativement abondante grâce à son relief montagneux.

Les barhs tels que Bolong, Bang-Bang, Zilla, Zerzer et Melmele qui partent du massif du Guéra pour alimenter le Lac-Fitri dans le Batha sont des cours d'eau saisonniers qui ne coulent que pendant la saison des pluies et ne conservent l'eau dans les bas-fonds ou mares que pour une durée de quatre mois environ. Le Bahr Garada, le Barh Signaka, le Bahr Doroum, et la Minia sont des rivières importantes de la zone sud en font partie également, bien quelques mares permanentes se maintiennent dans la saison sèche. Seuls le parc national de Zakouma et les réserves de faune de Siniaka Minia et de l'Abou Telfane conservent de l'eau toute l'année.

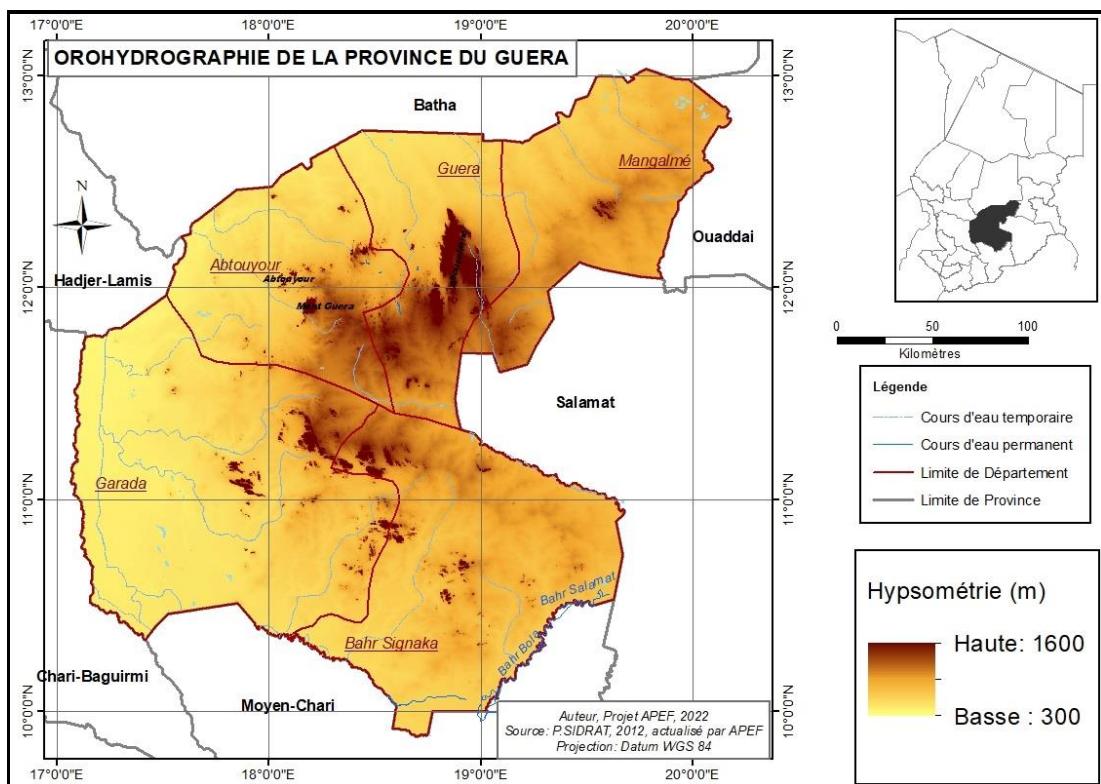
S'agissant du relief, celui-ci est dominé par le Massif Central Tchadien, un ensemble de montagnes de la province, situées au cœur de la Cuvette Tchadienne dont les principaux éléments sont :

- La Chaîne d'Abou Telfane dont le point culminant est le Mont Guédi avec 1506 m d'altitude à l'Est de Mongo ;
- Le Mont Guéra qui culmine à 1613 m dans la zone de Bitkine avec l'Abtouyour (la montagne aux oiseaux) ;

- Les ensembles montagneux de moindre altitude sont situés plus au Sud du Guéra dans la zone de Melfi.

Un peu partout dans le Guéra, il y a des plateaux et des inselbergs qui forment des zones de transition entre les montagnes et les plaines.

La situation orohydrographique de la province est illustrée par la carte ci-dessous.



Carte 3 : Orohydrographie de province du Guéra

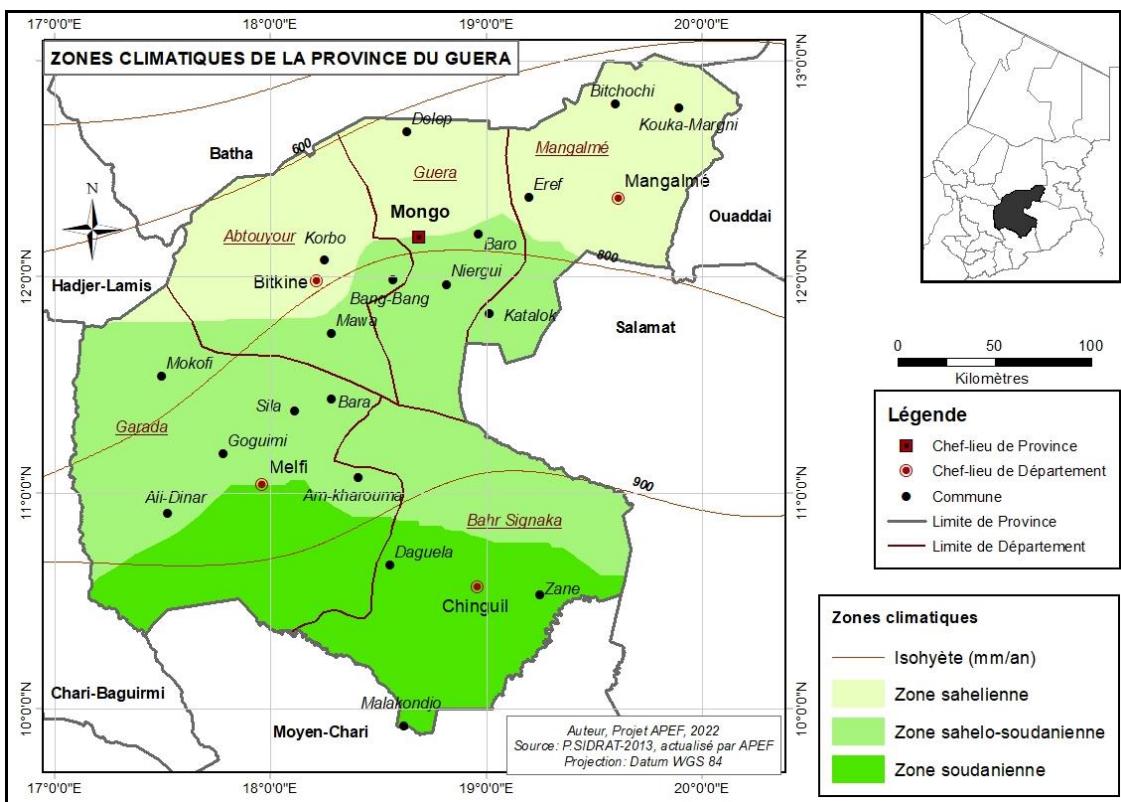
1.4. Climat

La province du Guéra est soumise à trois types de climats : au nord, un climat sahélien plus sec ; au centre, un climat sahéro-soudanien ; et au sud, un climat soudanien plus humide dans les départements de Garada et Barh Signaka, comme illustré dans la carte ci-dessous.

Le climat est caractérisé par deux saisons : une saison sèche qui va d'octobre à avril et une saison des pluies qui s'installe de mai à septembre.

Sur toute l'année, la température moyenne avoisine 28°C, avec des extrêmes ayant un effet sur l'assèchement du couvert végétal et le tarissement des mares.

La province du Guéra bénéficie d'une pluviométrie généralement plus importante que celle des provinces voisines en raison de son relief. Les précipitations moyennes annuelles varient entre 800 mm dans le Nord à 1100 mm dans le Sud, avec des effets orographiques menant à des cas d'inondation, surtout dans les départements de Barh-Signaka, Garada et d'Abtouyour.



Carte 4 : Zones climatiques de la province du Guéra

1.5. Géomorphologie

Le relief de la province du Guéra est composé de montagnes et de plaines.

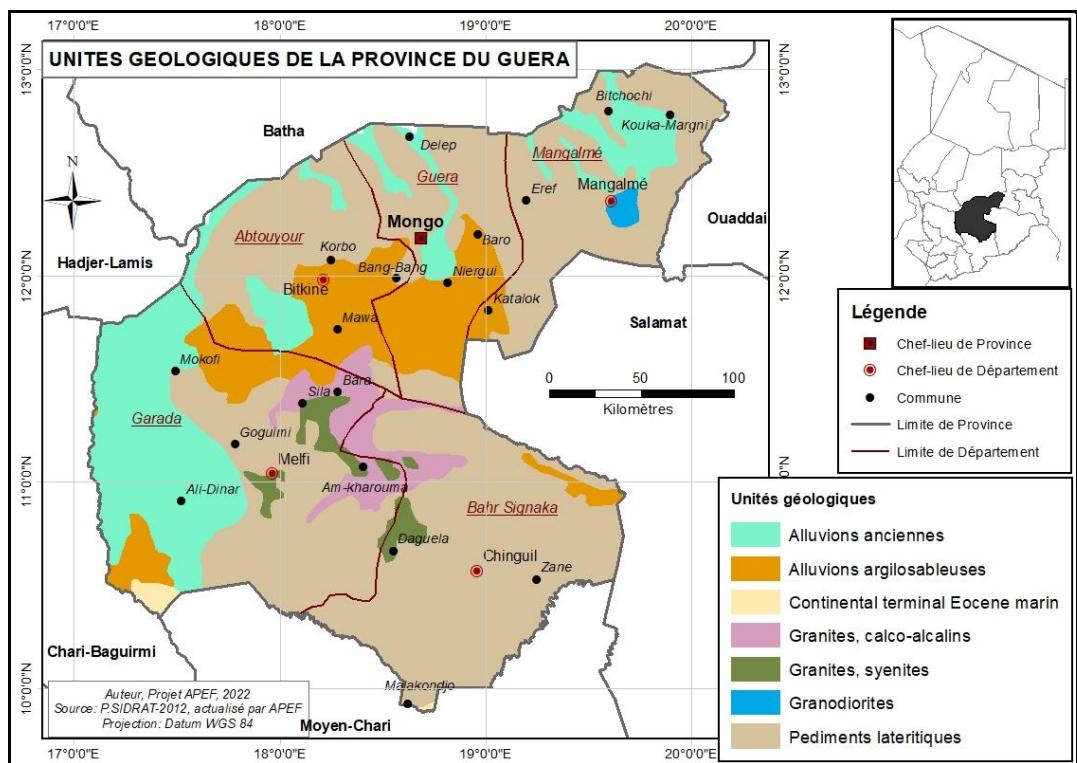
En particulier, le centre de la province est constitué de massifs montagneux dont le mont Guéra, le mont Guédi et le massif d'Abtouyour. Avec ces massifs spectaculaires, le Guéra marque une transition géographique entre un Nord sahélien franchement pastoral et un Sud soudanien plus largement agricole.

Le potentiel minier de la province est riche, varié et diversifié.

On y trouve des gisements d'argile, des carrières de sable fluvial et des carrières de latérite.

L'Atlas du Tchad (2013) reprend pour la Province les ressources suivantes : Thorium, Titane, Graphite, Fer, Cadmium (source : Ministère des Mines et Energie - 2010).

Lors des consultations tenues en février 2022 pour l'élaboration du SPAT, les parties prenantes locales ont indiqué la présence d'or, de diamant, d'uranium et de cuivre. Cependant, en l'absence de projet de développement initié au niveau national, provincial, départemental et communal, toutes ces ressources sont encore en dormance.



Carte 5 : Unités géologiques de la province du Guéra

1.6. Sols

Le Guéra, zone à alternance entre montagnes et plaines, dispose de sols variés.

On distingue autour des massifs ou sur les flancs des montagnes, des sols jeunes d’arènes granitiques très propices à la culture du mil pénicillaire.

Les goz (sable en arabe) sont des sols sablonneux qui s’étalent au bas des pentes des montagnes et qui sont propices à la culture du sorgho, du sésame et de l’arachide.

Dans les dépressions, on trouve les vertisols qui sont des sols argileux favorables à la culture du berbéré.

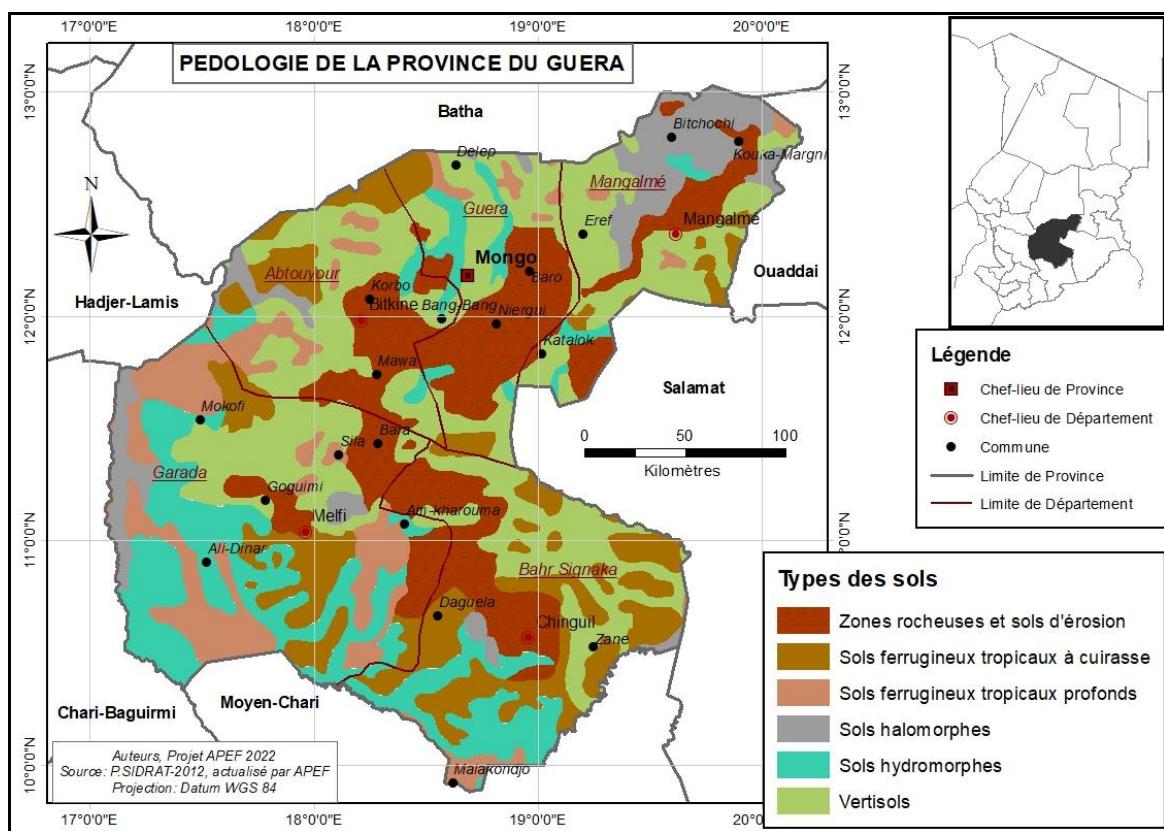
Les sols hydromorphes minéraux et les sols sur alluvions récentes occupent des petites surfaces mais sont très fertiles et bien indiquées pour les cultures de sorgho et de mil pénicillaire.

Dans la partie sud de la province s’étendent les lithosols ou sols à cuirasses ferrugineuses non propices à l’agriculture.

Les sols sablo-limoneux ou « naga » occupent une bonne partie du territoire entre les dépressions et les montagnes. Ce sont des sols pauvres en matières organiques qui ont une vocation essentiellement pastorale.

Dans les zones à fortes pentes de Bitkine, Mongo et la Chaîne montagneuse d’Abou Telfane, les terres sont dégradées et même totalement érodées par le ruissellement des eaux de pluie qui creusent des rigoles pouvant détruire des parcelles de terres cultivables.

Autour des habitats groupés et des agglomérations, on observe un phénomène de désertification caractérisé par un déboisement excessif sous l’effet des activités anthropiques.



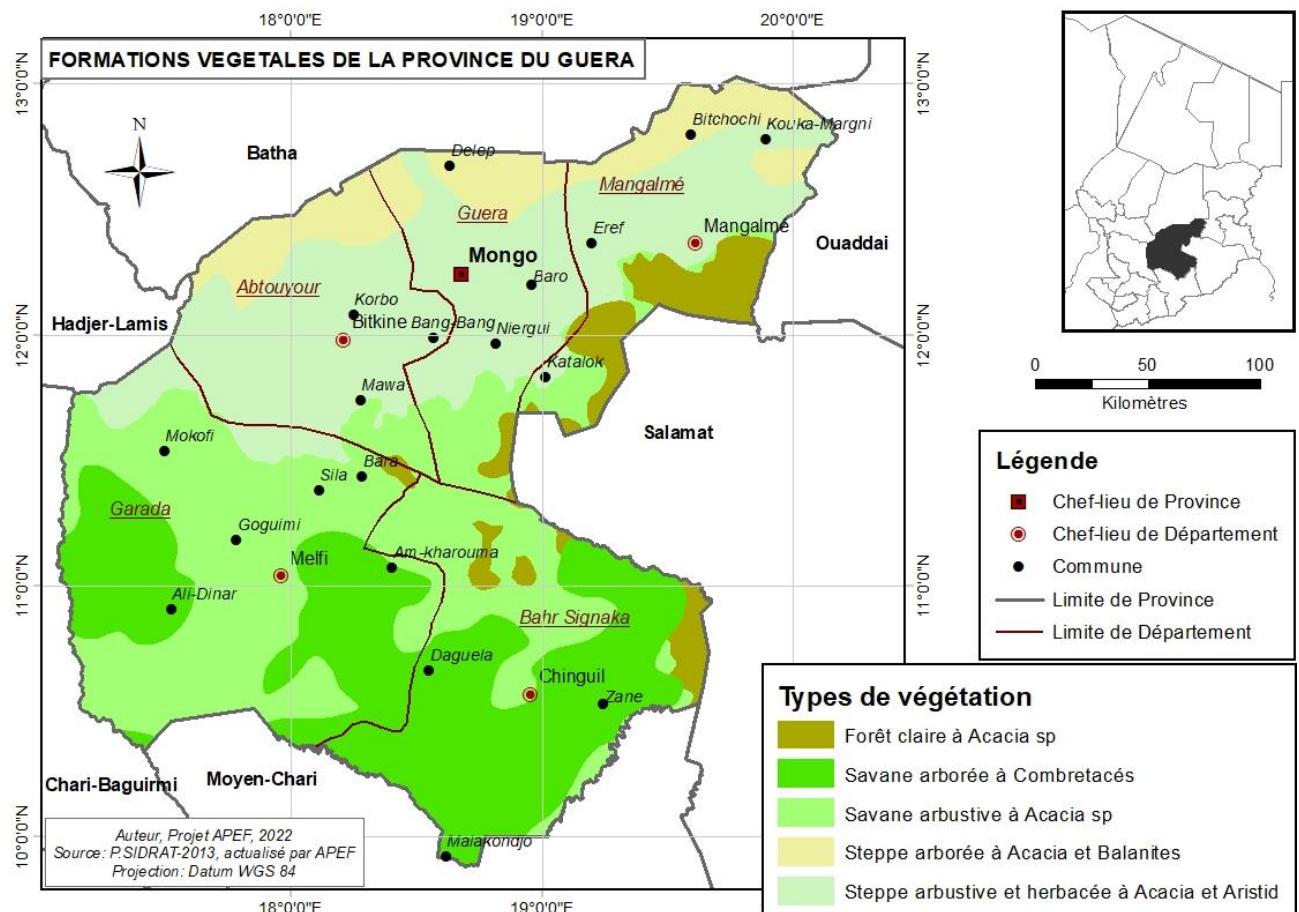
Carte 6 : Pédologie de la province du Guéra

1.7. Végétation

La végétation subit le gradient pluviométrique du Nord au Sud et se présente sous différentes formes selon la latitude et le relief.

La province du Guéra se décompose en trois zones :

- La première zone du Nord au Centre du Guéra marquée par les massifs abrupts, de longs glacis d'érosion, puis d'épandage. La présence de nombreux acacias souligne cette zone aux terres limoneuses ;
- La deuxième zone au Sud vers le Barh Signaka bénéficie de terres plus arrosées, et où la densité humaine est faible. On y trouve la savane arborée ;
- La troisième zone constitue l'îlot du parc national de Zakouma et sa périphérie. Sa forêt est très riche en produits ligneux et non ligneux.



Carte 7 : Formations végétales de la province du Guéra

1.8. Occupation des sols

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire du Guéra, l'évolution de l'occupation du sol de la province a été approfondie. Les cartes et tableau suivants présentent les principaux types d'occupation du sol ainsi que les superficies correspondantes pour les années 2012 et 2021.

Des cartes et du tableau récapitulatif des données de l'occupation principale du sol entre 2012 et 2021, il ressort :

- Une augmentation importante des superficies agricoles (cultures de décrue et cultures pluviales) ; et,
- Une diminution importante des superficies de végétation, telles que les forêts galerie, la savane, et les végétations clairsemée et des cours d'eau.

Le Taux de Changement Global (TCG) est le pourcentage d'évolution de la superficie du type d'occupation du sol sur la période 2012-2021 et le Taux d'Evolution Moyen Annuel (TMA) est le pourcentage d'évolution annuelle de la superficie du type d'occupation du sol.

Les projections des superficies d'ici 2032 ont été estimées en tenant compte d'adaptations des taux moyens annuels de changement pour tenir compte de l'évolution différentielle des changements par type d'occupation de sol sur l'ensemble de la superficie totale de la province.

Avec les taux d'évolution observés (Datoloum D. et al, 2022), les superficies des forêts, savanes et végétations clairsemées et de cours d'eau diminueront de moitié d'ici une vingtaine d'année (3,3% du

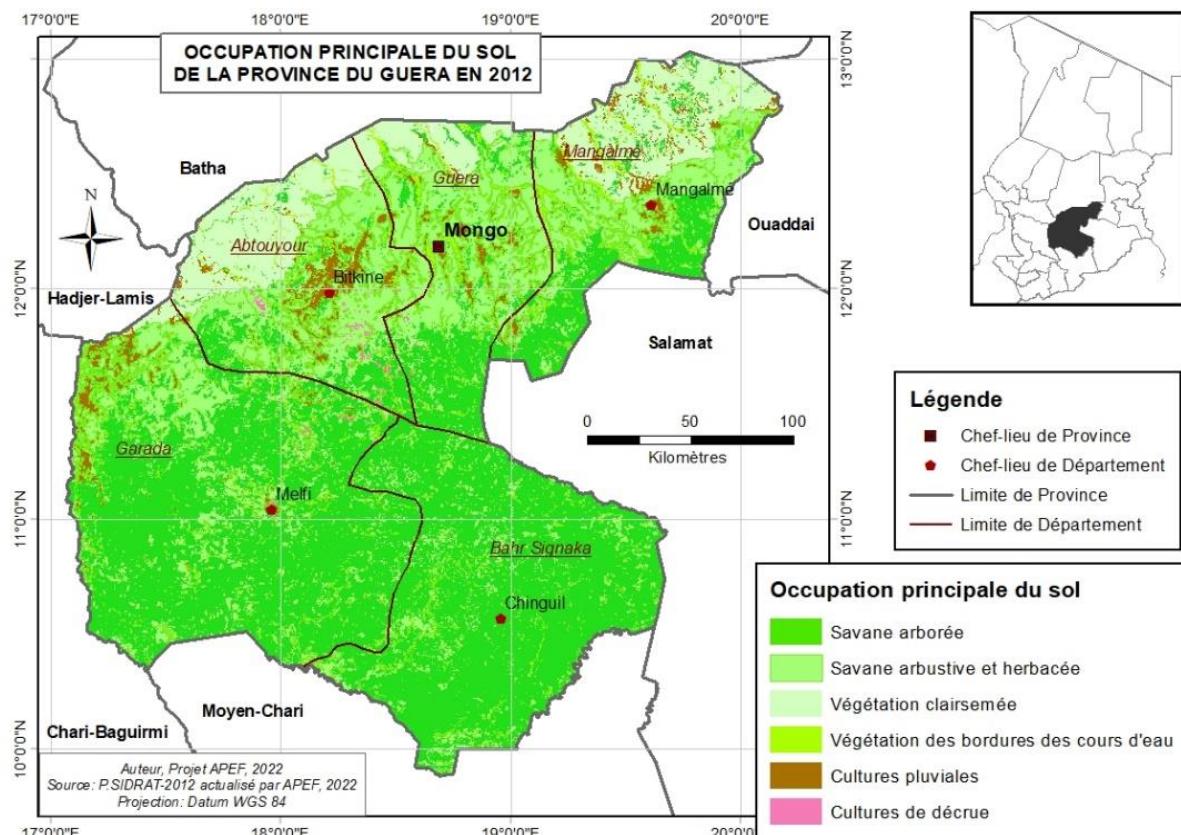
couvert végétal perdu chaque année). D'ici 2032, c'est plus de 530 000 ha de nouvelles terres agricoles qui s'ajouteront au détriment du couvert végétal par rapport à 2021.

De ce qui précède, si ces phénomènes de développement non maîtrisé des terres agricoles se poursuivent sans qu'aucune solution n'ait été trouvée pour y pallier, il est probable que, combiné aux effets du changement climatique déjà présents dans la province, l'évolution tende irrémédiablement vers la disparition du couvert végétal dans les prochaines décennies et vers une rapide exacerbation des conflits agro-sylvo-pastoraux.

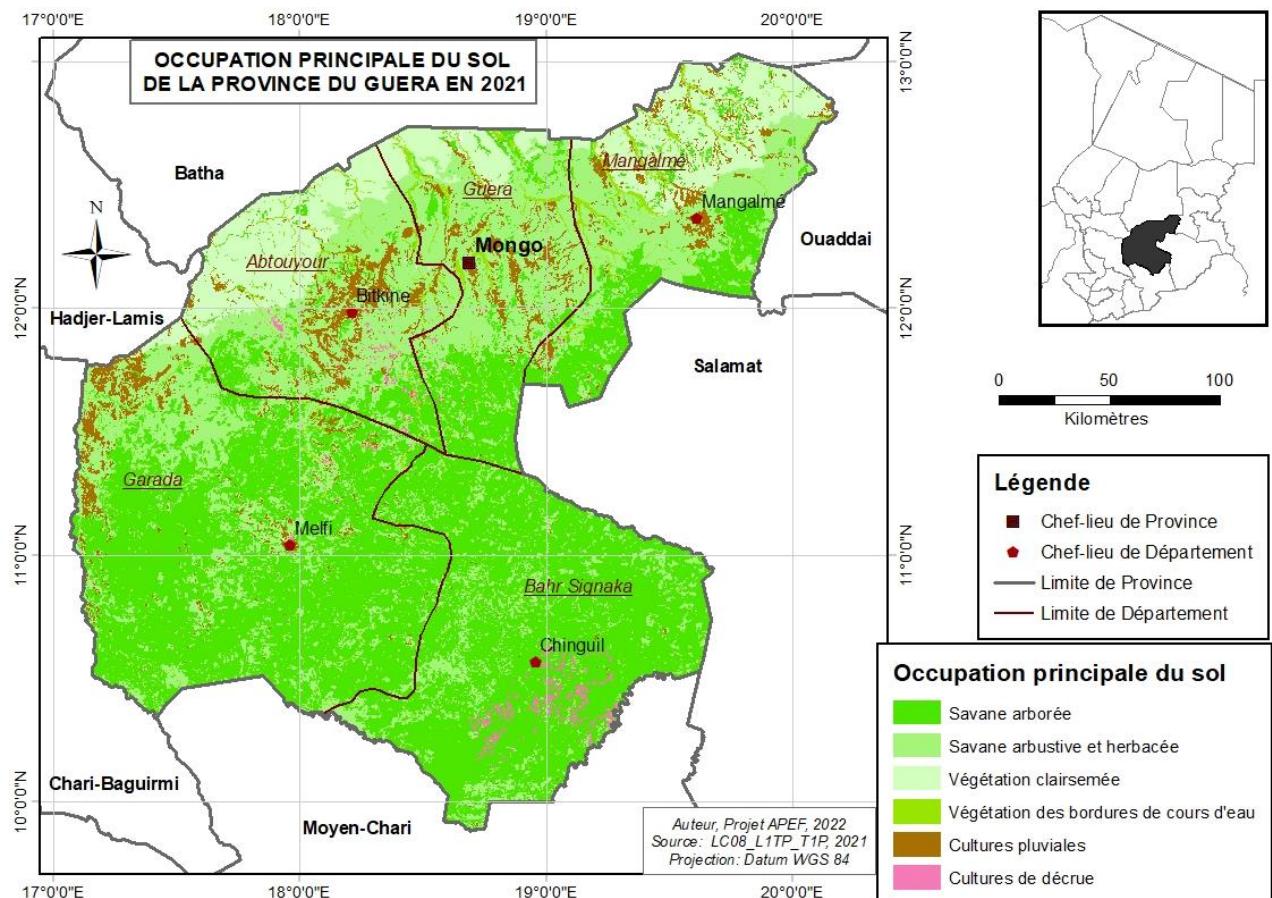
Tableau 2 : Evolution de l'occupation du sol de la province du Guéra entre 2012 et 2021

Type d'occupation	Superficie 2012 (Km ²)	Pourcentage du territoire provincial (2012)	Superficie 2021 (Km ²)	Pourcentage du territoire provincial (2021)	Déférence de superficie entre 2012 et 2021 (Km ²)	TCG	TMA	Superficie projetée en 2032
Culture de décrue	848	1,38%	1 032	1,68%	184	21,7	2,4	1 256
Culture de pluviale	6 220	10,15%	9 548	15,58%	3 328	53,5	5,9	14 657
Forêt galerie	1 242	2,03%	1 148	1,87%	-94	-7,6	-0,8	1 091
Savane	29 185	47,63%	26 458	43,18%	-2 727	-9,3	-1,0	21 786
Végétation des cours d'eau	3 654	5,96%	3 185	5,20%	-469	-12,8	-1,4	2 796
Végétation clairsemée	20 130	32,85%	19 908	32,49%	-222	-1,1	-0,1	19 688
Total général	61 279	100,00%	61 279	100,00%				61 279

Source : Datoloum D. et al, 2022



Carte 8 : Occupation du sol de la province du Guéra en 2012



Carte 9 : Occupation du sol de la province du Guéra en 2021

Encadré : Méthodologie appliquée pour la réalisation des cartes d'occupation du sol

Les étapes suivantes ont été nécessaires au consultant SIG et au cabinet de géomatique GEOMENA pour la réalisation des cartes de l'occupation du sol (*Datoloum D. et al, 2022*) :

- Le référentiel cartographique est constitué des limites de province, des départements, des chefs-lieux des communes, ainsi que des cartes disponibles telles que : hydrologie de surface, végétation, occupation du sol, réseau routier, climatologie, pastoralisme, pédologie, hydrogéologie, topographie etc. ;
- La collecte des données biophysiques a été réalisée sur le terrain et couplée à la collecte des données des sites particuliers (forêts communautaires, sites culturels, indices pétroliers, des mines et carrières) ;
- Des images satellitaires multi-dates (2012, 2021) ont été acquises. Les Images satellitaires Landsat (résolution 30m) avec les séries de données de bandes optiques de 1 à 5 et 7 de Landsat 8 ont été compilées. Les images avec la couverture nuageuse la moins dense ont été retenues pour la classification ;
- La phase de prétraitement a regroupé un ensemble d'opérations consistant à rendre des données brutes aptes à une analyse thématique ;
- Le processus de classification a commencé par l'élaboration d'une nomenclature et des classes prédéfinies d'occupation en utilisant la nomenclature du P-SIDRAT qui a permis de définir et arrêter une légende. La conversion de la classe d'occupation des sols en classe d'utilisation des terres s'est faite par la conversion automatique des classes d'occupation des sols des images satellites en labels d'utilisation des terres ;

- La méthodologie de cartographie de l'occupation du sol s'est basée sur l'utilisation des logiciels et des données appropriées : QGIS Remote Sensing pour le traitement des images satellites ; ArcGIS pour les analyses et la mise en page des cartes ; Excel pour générer les statistiques d'occupation du sol.

L'analyse des résultats obtenus permet de considérer que les cartes de l'occupation du sol sont valables mais nécessiteraient un contrôle qualité sur le terrain pour les affiner et améliorer la précision.

Après une description des principales caractéristiques physiques et humaines ainsi que l'organisation administrative de la province, on s'interroge sur quelles composantes jugées prioritaires s'articuleront toutes les actions d'aménagement du territoire et du développement à l'horizon 2032.

2. Composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement

Il est analysé dans cette partie les composantes retenues comme les plus représentatives et essentielles faisant partie intégrante du domaine de l'aménagement du territoire de la province du Guéra.

Il s'agit des éléments tels que :

- les infrastructures, les équipements collectifs, l'urbanisme et l'habitat ;
- les affaires sociales, la santé, l'éducation, l'équité et le genre ;
- l'agriculture, l'élevage, la pêche et la cueillette ;
- l'environnement, la protection de la biodiversité et le tourisme ;
- les activités minières ;
- les manifestations des changements climatiques.

2.1. Infrastructures, équipements collectifs, urbanisme et habitat

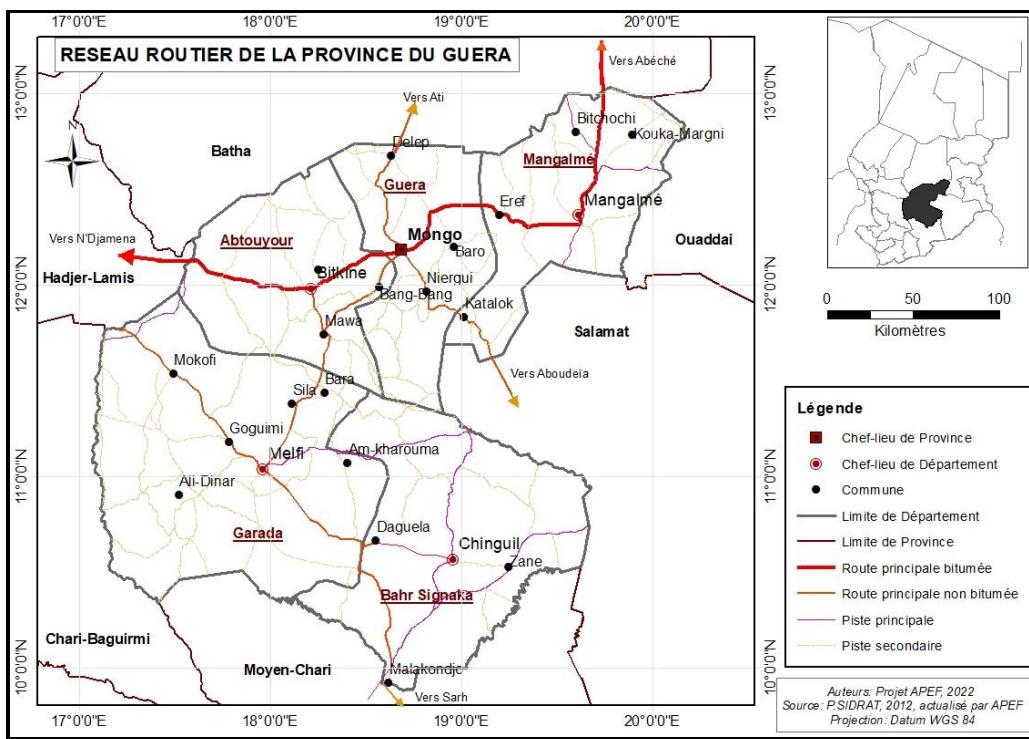
Cette partie fait un état des lieux sur les routes et les équipements de communication, les infrastructures et équipements dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'habitat.

Le Guéra est traversé au nord par la route principale bitumée reliant N'Djamena à Abéché. Sa partie sud est toutefois marquée par un enclavement par rapport au reste de la province et du pays en raison du manque de voies de communication de qualité, praticables toute l'année.

Construit principalement en terre, le réseau routier provincial est praticable épisodiquement seulement, et dans le meilleur des cas 8 mois sur 12 pour les routes secondaires et les pistes. Cette situation ne facilite pas les liaisons entre le chef-lieu de la province et les départements du Garada et du Barh Signaka mais aussi les échanges commerciaux entre les différents départements et avec certaines provinces voisines (Salamat, Moyen Chari).

Ces difficultés de communication pour les personnes et les biens sont des contraintes clés de l'accessibilité aux marchés et aux services de base. Il s'agit donc d'une dimension essentielle de l'insécurité alimentaire et un obstacle majeur à la réalisation du développement de la province.

La carte ci-dessous présente l'état des infrastructures routières en 2022 pour la province du Guéra.



Carte 10 : Etat des infrastructures routières en 2022

Au niveau des équipements collectifs, la province souffre d'une insuffisance, notamment en infrastructures collectives de base (santé, éducation), habitats modernes, ouvrages d'eau potable et d'assainissement, voiries urbaines, routes et pistes rurales aménagées mais également en infrastructures d'énergie électrique et de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

En matière d'habitat et d'urbanisme, la province se caractérise par un habitat de type traditionnel (case ronde aux murs en terre pétrie ou en briques de terre séchée et toit de paille), semi-traditionnel (maisons construites en briques cuites avec liant en argile et toit de tôles ou de feuilles de fûts aplatis) ou moderne dans les grands centres urbains ou en urbanisation (chefs-lieux de province ou de départements).

La question d'accès à la terre reste toujours préoccupante dans la province du Guéra, comme dans les autres provinces à vocation agro-pastorale. Son accès se fait selon les normes coutumières, surtout dans la zone rurale à prédominance agro-pastorale.

L'armature urbaine du Guéra présente des habitats groupés, concentrés autour de certaines infrastructures (points d'eau, centres de santé, administrations publiques, équipements marchands publics et privés, établissements scolaires et lycées, voies ou pistes de desserte). Les espaces occupés de façon anarchique ne disposent d'aucun ouvrage d'assainissement urbain.

Le relativement faible développement de l'urbanisation dans la province du Guéra résulterait également de son enclavement, réduisant ainsi son attractivité.

Aujourd'hui, la présence des délégations des ministères en charge de l'urbanisme et des affaires foncières ainsi que celle en charge des infrastructures et du désenclavement auxquels il faut ajouter la délégation en charge du tourisme et l'agence provinciale de l'ONPTA (Office National de la Promotion du Tourisme et de l'Artisanat) facilitent la coordination des actions dans la province des différents ministères.

Dans le domaine de l'hydraulique, les nappes sont très localisées (failles) et d'importance variable selon la recharge. Les points d'eau (puisards pour les petits troupeaux, mares, puits) sont rares dans le Guéra qui reste une zone de socle.

En ce qui concerne l'hydraulique urbaine, le Guéra est une zone montagneuse dont le sol et le sous-sol ne se prêtent pas à la réalisation des forages et autres ouvrages d'eau potable, car l'accès à la nappe phréatique est difficile.

La population rurale et urbaine a accès pour la plupart aux eaux des forages et des puits à ciel ouvert. L'usage de ces eaux des mares est fréquent et expose la population aux maladies d'origine hydrique avec tous les risques de contamination et de santé publique qu'elle engendre.

Selon le « Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015–2030 du Guéra » (Ministère de l'Hydraulique, avril 2016), le diagnostic de 2015 dans la province présente les taux d'accès à l'eau potable en l'état ci-dessous (TS = Nombre d'habitants desservis par un ouvrage en marche / Nombre total d'habitants). En milieu rural, le ratio habitants par pompe à motricité humaine (PMH) est également repris par département.

Tableau 3 : Taux d'accès à l'eau potable (PMH et AEP) et ratio d'habitants par pompe à motricité humaine (PMH) en milieu rural dans la province du Guéra

Département	Milieu rural (PMH)		Milieu semi urbain (AEP)	Milieu urbain (AEP)
	TS (%)	Habitants / PMH	TS (%)	TS (%)
Guéra	66	469	0	24
Abtouyour	25	622	0	0
Barh-Signaka - Garada	43	350	0	0
Mangalmé	41	412	0	0
Total	42	-	0	-

Source : « Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015–2030 du Guéra » (Ministère de l'Hydraulique, avril 2016)

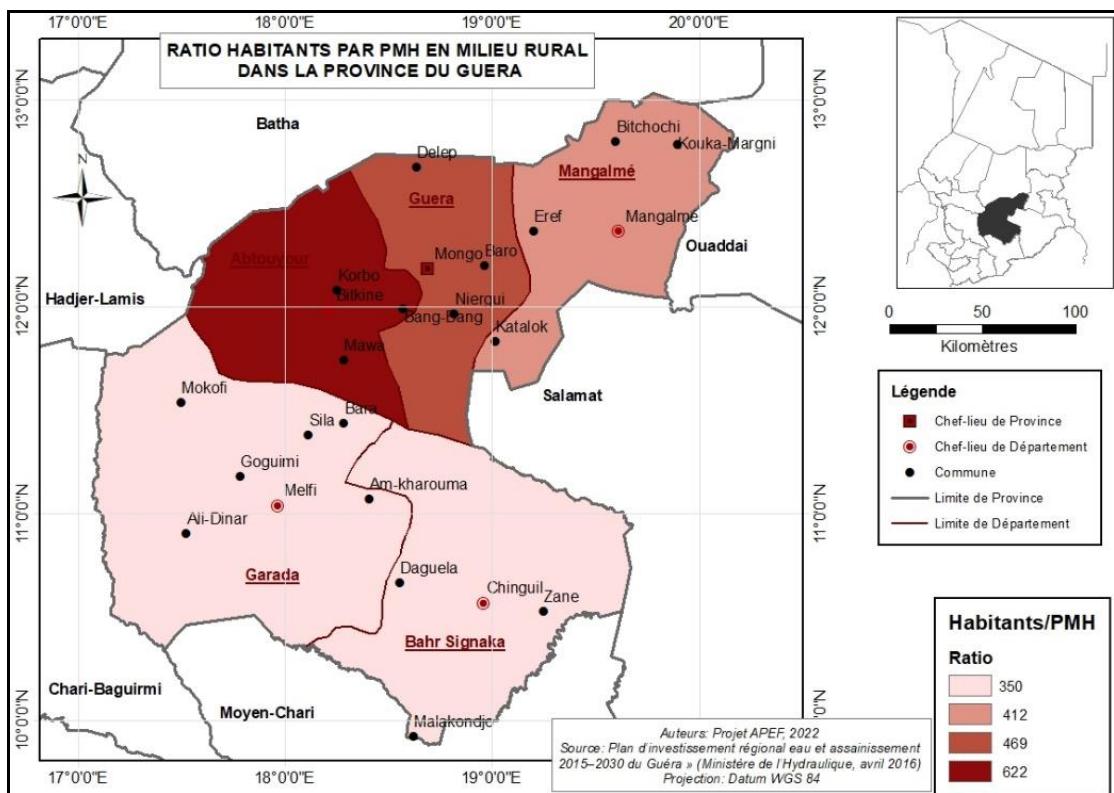
Les projections à 2030 ci-dessous du plan d'investissement eau et assainissement présentent des besoins conséquents pour la province.

Tableau 4 : Besoins en PMH et AEP d'ici 2030 pour la province du Guéra

Département	Milieu rural			Milieu semi urbain	Milieu urbain
	PMH à construire	PMH à réparer	PMH à renouveler	Nouvelle AEP	Nouvelle AEP
Guéra	57	4	13	65	2
Abtouyour	126	0	5	71	1
Barh-Signaka - Garada	194	3	9	25	0
Mangalme	153	3	18	31	1
Total	520	10	45	192	4

Source : « Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015–2030 du Guéra » (Ministère de l'Hydraulique, avril 2016)

La carte ci-dessous présente le ratio d'habitants par PMH en milieu rural dans la province du Guéra.

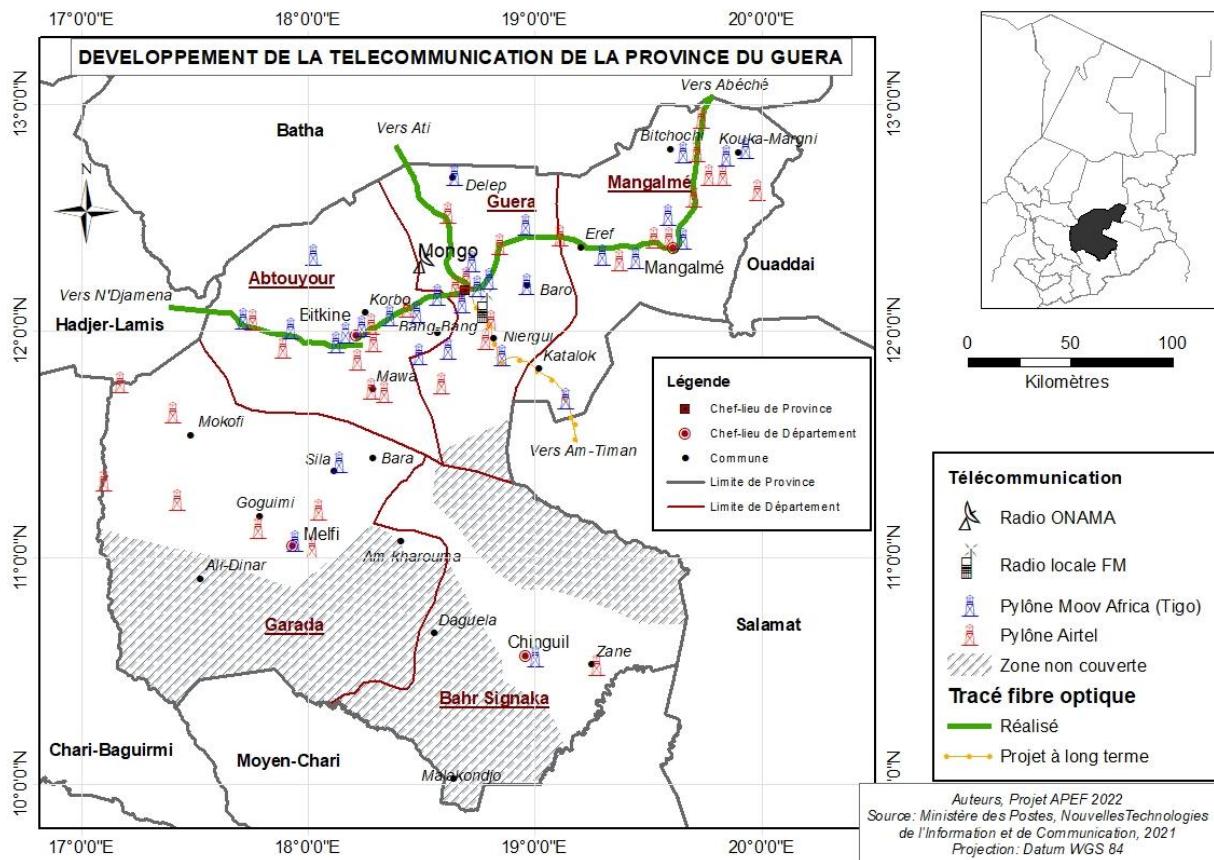


Carte 11 : Ratio Habitants par PMH en milieu rural dans la province du Guéra

En termes d'équipement en télécommunication, le Tchad a libéralisé le secteur de la téléphonie mobile dès 1999 et a pu bénéficier de l'explosion de ce mode de communication. Le marché de la téléphonie mobile au Guéra est ouvert par deux opérateurs privés qui sont les sociétés Airtel et Moov Africa (Tigo).

Au niveau des médias, les radios sont concentrées à Mongo. La radio d'Etat ONAMA (Office National des Médias Audiovisuels) est la principale station radio. D'autres radios privées ou communautaires existent à Mongo et diffusent leurs propres programmes ou relayent parfois ceux de l'ONAMA en diffusant des programmes à différentes échelles (nationale, régionale ou locale) en bande FM.

La carte suivante présente la situation du développement de la télécommunication dans la province du Guéra. En particulier, la fibre optique est déjà installée dans la partie Nord de la province, avec pour projet une extension sur le long terme. Dans le sud, d'importantes zones ne sont pas encore couvertes par les réseaux de télécommunication.



Carte 12 : Développement de la télécommunication dans la province du Guéra

2.2. Affaires sociales, santé, éducation, équité et genre

2.2.1. Affaires sociales

Le domaine des affaires sociales regroupe les actions qui œuvrent pour l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables, notamment les femmes, les enfants, les personnes vivant avec un handicap, les personnes âgées et toutes les personnes nécessitant une protection spéciale.

Afin de réaliser les activités en lien avec son domaine, la délégation des Affaires sociales de la province dispose, par département, des infrastructures suivantes, à savoir :

- Guéra : 1 centre social, 13 jardins d'enfants et 3 garderies communautaires ;
- Abtouyour : 1 centre social et 10 jardins d'enfants ;
- Mangalmé : aucun centre social ni de jardin d'enfants ;
- Barh Signaka : aucun centre social ni de jardin d'enfants ;
- Garada : aucun centre social et 2 jardins d'enfants.

2.2.2. Santé

Basé sur les soins de santé primaires, le système de santé du Tchad est organisé suivant une configuration pyramidale qui met un accent particulier sur le développement du système de santé au niveau des districts sanitaires. La priorité du Gouvernement est d'assurer à toute la population tchadienne en général des soins de santé de qualité, et en particulier à la population pauvre et

vulnérable. Pour adapter les interventions au contexte actuel et pour plus d'efficacité, le Gouvernement et ses partenaires au développement ont élaboré et adopté une Politique Nationale de Santé (PNS 2016-2030), qui sera décliné en un nouveau plan national de développement sanitaire et des plans provinciaux de développement sanitaire pour la période 2022-2026.

Malgré les mesures prises par l'Etat dans le domaine de la santé, la province connaît une insuffisance en équipements sanitaires et un nombre insuffisant en quantité et qualité de personnel d'encadrement.

Les taux de mortalité infantile (98‰) et de mortalité maternelle (3 972 de décès maternels pour 100.000 naissances vivantes) restent très élevés dans la province.⁹

Après le paludisme, la malnutrition reste un cas important des maladies enregistrées dans les centres de santé avec des infections des voies respiratoires, infections de la peau, maladies diarrhéiques, parasitoses intestinales, traumatismes, rougeole et coqueluche.

La province dispose d'infrastructures sanitaires dans les villes suivantes :

- Baro : 9 centres de santé et 1 hôpital de district de santé ;
- Bitkine : 23 centres de santé et 1 hôpital de district de santé ;
- Mangalmé : 12 centres de santé et 1 hôpital de district de santé ;
- Melfi : 11 centres de santé et 1 hôpital de district de santé ;
- Mongo : 12 centres de santé et 1 hôpital provincial ;
- Niergui : 14 centres de santé ;
- Chinguil : 7 centres de santé.

Pour une population estimée en 2020 à 635 822 habitants, la province, selon les données recueillies sur le terrain (Système d'Information Sanitaire, avril 2022), compte 89 centres de santé, 4 hôpitaux de district et 1 hôpital provincial. Rapportées à la norme OMS qui indique la nécessité de disposer de deux structures de santé pour un établissement humain de 10 000 habitants, on constate un déficit de près de 36 structures sanitaires dans la province qu'il conviendrait de combler au cours de la mise en œuvre du SPAT à l'horizon 2032 avec l'appui de toutes les parties prenantes.

Le tableau et la carte suivante présentent le taux moyen d'habitants par structure sanitaire et le déficit en structures sanitaires dans la province du Guéra¹⁰.

Tableau 5 : Taux moyen d'habitants par structure de santé et déficit en structures sanitaires dans la province du Guéra

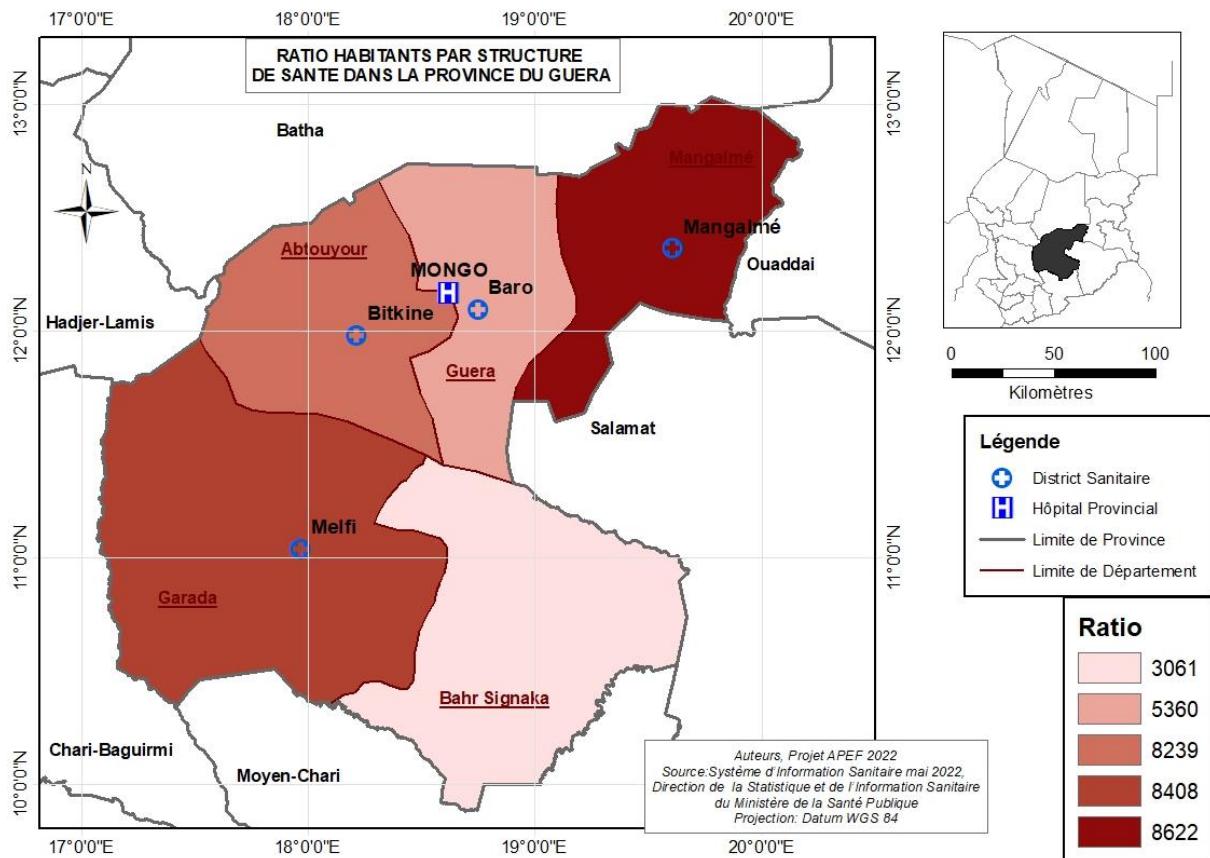
Département	Population	Structures sanitaires	Ratio	Besoins en structures sanitaires selon les normes ¹¹	Déficit en structures sanitaires
Guéra	203 666	38	5 360	41	3
Abtouyour	197 745	24	8 239	40	16
Barh Signaka	21 424	7	3 061	4	0
Mangalmé	112 089	13	8 622	22	9
Garada	100 899	12	8 408	20	8
Total	635 822	94	6 764	127	36

Source : Système d'Information Sanitaire mai 2022, Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire du Ministère de la Santé Publique

⁹ Source : Monographie du Guéra, Ministère de l'Economie et de la Planification du développement, Novembre 2018

¹⁰ Source : Système d'Information Sanitaire mai 2022, Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire du Ministère de la Santé Publique

¹¹ Source : Politique Nationale de Santé 2016---2030, mars 2016



Carte 13 : Ratio d'habitants par structure de santé dans la province du Guéra

2.2.3. Education

Le Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique à travers la Direction de la Planification, de la Prospective et de la Carte Scolaire (DPPCS) produit annuellement des données statistiques scolaires pour répondre aux besoins de planification et de suivi-évaluation des politiques éducatives. Ces données alimentent également le processus d'élaboration des analyses sectorielles, des plans de développement du secteur de l'éducation et de l'alphanumerisation et le suivi-évaluation des indicateurs des ODD4 « Education de Qualité ».

Malgré les mesures prises par l'Etat dans les années 2010 dans le domaine de l'éducation, la province est caractérisée par une insuffisance infrastructurelle et un nombre insuffisant d'enseignants qualifiés.

Selon le rapport de la rentrée 2021-2022, les départements de la province du Guéra disposent des infrastructures éducatives se répartissant par statut tel que dans le tableau suivant.

Tableau 6 : Infrastructures éducatives dans la province du Guéra

Département	Ecoles publiques	Ecole communautaires	Ecole privées	Total
Guéra	123	83	11	217
Abtouyour	86	75	2	163
Mangalmé	48	40	0	88
Barh Signaka (y compris Garada)	37	39	1	77
Total Province	294	237	14	545

Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), DPENPC, Octobre 2021

La population scolarisable¹² se situe à 149 946 enfants pour la tranche 6-11 ans. Rapportée à la population scolarisée pour la rentrée scolaire 2021-2022, qui est 121 970 enfants, le taux brut de scolarisation au niveau primaire est de 81,34%.

Tel que développé dans les tableaux et figures suivants, l'insuffisance d'établissements scolaires et de personnel enseignant est un enjeu majeur du développement provincial qui mérite des attentions particulières dans la mise en œuvre du SPAT à l'horizon 2032.

Tableau 7 : Nombre d'élèves par classe et par département dans la province du Guéra

Départements	Effectifs d'élèves			Salles de classes en bon et mauvais état	Ratio d'élèves par classe	Besoin en classes selon le standard (60 élèves par classe) ¹³	Déficit
	G	F	T				
Guéra	32 362	28 391	60 753	797	76	1013	216
Abtouyour	18 474	14 028	32 502	346	94	542	196
Mangalmé	10 091	7 428	17 519	281	62	292	11
Barh Signaka (y compris Garada)	6 400	4 796	11 196	289	39	187	-102
Total	67 327	54 643	121 970	1713	71	2033	320

Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), DPENPC, Octobre 2021

Tableau 8 : Nombre d'élèves par enseignant et par département dans la province du Guéra

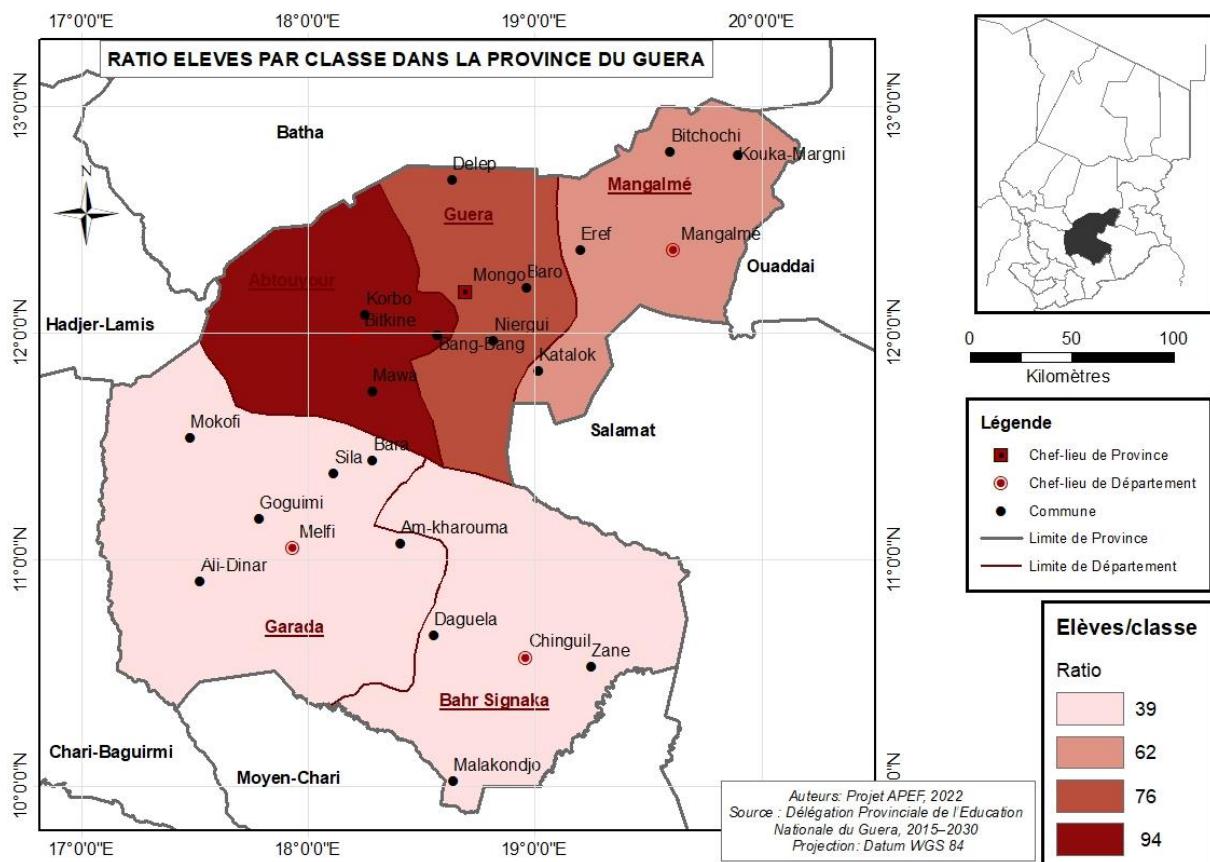
	Effectifs d'élèves			Enseignants	Ratio d'élèves par enseignant professionnel formé	Besoin en professionnels formés selon le standard (50 élèves par enseignant) ¹⁴	Déficit
	G	F	T				
Guéra	32 362	28 391	60 753	1125	54	1215	90
Abtouyour	18 474	14 028	32 502	541	60	650	109
Mangalmé	10 091	7 428	17 519	190	92	350	160
Barh Signaka (y compris Garada)	6 400	4 796	11 196	203	55	224	21
Total	67 327	54 643	121 970	2059	59	2439	380

Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), DPENPC, Octobre 2021

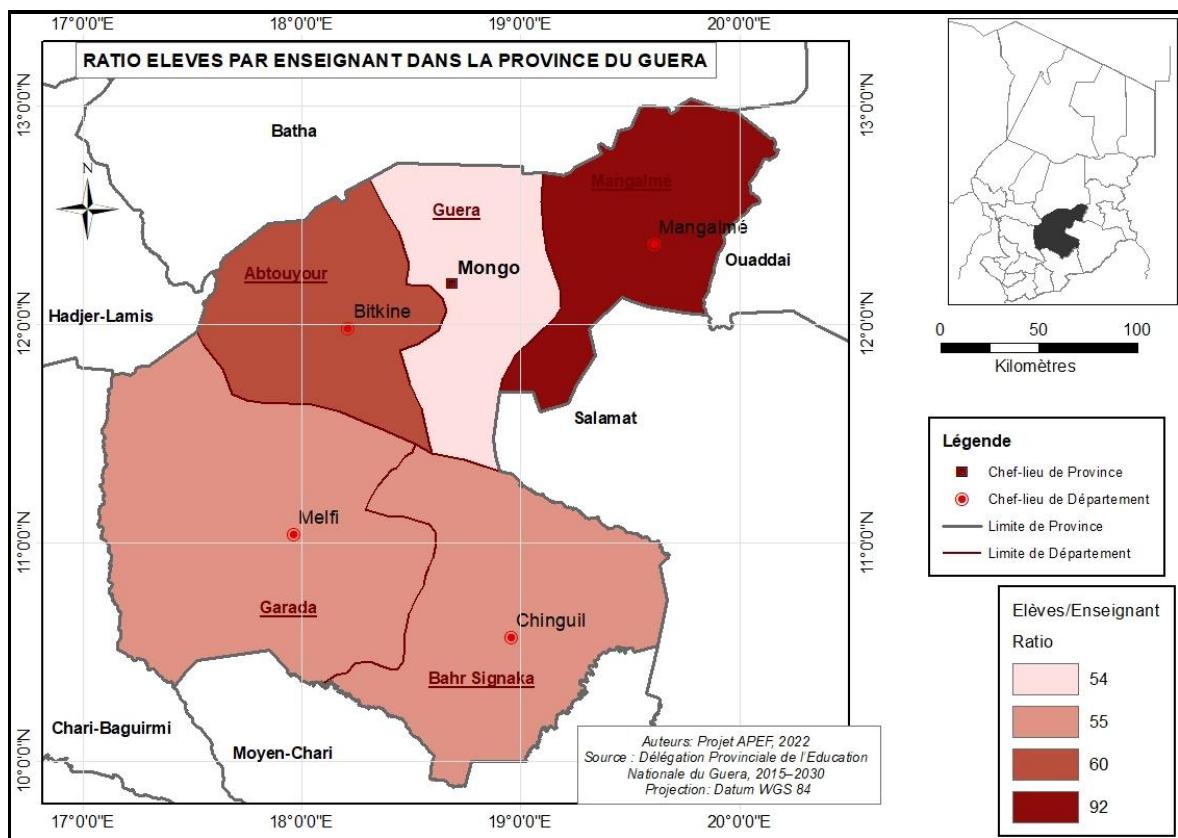
¹² Source : MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), DPENPC, Octobre 2021.

¹³ Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation Civique, Améliorer la qualité de l'éducation au Tchad : quels sont les facteurs de réussite ? - Rapport 24/04/2012.

¹⁴ UNHCR, Tchad : Dashboard Education - Rentrée scolaire 2020/2021 UNHCR, Source des données : SIGE Novembre 2020 – UNHCR, validation MENPC.



Carte 14 : Ratio d'élèves par classe dans la province du Guéra



Carte 15 : Ratio d'élèves par enseignant professionnel formé dans la province du Guéra

2.2.4. Equité et Genre

“L’approche genre” voudrait que l’on considère les différentes opportunités offertes aux hommes et aux femmes, les rôles qui leur sont assignés socialement et les relations qui existent entre eux. Il s’agit de composantes fondamentales dans le processus de développement de la société et donc de l’aménagement du territoire. Le genre est intimement lié à tous les aspects de la vie quotidienne économique et sociale.

Dans une perspective d’autonomisation de la femme dans le Guéra à travers l’aspect « genre », la valorisation des produits forestiers non ligneux et des produits et sous-produits agricoles par les fédérations et coopératives leur permettrait de générer des revenus susceptibles de répondre à la scolarisation des enfants, notamment les filles, et aux besoins vitaux de la famille.

Il n’y a toutefois actuellement aucun centre de formation en transformation et aucune structure de transformation des produits agricoles dédiées aux femmes.

Ainsi, les besoins exprimés et énoncés lors des consultations des parties prenantes pour l’élaboration du SPAT (mai 2022) portent sur :

- La création des centres de formation professionnelle dans chaque chef-lieu de département ;
- La création de structure de transformation des produits locaux ;
- La création des lycées féminins dans chaque chef-lieu.

2.3. Agriculture, élevage, pêche et cueillette

2.3.1. Agriculture

Le secteur de l’agriculture est géré par un ministère à travers le plan quinquennal de développement de l’agriculture dont les objectifs sont l’accroissement des disponibilités céréalières de base et l’impulsion réelle à une production, qui reste aléatoire et tributaire de la pluviométrie. Cinq axes devraient amener à l’atteinte de ces objectifs. Ce sont (i) la maîtrise et la gestion de l’eau ; (ii) l’intensification et la diversification des productions agricoles ; (iii) le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires ; (iv) le renforcement des capacités des services d’appui technique et des Organisations des Producteurs ; (v) l’appui à la promotion des filières agricoles porteuses.

L’agriculture est la principale activité économique pratiquée dans la Province du Guéra. Elle occupe plus de 85% de la population active et constitue 90% des revenus des ménages (Annuaires statistiques 2015-2016, MAI). L’agriculture est dominée par la culture pluviale des céréales. Les principales cultures vivrières sont : le mil pénicillaire, le sorgho pluvial, le sorgho de décrue (berbéré), le niébé, le pois de terre, l’arachide et le sésame. Les autres cultures comme la patate douce, le gombo sont aussi pratiquées dans la province.

Les principales cultures par département sont présentées ci-après :

- Mangalmé : berbéré, sorgho rouge, pénicillaire, haricot, sésame et arachide, gombo, maraichage ;
- Guéra : sorgho, berbéré, sésame, arachide, patate, gombo, pénicillaire, niébé, pois de terre, maraichage, arboriculture ;
- Abtouyour : sorgho, berbéré, pénicillaire, arachide, haricot, sésame, pois de terre, arboriculture, maraichage, gombo ;

- Garada : berbéré, pénicilaire, sorgho, maïs, sésame et arachide, gombo, niébé, pois de terre, maraîchage, patate douce ;
- Barh-Signaka : sorgho, berbéré, sésame, arachide, gombo, pénicillaire, niébé.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution des productions et des rendements des principales cultures céréalierées dans la province du Guéra¹⁵.

Le tableau ci-dessous montre que les productions sont oscillantes avec tendance à la baisse (Communication GRT-Agriculture, juin 2022).

Tableau 9 : Evolution des productions des principales cultures céréalierées de 2016 à 2021 dans la province du Guéra

Culture céréalierée	Production 2016-2017 (tonne)	Production 2017-2018 (tonne)	Production 2018-2019 (tonne)	Production 2019-2020 (tonne)	Production 2020-2021 (tonne)	Moyenne (5 dernières années)
Mil	32 421	32 957	37 215	33 030	31 205	33 365
Sorgho	111 010	106 406	99 414	93 544	95 346	101 144
Mais	1 711	1 591	1 913	1 723	1 788	1 745
Riz	242	278	334	949	343	429
Berbéré	20 325	19 506	39 013	25 386	25 863	26 018

Source : Direction de la Production et de la Statistique Agricole, Tableau des surfaces, des rendements et des productions, 2021

Le tableau ci-dessous montre que les rendements des cinq principales cultures céréalierées sont oscillants avec tendance à la baisse (Communication GRT-Agriculture, juin 2022).

Tableau 10 : Evolution des rendements (kg/ha) des principales cultures céréalierées de 2016 à 2021 dans la province du Guéra

Cultures	Rendements (kg/ha) 2016-2017	Rendements (kg/ha) 2017-2018	Rendements (kg/ha) 2018-2019	Rendements (kg/ha) 2019-2020	Rendements (kg/ha) 2020-2021	Rendements moyens (kg/ha)
Mil	545	520	534	486	506	518
Sorgho	987	1 005	911	882	867	930
Mais	617	605	629	619	562	606
Riz	961	930	1 043	302	663	780
Berbéré	722	812	1 234	781	798	869

Source : Direction de la Production et de la Statistique Agricole, Tableau des surfaces, des rendements et des productions, 2021

Ces 10 dernières années, les productions annuelles de céréales (mil, sorgho, maïs, riz, berbéré) varient entre 42.000 et 315.000 tonnes, avec une moyenne annuelle avoisinant les 170.000 tonnes¹⁶.

De même, dans cet intervalle, les productions annuelles d'oléagineux, de légumineuses et tubercules (arachide, sésame, niébé, pois de terre et patate) varient entre 21.000 et 64.000 tonnes, avec une moyenne annuelle avoisinant les 50.000 tonnes¹⁷.

¹⁵ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

¹⁶ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

¹⁷ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

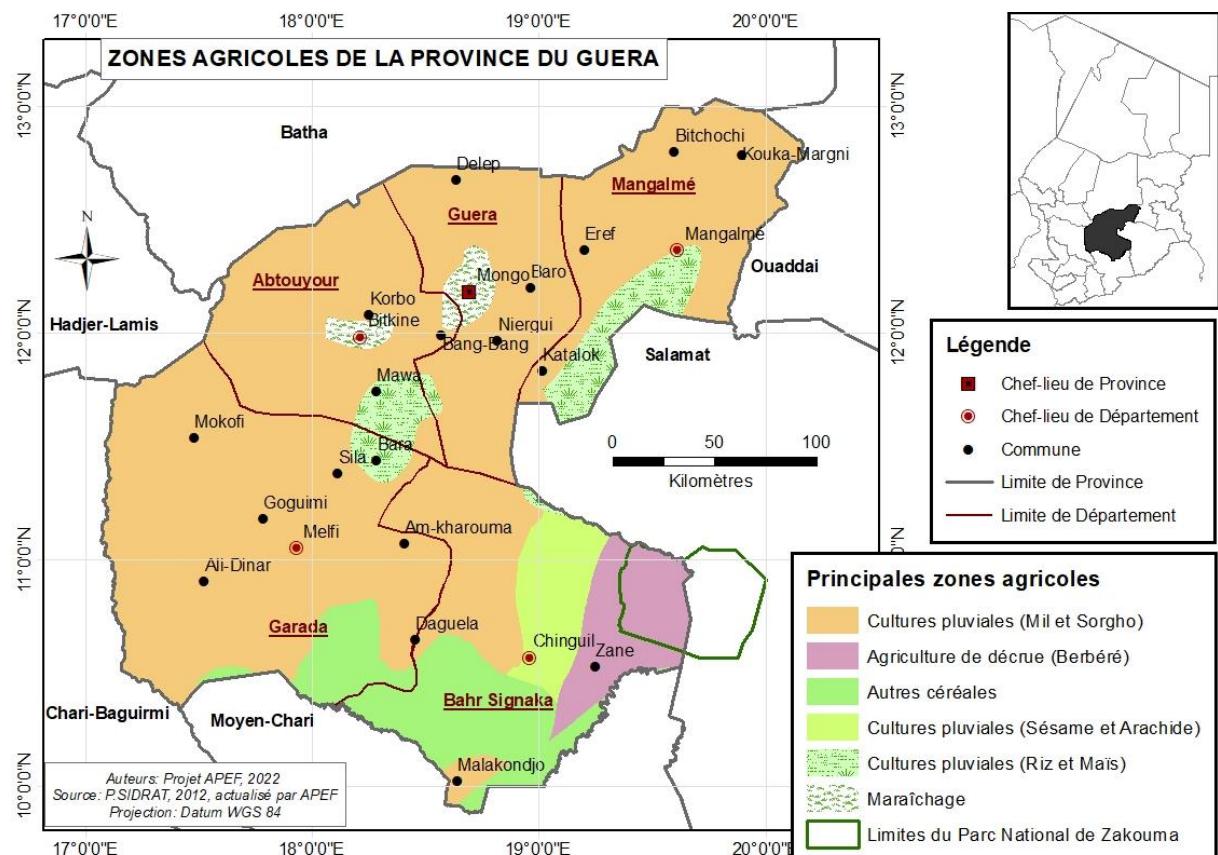
En lien avec les productions, la superficie de céréales, oléagineux, légumineuses et tubercules dans la province varie annuellement entre 135.000 et 424.000 ha, pour une moyenne qui s'approche de 262.000 ha¹⁸.

Malgré cette production, la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'est pas assurée durant toute l'année.

Il s'agit d'une agriculture itinérante, sur brûlis, avec un niveau insuffisant d'équipements (daba, hache et houe, charrue PB4) et quelques tracteurs. Les surfaces sont de l'ordre de 2 à 4 ha par famille.

Le maraîchage est pratiqué par les populations sédentaires. Les principaux produits sont le piment, le gombo, les concombres, l'oseille et la tomate. La laitue et les oignons sont produits dans certains centres comme Mongo et Bitkine, où y sont plantés des arbres fruitiers (manguiers, goyaviers et citronniers).

L'agriculture irriguée ne concerne seulement que 1.084 ha de périmètres aménagés en maîtrise totale de 2020 – 2021 (Source Délégation provinciale de l'Agriculture, mai 2022).



Carte 16 : Zones agricoles de la province du Guéra

La mécanisation agricole est peu développée et est caractérisée par l'utilisation des bœufs de trait.

Pour la campagne 2016/2017, l'Antenne PNSA de Mongo a reçu pour le compte de la province du Guéra 103 tracteurs dont 14 immobilisés pour panne et manque de pièces travaillantes. Tous ces

¹⁸ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

tracteurs ont été rétrocédés aux organisations paysannes et à des particuliers à la campagne 2020/2021.

Les modes d'accès à la terre dans la province du Guéra sont : l'héritage, l'emprunt, le don et dans une certaine mesure l'achat. Des problèmes liés à la terre agricole se posent avec acuité dans la province du Guéra notamment dans les grandes agglomérations des départements où la culture du berbéré est développée.

Globalement, les superficies emblavées pour toutes cultures confondues enregistrées en 2021 sont de l'ordre de 312 588 hectares contre 283 150 hectares en 2020, y compris le berbéré, soit une augmentation de 10,39% (source : ANADER Centre Est, 2021).

Il faut signaler que la production agricole a subi aussi les effets liés aux ennemis de cultures, aux pressions anthropiques et aux effets des changements climatiques : la baisse de la pluviométrie et sa mauvaise répartition dans le temps, la hausse de la température, les vents violents, les inondations, la déforestation poussée des ressources naturelles, la dégradation des sols, etc.

La province du Guéra abrite quelques unités artisanales de transformation agroalimentaire mais force est de constater la faiblesse du tissu de valorisation agroalimentaire.

Le niveau d'organisation des acteurs du secteur agricole dans le Guéra demeure encore faible et constitue une entrave pour leur permettre de défendre et développer les intérêts du secteur.

Trois barrages à vocation agricole et pastorale sont en cours de mise en valeur (Moukoulou, Djerbé, Massalacef).

2.3.2. Elevage

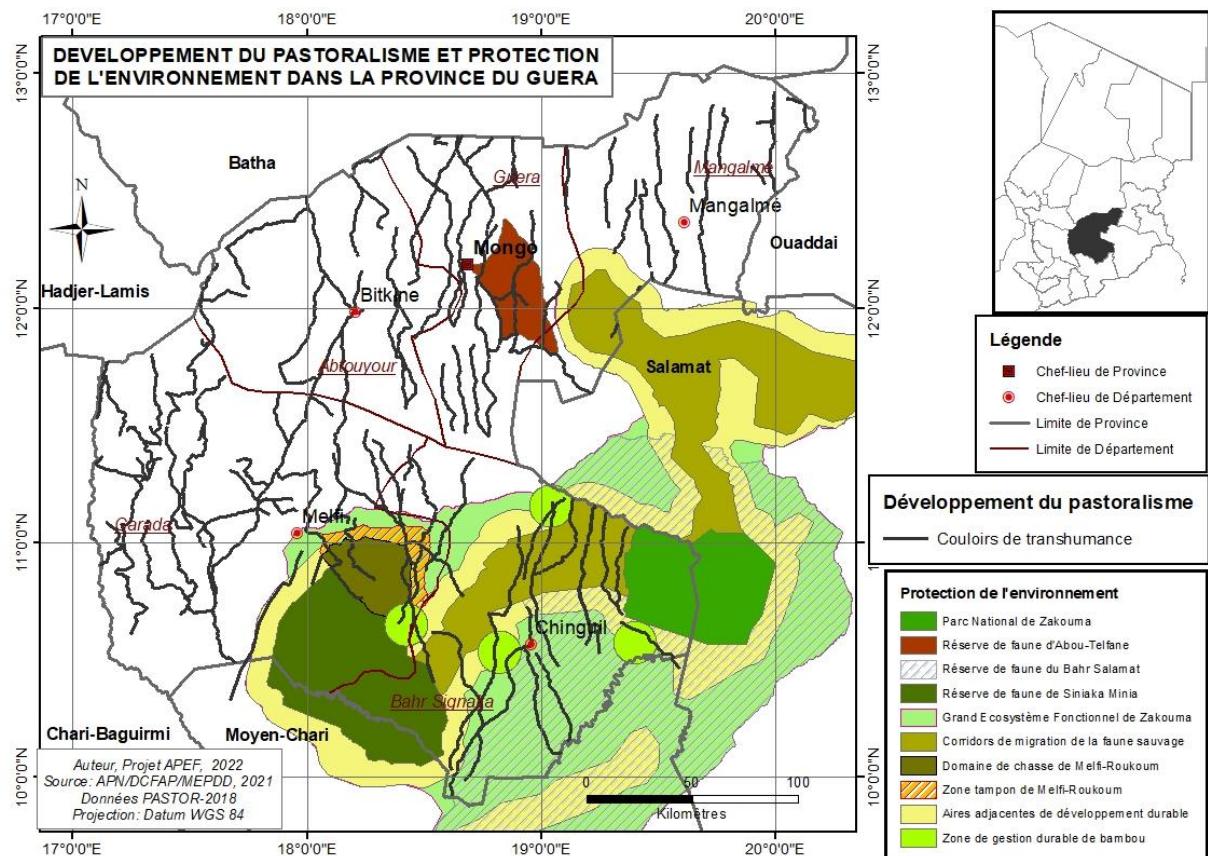
L'élevage est la seconde activité de la plupart des ménages de la province du Guéra. Les espèces élevées sont diverses : ovins, caprins, camelins, équins, asins, volaille.

L'élevage est pratiqué aussi bien par les éleveurs nomades que par les populations sédentaires.

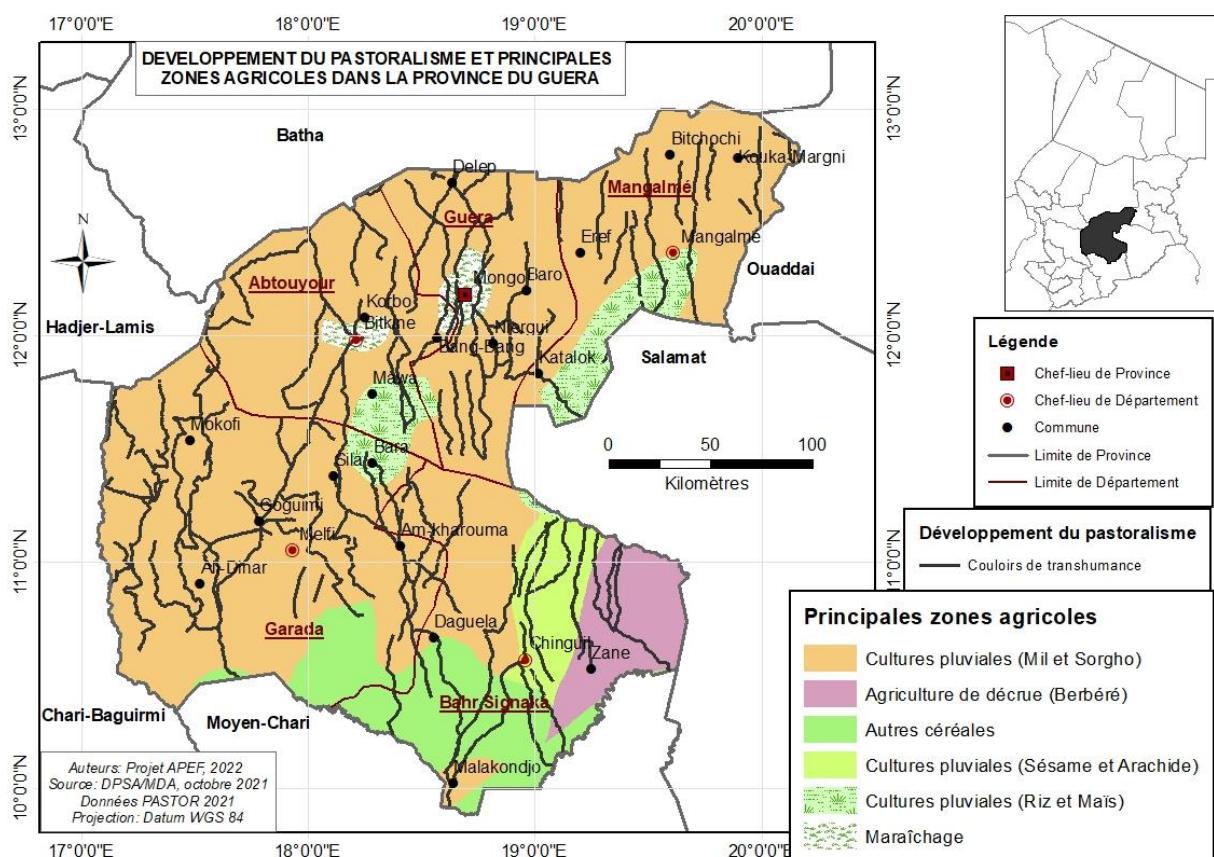
L'élevage transhumant est composé essentiellement de bovins, ovins, caprins, camelins, équins et asins.

L'élevage sédentaire concerne la volaille, le petit ruminant et quelques bovins. Les équins et asins sont surtout utilisés comme montures et moyens de transport par les populations sédentaires.

Les cartes ci-dessous présentent les couloirs de transhumance pour la migration périodique du bétail des transhumants. Le plus souvent, pastoralisme, agriculture et protection de l'environnement se côtoient sur les mêmes espaces dans le Guéra, créant des conflits entre des acteurs dont les intérêts divergent.



Carte 17 : Couloirs de transhumance au regard des sites à haute valeur environnementale



Carte 18 : Couloirs de transhumance au regard des principales zones agricoles

Les espèces élevées sont diverses. Selon l'annuaire statistique du Tchad (sur base du Recensement Général de l'Elevage de 2015), l'estimation du cheptel par espèce est présentée ci-après¹⁹.

Tableau 11 : Estimation du cheptel par espèce animale en province du Guéra (année 2020)

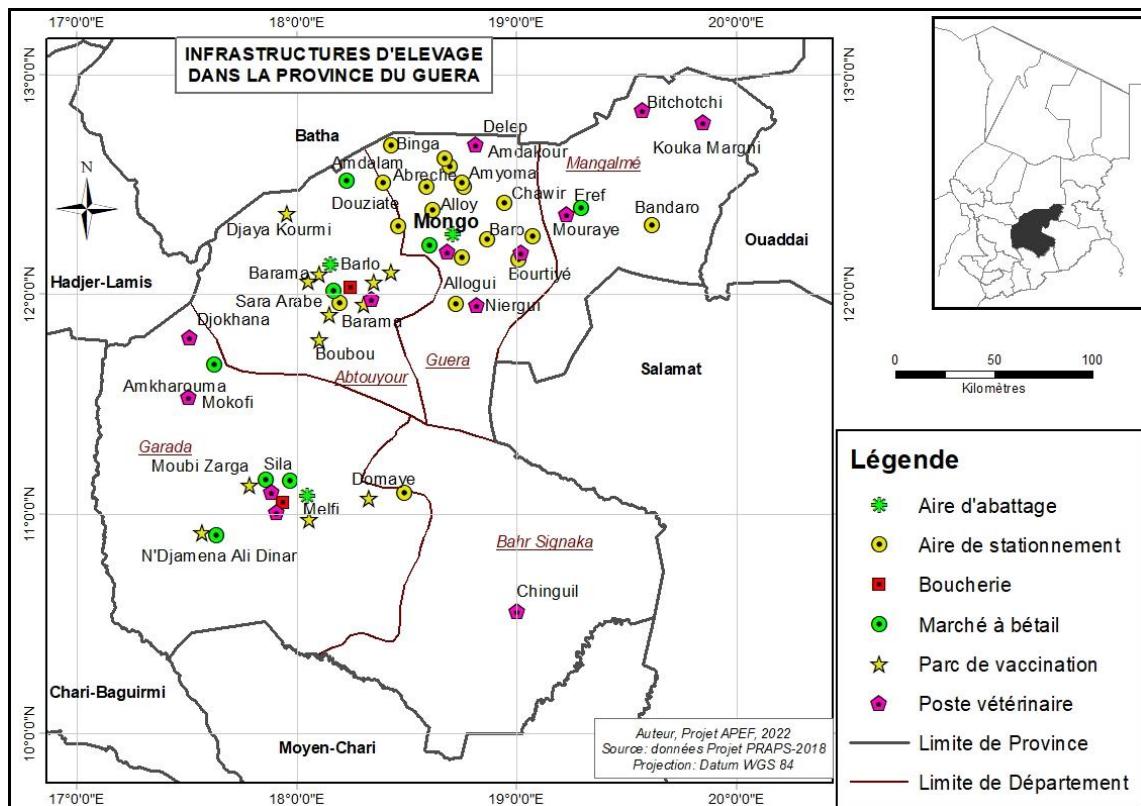
Espèces	Nombre de têtes	Pourcentage du cheptel national (%)
Bovins	1.694.966	5,2
Ovins	1.122.047	2,9
Caprins	1.877.040	4,6
Camelin	91.224	1,0
Equins	71.286	5,4
Asins	203.270	5,3
Volaille	1.298.160	3,6

Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

Les points d'eau (puisards pour les petits troupeaux, mares, puits) sont rares dans le Guéra qui reste une zone de socle rocheux. Des travaux sont en cours pour compléter les ouvrages d'hydraulique pastorale le long des axes de transhumance, mais aussi pour ouvrir de nouveaux espaces à la pâture.

L'extension des surfaces cultivées provoque une complexification dans le déplacement des animaux. Les axes de transhumance sont souvent très restreints, parfois carrément obstrués et ce, sur des kilomètres. Cet état de fait dégrade les relations entre agriculteurs et pasteurs.

Les intrants utilisés par les éleveurs sont essentiellement les fourrages, les résidus de récolte et de transformation, et les produits vétérinaires.



¹⁹ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

Carte 19 : Infrastructures d'élevage dans la province du Guéra

Le niveau d'encadrement technique demeure encore faible avec l'insuffisance d'agents d'encadrement (1 délégation provinciale, 5 secteurs, 18 postes vétérinaires, 18 agents)²⁰ et la faible disponibilité des médicaments (prophylaxie sanitaire).

La production animale dans la province du Guéra dispose de nombreuses faîtières dont le niveau d'organisation demeure encore faible. La structure organisationnelle des éleveurs est peu fonctionnelle et constitue une entrave pour leur permettre de défendre et développer les intérêts du secteur.

Dans la province du Guéra, les initiatives en matière de transformation de la viande et sous-produits sont rares alors que la demande est forte aux niveaux local et provincial.

Tout porte donc à croire que le maillon de transformation demeure le maillon le plus faible de la chaîne de valeur ajoutée des produits pastoraux dans la province du Guéra.

2.3.3. Pêche

En raison du manque de cours d'eau permanent, la pêche n'est pas une activité importante dans la province du Guéra.

Elle consiste principalement à capturer, dans les mares et ouadis, quelques silures et carpes destinés surtout à l'autoconsommation.

La pêche se fait avec les engins traditionnels tels que les hameçons, les filets, les nasses et parfois avec les bâtons dans les mares et les bas-fonds.

La pisciculture est également très peu développée dans la province.

Dans les espaces où l'eau est permanente, c'est à dire les aires protégées, la ressource halieutique est disponible mais la pêche y est réglementée.

La structure organisationnelle des pêcheurs n'a jamais vu le jour dans la province du Guéra et ne dispose d'aucune faîtière fonctionnelle.

Il existe par contre de petits regroupements de pêcheurs animant la vie des pêcheurs dans la province, mais leur structure organisationnelle est peu fonctionnelle pour promouvoir le développement d'une production halieutique viable dans la province.

La construction d'étangs pour la pisciculture dans le département de Barh Signaka, d'Abtouyour et de Garada pourrait toutefois être envisagée.

Selon l'annuaire statistique du Tchad, il n'y a pas de production de poisson frais et transformé dans la province du Guéra.²¹

²⁰ Source Délégation Provinciale MEPA, atelier de validation de l'avant-projet de SPAT du Guéra, mai 2022.

²¹ Source : Annuaire des statistiques agricoles 2010-2020, Direction de la Production et des Statistiques Agricoles (DPSA)/Ministère du Développement Agricole, octobre 2021.

2.3.4. Cueillette

La cueillette de nombreux produits forestiers non ligneux (balanites, jujubes, tamarins, fonio, gomme arabique, chébé, karité, miel) se fait dans la province mais leur transformation se réalise de manière très artisanale. Les opportunités sont bien présentes dans l'alimentation, la cosmétique et la pharmacie pour envisager la création d'unités de transformation de ces ressources (Balanites dans la province et Karité, Chébé, etc. dans le Barh Signaka).

2.4. Environnement, protection de la biodiversité, tourisme et culture

2.4.1. Environnement et protection de la biodiversité

En matière de faune sauvage, la province du Guéra partage avec le Salamat le célèbre parc national de Zakouma (305 000 ha) qui, par sa disponibilité en eau et en pâturage toute l'année, abrite les espèces les plus importantes comme le buffle, le damalisque, le phacochère, le bubale, le cob, la girafe, l'éléphant, le lion, le crocodile, la hyène, le singe ainsi que plusieurs espèces d'oiseaux.

Outre le parc national de Zakouma, la province du Guéra dispose de deux réserves de faune importantes, à savoir la Réserve de faune de Siniaka-Minia, d'une superficie de 4 700 km² créée en 1961, et la Réserve de faune d'Abou Telfane, créée en 1974 et qui s'étend sur 110 000 hectares.

La faune sauvage joue un rôle économique et écologique important par le fait qu'elle constitue une source de protéines et de devises pour le Guéra. Elle peut faire l'objet d'une chasse traditionnelle, sportive, commerciale dans le respect de la réglementation ou de l'éco-tourisme. Toutefois, sa protection est confrontée à un grand défi : le braconnage.

Le Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) est occupé de prendre forme pour contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles du Tchad.

Cet espace, à cheval entre les provinces du Salamat, du Guéra et du Moyen Chari, comprend des aires protégées (Parc National de Zakouma qui vise une inscription comme site de patrimoine de l'UNESCO, réserve de faune de Barh Salamat, réserve de faune de Siniaka Minia qui vise une érection en parc national, domaine de chasse de Melfi-Roukoum) qui sont reliées entre elles par des corridors de migration de la faune. A leur périphérie, des aires adjacentes seront dédiées au développement durable.

Les valeurs environnementales du GEFZ sont :

- Un écosystème très dynamique et ouvert/connecté ;
- Des fortes densités et diversités d'animaux sauvages ;
- La dernière zone de présence d'espèces animales menacées d'extinction.

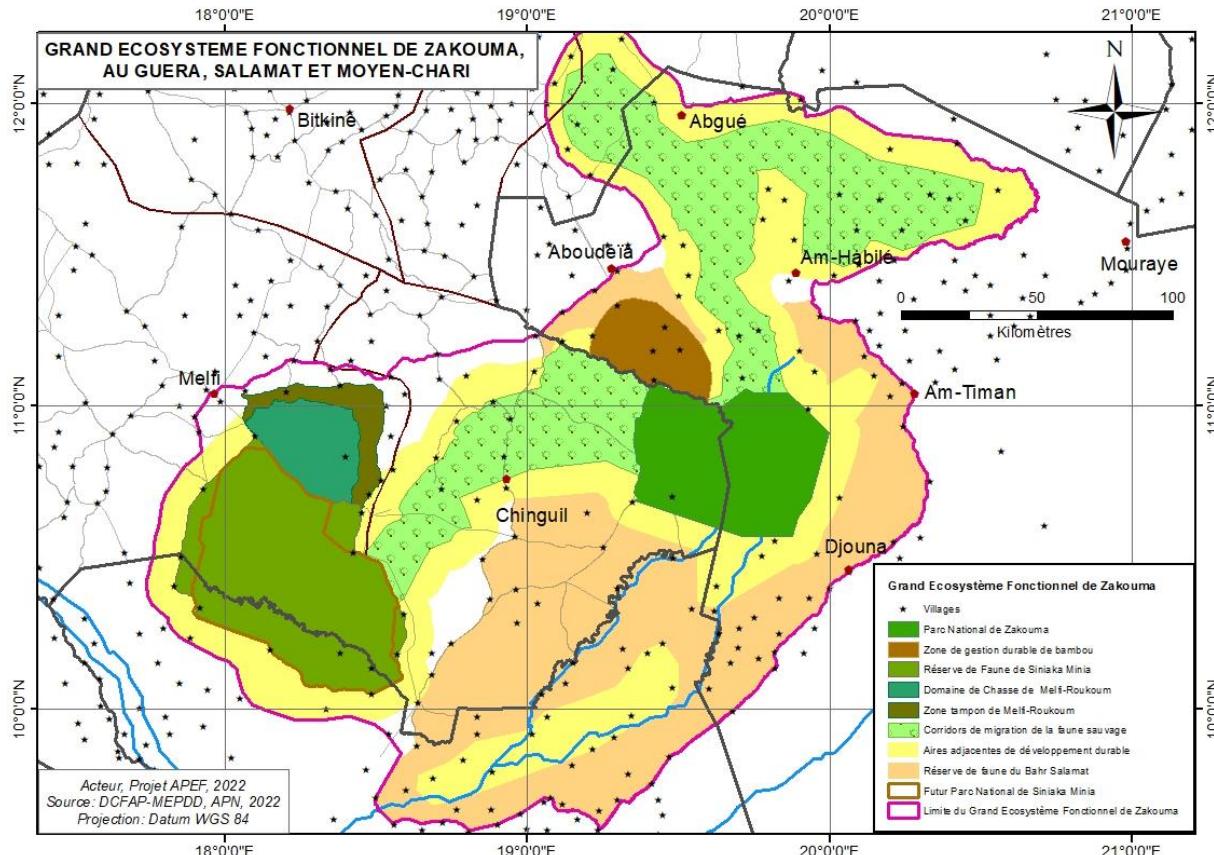
Les valeurs sociales du GEFZ sont :

- Un espace d'éducation et de découverte touristique ;
- Un espace qui apporte des bénéfices socio-économiques directs et indirects.

Les enjeux et menaces pour une gestion durable du GEFZ sont :

- Les conflits homme-faune ;

- La faible implication actuelle des riverains dans sa gestion ;
- Les problèmes de délimitation des couloirs de transhumance et du « foncier agricole » ;
- Le braconnage de la faune sauvage ;
- Le commerce illicite des produits de la faune ;
- L'utilisation des produits chimiques ;
- Les feux de brousse tardifs ;
- La pêche illégale, avec des engins illégaux, et la surpêche ;
- La divagation / l'intrusion du bétail ;
- La croissance démographie ;
- Le changement climatique.



Carte 20 : Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma au Guéra, Moyen Chari et Salamat

La Province du Guéra dispose d'autres sites à haute valeur environnementale :

- Les zones de gestion durable des ressources halieutiques ;
- Les zones de gestion durable de bambous et ligneux (gomme arabique).

Des forêts communautaires ont également été affectées à des communautés en vue de mener des activités pour une gestion durable de ressources naturelles.

2.4.2. Tourisme

L'existence du Parc National de Zakouma, de la réserve de faune du Barh Salamat et du domaine de chasse de Melfi-Roukoum souligne l'intérêt touristique, voire cynégétique que l'on peut porter au Guéra.

Fort de ses quelques 305.000 ha (décret n°0867/2019, du 25 juin 2019 Portant modification du décret n°086 de 1963, du 07 mai 1963 portant création de parc national de Zakouma), la réserve de faune du Barh Salamat (2 095 010 ha), le parc national de Zakouma contribue au développement économique de la province, avec un éco-tourisme conçu comme un atout social et économique à long terme.

Ce tourisme est encore toutefois réservé à des initiés et ne draine pas encore des flux touristiques conséquents. Entre 2017 et 2021, malgré les perturbations liées au COVID 19, les principaux sites du Parc national de Zakouma ont accueilli annuellement près de 3 700 visiteurs comme indiqué sur le tableau suivant.

Tableau 12 : Fréquentation et type de clientèle au Parc national de Zakouma

Catégorie / Camp	Année 2017-2018		Année 2018-2019		Année 2019-2020		Année 2020-2021		Moyenne annuelle	Répartition %
	Dari	Tinga	Dari	Tinga	Dari	Tinga	Dari	Tinga		
Nationaux	2 684	85	3 351	89	1 311	77	5 380	144	3 280	88
Expatriés	0	515	0	262	0	190	0	268	309	8
Internationaux	0	105	0	263	0	187	0	0	139	4
Total	2 684	705	3 351	614	1 311	454	5 380	412	3 728	100
	3 389		3 965		1 765		5 792		3 728	

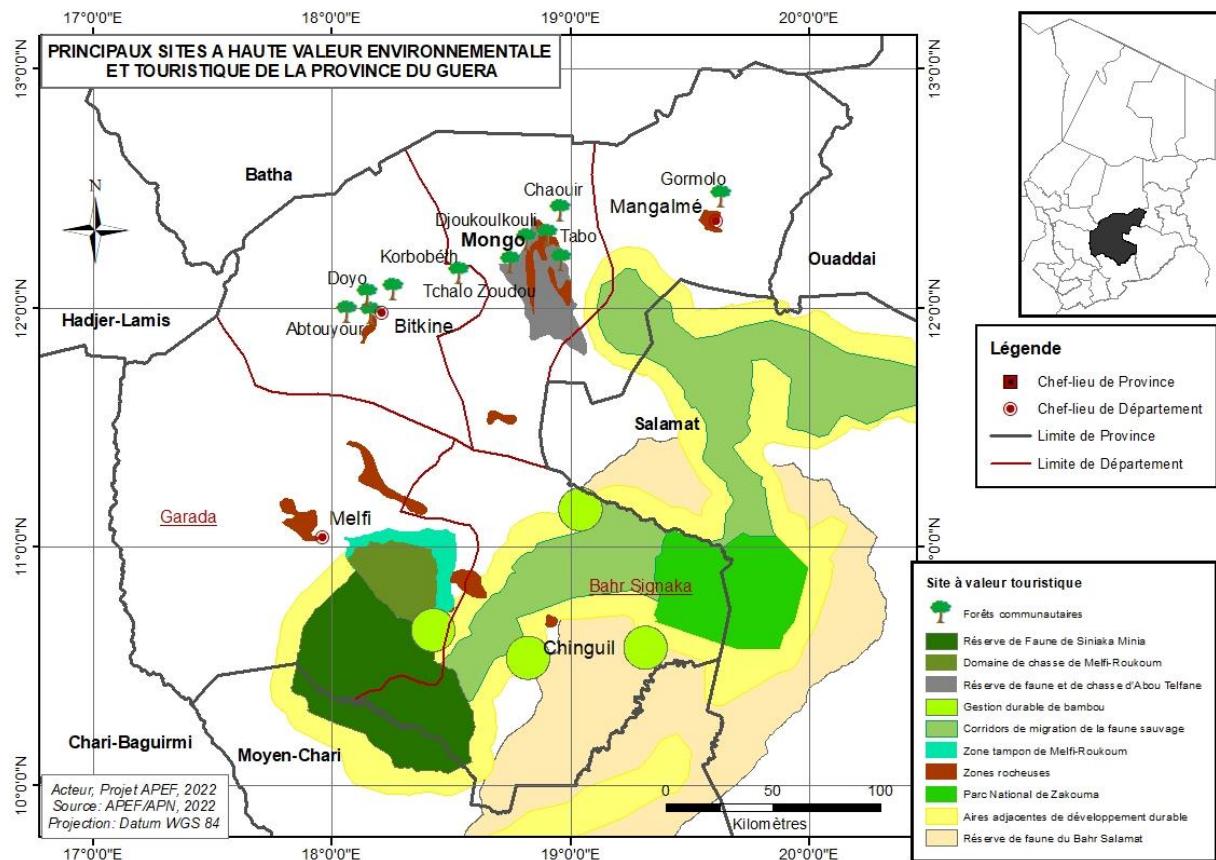
Source : Rapports touristiques - APN , saisons 2017 – 2021

Sur cette période, l'effectif des visiteurs nationaux représentait 88%, contre 8% pour les expatriés et 4% pour les internationaux.

La Réserve de Faune de Siniaka Minia (RFSM) s'étend sur 4.700 km² de paysages extraordinaires, entourés d'une formation montagneuse, où les rivières Minia, Siniaka et Doroum sinuent dans un écosystème de savanes arbustives et arborées.

Le domaine de chasse de Melfi-Roukoum, sur près de 200.000 ha (selon la nouvelle convention n°001/PCMT/PMTMEPDD/DGM/DGSRFF/DFAP/2021, du 18/11/2021 relative à l'Organisation et à l'Exploitation de la chasse sportive dans le Département de Barh Signaka (province du Guéra)), est situé à l'ouest de la réserve du Barh Salamat et au nord-est de la réserve de Siniaka Minia. Cette zone de chasse est caractérisée par ses nombreuses collines, et une végétation sahélo-soudanienne dense.

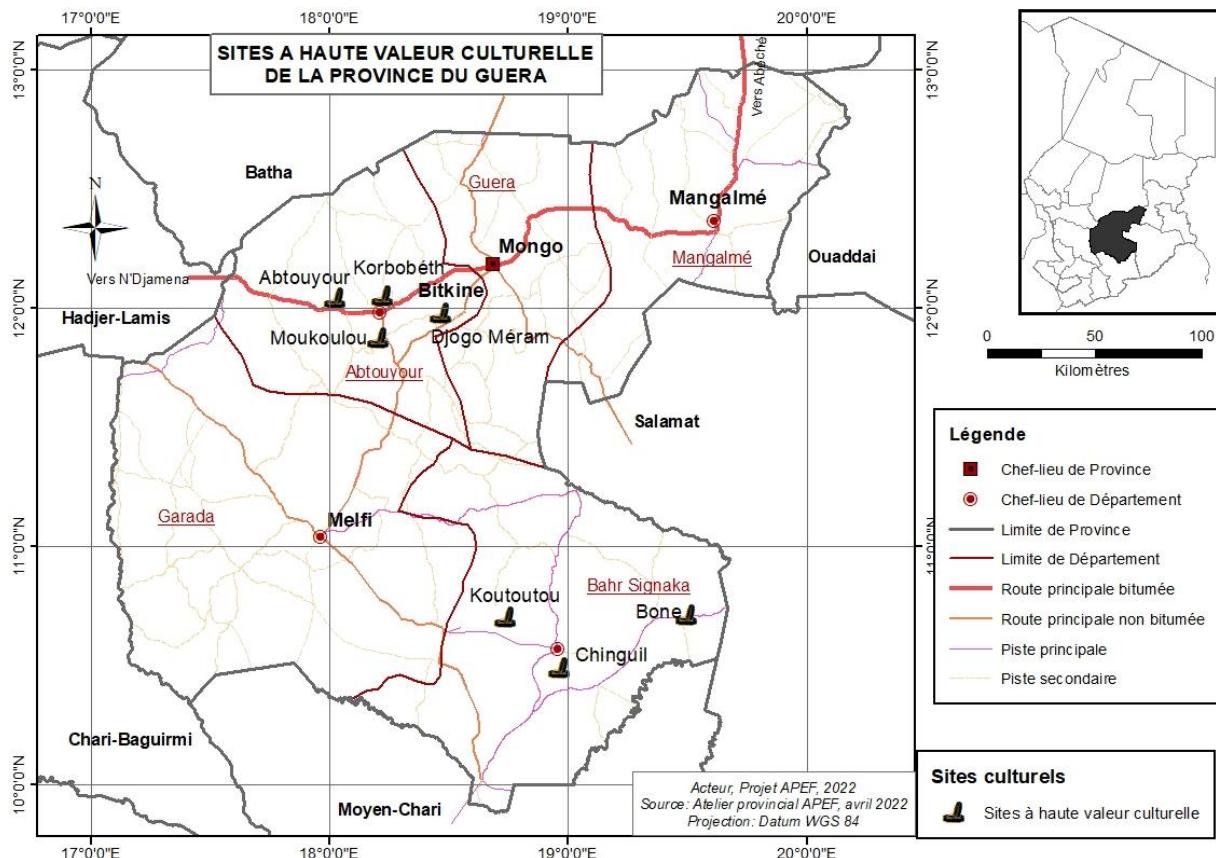
D'autres sites touristiques sont mis en valeur dans le Guéra tels que les Sources de Taro, la « Reine du Guéra », le Mont Guera, le Site de Korbobet, le Site de Tchoubouk ou encore le Site de bangbang. Signalons également le site archéologique de Tilé Nougar (voir carte 23), où se trouvent des mines de fer précoloniales anciennes inscrites sur la liste indicative des sites candidats au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui pourrait faire l'objet d'une valorisation.



2.4.3. Culture

D'un point de vue culturel, des Sites sacrés accueillent des événements de recueillement et de rites traditionnels (sites des pratiques du Margaye).

Ces Sites sont régis par des règles locales (chef traditionnels), avec accès interdit sans autorisation préalable des chefs traditionnels.



Carte 22 : Sites à haute valeur culturelle de la province du Guéra

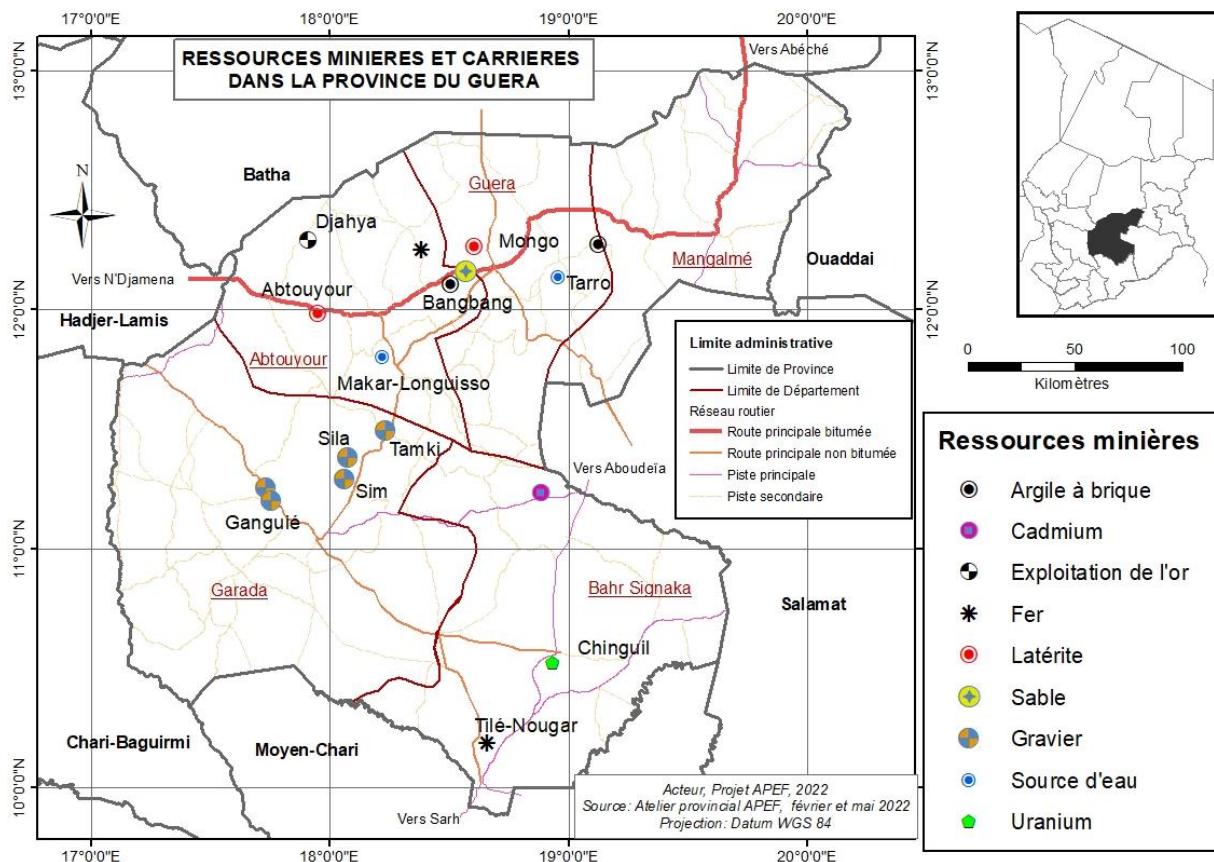
2.5. Activités minières

La Province du Guéra est caractérisée par un potentiel minier très riche et diversifié. On y trouve :

- les gisements d'argile qui permettent la réalisation de nombreux objets d'arts tels que les jarres, les pots de fleurs et autres objets de poterie ;
- les carrières de sable fluvial qu'on retrouve le long des ouadis ;
- Les carrières de latérite servant à fabriquer des briques en terres cuites.

L'Atlas du Tchad (2013) reprend pour la Province les ressources suivantes : Thorium, Titane, Graphite, Fer, Cadmium (source : Ministère des Mines et Energie - 2010).

La province du Guéra est une zone à forte potentialité minière. Des indices d'or, de diamant, de cuivre et d'uranium ont été signalés selon un rapport d'activités de la mission de reconnaissance géologique dans le Guéra en 2015 du Ministère des Mines.



Carte 23 : Ressources minières et carrières de la province du Guéra

Spatialement, les ressources minières sont disponibles en particulier dans les sites suivants (Délégation départementale du Ministère des Mines, mai 2022) :

- L'exploitation artisanale de l'or se déroule à 55 km de Bitkine (village Kourmou), à Melfi (village Gabil) ;
- La présence de cuivre à Bitkine (villages Korbo et Bediga) et de diamant à Melfi (village Marguia) ;
- L'exploitation des carrières de sable à Bang-bang, de latérite à 3 km de la route Mongo via Ati, et de gravier concassé du massif de granite à Melfi (Gangué).

2.6. Manifestations des changements climatiques

Selon les enquêtes menées dans le cadre du plan de développement provincial, il a été constaté par les populations locales que, depuis plus d'une décennie, des manifestations d'aléas climatiques surviennent dans les différents départements de la province et se traduisent par :

- La baisse de la pluviométrie dans tous les villages, cantons, communes, sous-préfectures et départements de la province avec comme conséquences la réduction de la durée des pluies, le tarissement des cours d'eau et des mares ;
- La hausse de la température avec des gradients compris entre 42 et 45°C dans les maisons et les chambres de certaines localités, rendant la vie insupportable ;
- Des vents violents et des inondations sont aussi enregistrés et constituent les risques et catastrophes que connaissent les habitations, les arbres et les arbustes, les routes et les ouvrages d'art dans les localités où ces phénomènes se produisent.

Outre les impacts environnementaux et sur la biodiversité, ce sont des risques qui affectent véritablement les secteurs de la production que sont l'agriculture, l'élevage et la pêche (en particulier, la perturbation du calendrier agricole).

Le choix des composantes prioritaires d'aménagement du territoire et de développement a permis de faire un état de lieux et d'analyser en profondeur les forces et les faiblesses de chacune d'elle. Il est dès lors indiqué d'explorer les perspectives de développement provincial selon les tendances observées.

3. Perspectives selon les tendances observées dans la province du Guéra

Sur base des deux premiers chapitres du SPAT, il est développé dans cette section, de manière synthétique, les perspectives et tendances observées à l'horizon 2032 quant aux composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement de la province.

La population de la province passerait de quelques 640.000 habitants en 2020 à près de 1.000.000 d'habitants en 2032, à l'horizon du schéma.

Cette croissance impliquerait une demande en nourriture et en espace d'activités à satisfaire. Les actions de coupe abusive de bois répondent aux préoccupations suivantes : besoins d'alimentation (bois de chauffe...), d'habitation (cuisson des briques, toitures...), champêtres (installation des nouveaux champs, feux de brousses...). La disponibilité des ressources forestières et ligneuses de la province serait ainsi menacée.

La production céréalière de la province du Guéra resterait excédentaire compte tenu des rendements actuels, cependant avec des perspectives d'amélioration de la productivité. Toutefois, les pratiques inappropriées de l'agriculture se poursuivraient encore pendant une grande partie de la période de réalisation du SPAT (extension des superficies cultivables, sous-utilisation des intrants, destruction de milliers d'hectares de forêts claires, forêts galerie et savanes, l'utilisation inappropriée de désherbants) et seule une proportion modeste des producteurs modifieraient leur technicité (les "nouveaux producteurs" et exploitants employant des systèmes modernisés de production) en raison de la persistance de la faiblesse de l'accompagnement des paysans par les services techniques de l'agriculture. Les faiblesses s'expliqueraient par les manques de moyens des services étatiques décentralisés.

Le secteur céréalier du Guéra resterait dominé par le sorgho, le berbéré et le mil confrontés aujourd'hui à l'impuissance des paysans pour faire face aux ennemis des cultures qui affectent notamment les rendements. L'absence de fertilisation et l'irrégularité du régime pluviométrique impacteraient négativement sur les productions et inciterait les paysans à maintenir des stratégies d'extension des terres cultivées, au détriment des espaces naturels.

Tendance déjà amorcée ces dernières années, la culture du berbéré, du sorgho et du mil continuerait à faire progressivement place à la riziculture, à la maïsculture et au maraîchage. Ces spéculations sont économiquement plus rentables que celles du berbéré, du sorgho et du mil.

Considérés également comme cultures de rente, les oléagineux (l'arachide et le sésame) continueraient à apporter un revenu substantiel aux paysans.

Si la situation d'insuffisance en infrastructures de stockage et de conservation des produits agricoles se poursuivait, on assisterait à une sur-commercialisation et un risque d'insuffisance alimentaire pour la province.

Le début de mécanisation, la réalisation des périmètres irrigués, et les projets et programmes en cours d'exécution par l'Etat pourraient augmenter substantiellement les productions agricoles, mais la réussite de ces projets serait affectée par l'insuffisance de la participation en amont des acteurs ruraux bénéficiaires.

Sur la base d'un taux de croissance annuelle des statistiques agricoles 2010-2020 pour les bovins, ovins, caprins et camelins, l'effectif du cheptel de la province doublerait sur 10 ans et s'approcherait des 10.000.000 de têtes en 2032 avec pour corollaire une forte demande en espaces pastoraux, un surpâturage aggravé et des tensions accrues entre agriculteurs et éleveurs.

La poursuite de la pratique des brulis de la strate herbacée pour déclencher des repousses d'herbe fraîche provoquerait des dégâts aux ressources ligneuses et des phénomènes d'érosion au début de la saison des pluies.

La transhumance, si elle se poursuivait en l'absence d'infrastructures pastorales dans la zone sahélienne destinées à modérer les mouvements vers le Guéra, et avec le maintien du taux actuel de croissance du cheptel, intensifierait la pression exercée sur les ressources naturelles de la province, et exacerberait les situations conflictuelles entre agriculteurs et transhumants venant s'installer dans le Guéra pendant une partie désormais prolongée de l'année.

L'exploitation des données satellitaires fait apparaître un recul très important de la végétation ligneuse en faveur des cultures pluviales et de décrue, qui auraient augmenté dans la période 2012 à 2021 d'environ 350 000 ha en 9 ans, soit 39 000 ha annuellement (source Datoloum et al., GEOMENA, mai 2022).

Tout porte à croire que la valorisation et la transformation, notamment dans une perspective d'autonomisation de la femme à travers l'aspect « genre », demeurerait le maillon le plus faible de la chaîne de valeur ajoutée des produits agro-sylvo-pastoraux dans la province du Guéra.

La province pourrait bénéficier d'un meilleur réseau routier par le bitumage et l'aménagement de routes et pistes. La réalisation de ces voies de communication relierait les départements au chef-lieu de province, désenclaverait la province du reste du pays, apporterait une amélioration aux conditions d'existence des habitants et renforcerait les échanges économiques.

A l'horizon 2032, la modernisation des voies de communication de la province du Guéra engendrerait le développement des flux des biens et des personnes avec un accroissement des problèmes d'insécurité et nécessiterait des actions dans les domaines de la sécurité sur cet espace.

Les sites touristiques, notamment le Parc National de Zakouma, la réserve de faune du Bahr Salamat, la réserve de Faune de Siniaka Minia, le domaine de chasse de Melfi-Roukoum, et les autres sites à haute valeur touristique et culturelle (zones rocheuses, forêts communautaires, sites de pratiques Margaye), pourraient relancer le tourisme.

La gestion durable du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ), à travers ses aires protégées, corridors de migration de la faune sauvage et aires adjacentes de développement durable, devrait contribuer à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles de la province.

L'élaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du GEFZ serait la condition pour équilibrer les usages et éviter les conflits tout en permettant le développement durable.

Sans une plateforme et des outils de conciliation et de coordination, les conflits entre acteurs du développement des activités agro-sylvo-pastorales et environnementales de la province du Guéra, dont les intérêts peuvent diverger sur les mêmes espaces, devraient poursuivre la tendance actuelle, voire s'amplifier.

Le changement climatique, qui constitue une menace réelle sur l'environnement et la biodiversité, entraînerait un impact négatif sur le potentiel productif agro-sylvo-pastoral.

La province du Guéra est caractérisée par un potentiel minier très riche et diversifié. Bien que les indices doivent encore être confirmés (or, diamant et cuivre), l'exploitation non responsable de ces ressources porterait un préjudice environnemental et social au développement inclusif et participatif de la province.

L'hydraulique pastorale étant insuffisamment maîtrisée par les acteurs et les axes de transhumance étant de plus en plus saturés, la poursuite de la tendance actuelle serait source de recrudescence des conflits pour la gestion des points d'eau.

Dans le domaine de l'eau potable, les besoins sont énormes, avec un déficit de près de 585 PMH et 196 AEP en état. A cela s'ajoute le coût élevé des investissements par forage équipé et les difficultés que rencontrent les entreprises à réaliser des forages ; le sol et le sous-sol ne se prêtant pas à la réalisation des forages et autres ouvrages en eau potable, car l'accès à la nappe phréatique est difficile.

Si dans le domaine économique nous observons des tendances peu performantes, la situation se dégraderait dans les secteurs sociaux.

En effet, dans le secteur de l'éducation, si les tendances actuelles se maintiennent (insuffisance infrastructurelle, nombre insuffisant d'enseignants, sous-scolarisation...), le niveau d'éducation et d'alphabétisme se dégraderait davantage.

Dans le secteur de la santé, avec un nombre insuffisant d'infrastructures, d'équipements et de personnel qualifié, la qualité de la couverture sanitaire se dégraderait et exposerait davantage la population aux malarias et autres vecteurs de maladies (parasites, bactéries, virus...).

De ces perspectives et tendances observées à l'horizon 2032 ressortent des enjeux de l'aménagement du territoire et de développement qui seront présentés ci-après.

4. Enjeux de l'Aménagement du Territoire et de Développement

Selon les composantes prioritaires retenues pour l'aménagement du territoire et le développement, les enjeux d'aménagement du territoire de la province, qui découlent de l'observation de la situation actuelle et des perspectives tendancielles de l'évolution de cette situation, sont formulés de la manière suivante :

- **Enjeu 1 : Renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale ;**
- **Enjeu 2 : Conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales ;**
- **Enjeu 3 : Diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources minières.**

Pour chaque enjeu formulé ci-avant qui se base(nt) sur les contraintes et les atouts dégagés des analyses sectorielle et territoriale des parties précédentes, un ou plusieurs objectif(s) d'aménagement et de développement sera / seront retenu(s) pour la province.

5. Objectifs du SPAT à l'Horizon 2032

Les objectifs prennent en compte les besoins légitimes des populations et s'inscrivent dans les trois dimensions d'ordre social, économique et environnemental, plaçant de ce fait l'homme au cœur de l'aménagement du territoire. Ils permettront d'aménager le cadre dans lequel l'homme vit et travaille dans une perspective à très long terme, au-delà des simples 10 années du SPAT, pour améliorer ses conditions d'existence et préserver son environnement afin d'en assurer, voire d'améliorer, la capacité de production.

C'est ce capital qui sera transmis aux générations futures. Il est de la responsabilité de tous que cet héritage soit remis intact.

En réponse à « l'Enjeu 1 : Renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale », l'objectif consiste à :

- **Objectif 1.1 : Mettre en œuvre un programme de "ratrappage" de ses infrastructures de communication et infrastructures socio-collectives qui sera favorable à l'amélioration des conditions d'existence de ses habitants, mais également à la dynamisation de son développement économique.**

En réponse à « l'Enjeu 2 : Conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales », l'objectif consiste à :

- **Objectif 2.1 : Promouvoir une économie rurale modernisée et diversifiée, respectueuse de son environnement, tout en conciliant de manière coordonnée et concertée les activités agricoles, pastorales et environnementales.**

En réponse à « l'Enjeu 3 : Diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources minières », l'objectif consiste à :

- **Objectif 3.1 : Diversifier l'économie provinciale par le développement des activités de transformation des productions agro-sylvo-pastorales ;**
- **Objectif 3.2 : Valoriser le patrimoine de biodiversité et culturel de la Province par le tourisme du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des sites à haute valeur environnementale et culturelle ;**
- **Objectif 3.3 : Mettre en valeur de manière transparente et respectueuse de l'environnement les ressources minières.**

Les objectifs du SPAT tels que proposés apporteront des réponses permettant d'assurer le développement durable de la province en se basant sur ses potentialités tout en prenant en compte ses contraintes et en l'insérant dans la dynamique d'émergence globale prônée par l'Etat Tchadien. De tous ces objectifs, quelles orientations faut-il retenir pour guider les actions d'aménagement et de développement ?

6. Orientations de l'Aménagement du Territoire et de Développement

Le SPAT, outil d'aide à la décision, à la coordination de l'action publique et à la mise en cohérence des actions sur le territoire provincial, doit contribuer à promouvoir le développement économique et à préserver les écosystèmes de la province par des mesures et des actions appropriées inscrites dans les politiques sectorielles de développement.

Les secteurs prioritaires du Guéra sont respectivement l'agriculture et l'élevage, qui nécessitent un développement harmonieux dans un contexte environnemental sensible et riche en biodiversité. Mais d'autres secteurs disposent d'un potentiel très important dont la valorisation contribuera à dynamiser l'économie de la province. Il s'agit notamment du tourisme, de l'exploitation des ressources minières et du développement de la transformation des filières porteuses, telle que les oléagineux et les fruitiers.

Ce développement, responsable et durable, sera conditionné par le renforcement des services sociaux de base et de l'intégration provinciale et sous provinciale. Il se fera dans le cadre d'une démarche participative impliquant les acteurs à la base du processus de développement, dans une vision d'appropriation des actions par les bénéficiaires.

Les orientations suivantes ont été retenues en vue d'atteindre les objectifs de l'aménagement du territoire et de développement pour la province du Guéra :

- **Objectif 1.1 : Mettre en œuvre un programme de "ratrappage" de ses infrastructures de communication et infrastructures socio-collectives qui sera favorable à l'amélioration des conditions d'existence de ses habitants, mais également à la dynamisation de son développement économique :**
 - Orientation 1 : Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication ;
 - Orientation 2 : Le renforcement du rôle des villes.
- **Objectif 2.1 : Promouvoir une économie rurale modernisée et diversifiée, respectueuse de son environnement, tout en conciliant de manière coordonnée et concertée les activités agricoles, pastorales et environnementales :**
 - Orientation 3 : Le développement des productions animales et végétales ;

- Orientation 4 : La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.
- Objectif 3.1 : Diversifier l'économie provinciale par le développement des activités de transformation des productions agro-sylvo-pastorales :
 - Orientation 5 : La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales.
- Objectif 3.2 : Valoriser le patrimoine de biodiversité et culturel de la Province par le tourisme du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des sites à haute valeur environnementale et culturelle :
 - Orientation 6 : La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle ;
 - Orientation 7 : Le développement touristique.
- Objectif 3.3 : Mettre en valeur de manière transparente et respectueuse de l'environnement les ressources minières :
 - Orientation 8 : La consolidation de l'exploitation minière responsable et respectueuse de l'environnement.

Ces huit (8) orientations de l'aménagement du territoire et de développement ont été développées dans les sections suivantes sous forme d'actions à mener pendant la période de mise en œuvre du SPAT.

6.1. Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication

Il s'agira de créer des infrastructures de communication pour permettre de désenclaver la province et de déclencher le développement soutenu et continu des échanges et des communications avec le reste du pays et de la sous-province. Les travaux et aménagements retenus sont les suivants :

- Construire des routes nationales dans la ville de Mongo ;
- Bitumer les routes d'importance provinciale :
 - o Bitkine-Melfi - frontière Moyen Chari ;
 - o Mongo-Delep - frontière Batha ;
 - o Mongo-Katalok - frontière Salamat ;
- Aménager des pistes rurales :
 - o Melfi-Makofi ;
 - o Melfi-Chinguil ;
 - o Mongo-Ouinkoul ;
 - o Chinguil-Aboudeïa ;
 - o Mongo-Bardangal ;
 - o Chawir-Baro ;
 - o Chingayat-Bitchotchi ;
 - o Chingayat-Kouka Hargné ;
 - o Mangalmé-Aboudeïa ;
 - o Bitkine-Bobonbou-Djilmi ;
 - o Bitkine-Farakenga-Djaya ;
 - o Koubo Adougoul-Zama-Azi ;
 - o Koubo Adougoul-Bardangal.

6.2. Le renforcement du rôle des villes

L'espace urbain du Guéra est très peu structuré. La réalisation d'un réseau urbain permettra de créer plusieurs zones de dynamique économique dans la province.

Le réseau sera articulé autour des relations entre les villes et les zones rurales. Il doit s'appuyer sur des programmes d'équipements collectifs appropriés et hiérarchisés permettant aux villes d'entretenir des relations entre elles et les zones rurales.

Afin de permettre une bonne planification des équipements collectifs, une hiérarchisation des centres urbains a été faite selon les critères suivants :

- la fonction et le niveau d'équipement du centre urbain ;
- la taille de sa population et sa situation géographique ;
- son désenclavement.

Le Chef-lieu de la province : Mongo

La restructuration de la ville de Mongo s'impose, car il s'agit d'une ville ancienne qui mérite de nos jours quelques interventions techniques pour la rendre beaucoup plus apte à offrir des services et de la sécurité. Les actions à mener sont :

- Accélérer l'électrification de la ville et construire des châteaux d'eau ;
- Construire un aéroport ;
- Construire un hôtel 5 étoiles ;
- Construire un stade omnisport ;
- Construire un hôpital de référence mère et enfant ;
- Renforcer l'université en créant d'autres départements en sciences sociales et humaines ;
- Construire un hôpital provincial et un centre de district ;
- Construire des locaux de la chambre de commerce ;
- Créer une zone industrielle à l'écart de la ville.

Les villes (Bitkine, Melfi, Mangalmé, Chinguil) et les zones d'évolution en centres urbains (Baro, Eref, Delys, Niergui, Bagoua, Rokofil)

Les actions à mener pour ces villes et zones d'évolution en centres urbains sont :

- Construire /réhabiliter des bureaux et résidences des autorités administratives (Préfecture), y compris les équipements ;
- Construire un hôpital, un aérodrome et un stade omnisport dans chaque département ;
- Construire des ZAC (zone d'aménagement concertée) dans toutes les villes de département pour les renforcer en équipements ;
- Etablir un centre de district sanitaire fonctionnel à Bitkine, Melfi, Mangalmé, Baro, Eref et Chinguil.

Les communes urbaines (Mongo, Bitkine, Melfi, Mangalmé et Chinguil) et rurales (Baro, Bagoua, Niergui, Eref, Bichotchi, Kouramargné, Mawa, Mardji, Sila, Amharouma, Zane)

Les actions à mener pour ces communes urbaines et rurales sont :

- Réaliser des projets de restructuration et lotissements dans les communes urbaines et rurales de toute la province du Guéra afin de les doter des plans cadastraux et de cartes pour une évolution planifiée ;
- Réaliser des infrastructures de transformation des produits agricole, d'élevage et de fruits ;
- Construire un marché à bétail à Mangalmé ;

- Construire des infrastructures hydro-agricoles et hydro-pastorales reposant sur une meilleure maîtrise des eaux de pluies.

6.3. Le développement des productions végétales et animales

Le développement des productions végétales

L'agriculture est dominée par la culture pluviale des céréales. Également, considérés comme cultures de rente, les oléagineux (l'arachide et le sésame) procurent un revenu substantiel aux paysans. La contribution de l'agriculture irriguée à la sécurité alimentaire et nutritionnelle est toutefois faible.

Le développement des productions agricoles passera par :

- Le développement de la culture de sésame et arachide ;
- Le développement de cultures fourragères ;
- La transformation des productions de mangues, goyaves, tomates et citrons ;
- L'introduction de semences adaptées au changement climatique ;
- Le respect des règles d'attribution coutumière des terres pour éviter l'occupation agricole anarchique de l'espace ;
- La construction des aménagements hydro-agricoles et de pistes rurales dans toute la province ;
- La réhabilitation des micro-barrages : Abtouyour (Moukoulou) et Mangalmé (Midjuir).

Le développement des productions animales

L'élevage est une activité importante dans la province. Il occupe la majeure partie de la population tout comme l'agriculture. Les espèces principales élevées sont :

- Pour les départements Mangalmé, Guéra, Garada et Barh-Signaka : bovins, petits ruminants, volaille ;
- Pour le département Abtouyour : bovins, petits ruminants, volaille et camelins.

Les défis du développement de l'élevage sont de :

- Contenir l'affluence des transhumants ;
- Développer l'élevage en bonne intelligence avec l'agriculture en anticipant les conflits agriculteurs-éleveurs.

Le développement des productions d'élevage passera par :

- La réalisation et la réhabilitation des infrastructures pastorales (puits, forages, aménagement de mares, parcs, entrepôts pour le stockage du fourrage) ;
- Le balisage des couloirs de transhumance conflictuels et les aires de stationnement de la province ;
- La promotion de fermes d'élevage ;
- La création d'une usine de transformation des productions animales.

6.4. La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.

Les acteurs du développement des activités agricoles, pastorales et environnementales en province du Guéra émettent les mêmes préoccupations quant à la conciliation de ces activités pratiquées sur les mêmes espaces mais dont les intérêts peuvent diverger.

Les orientations en aménagement du territoire s'articulent autour de la mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales. Dans les faits, il s'agira des activités suivantes :

- Une mise en œuvre et un suivi-évaluation coordonnés et concertés du SPAT ;
- Le balisage des couloirs de transhumance conflictuels et des aires de stationnement de bétail de la province, ainsi que l'élaboration des accords sociaux associés ;
- Une planification et un suivi du foncier agricole ;
- L'élaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ).

6.5. La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales

Les fédérations et coopératives bénéficieront d'un appui-conseil pour accompagner la valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales à travers des activités variées :

- regrouper les produits après la récolte ;
- assurer leur stockage, le conditionnement ou la transformation en vue de leur commercialisation ;
- réaliser des infrastructures de stockage/conditionnement (magasins, complexe de réfrigération...) et unités de transformation (moulins, décortiqueuses, séchoirs, pressoirs ...) ;
- Assainir les circuits commerciaux.

A travers la création d'unités de transformation locale, les différentes filières de spécialisation seront :

- Filières agricoles : les transformations en jus des productions fruitières de mangues, goyaves, tomates et citrons seront valorisées sur les marchés ; les oléagineux (arachide, sésame) seront décortiqués et transformés en huile végétale ;
- Filières pastorales : essentiellement la viande et les sous-produits animaux (lait, beurre, peau, sabots, cuir, cornes ...) seront concernés. Les viandes seront séchées, boucanées, conditionnées et le lait transformé. Les fermes d'élevage seront promues.
- Une filière active sera dynamisée dans la production de nourriture pour les animaux d'élevage à travers le développement de la culture fourragère.

6.6. La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle

La province du Guéra est l'une des provinces la moins dégradée de toutes les provinces du pays. Elle est toutefois caractérisée par un contexte écologique fragile marqué par l'extension des superficies agricoles, le pâturage croissant, et l'anthropisation des espaces.

Le développement durable de la province du Guéra passera par la préservation de ses valeurs environnementales et culturelles :

- La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) ;
- La gestion des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle.

La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ)

La gestion durable du GEFZ contribue à la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles du Tchad. Le GEFZ est un espace compris entre les provinces du Salamat, du Guéra et du Moyen Chari. Cet espace comprend des « poumons de conservation » (les aires protégées) et des corridors de faune qui les relient.

Cet espace est constitué des :

- Aires protégées : le Parc National de Zakouma, la réserve de faune de Barh Salamat, la réserve de faune de Siniaka Minia (futur Parc National), et le domaine de chasse de Melfi-Roukoum ;
- Corridors de migration de la faune sauvage ;
- Aires adjacentes de développement durable, où des activités économiques compatibles avec la proximité des aires protégées sont encouragées.

« La protection de l'ensemble de l'écosystème est nécessaire pour une conservation efficace et durable de la grande faune, de ses migrations et de ses habitats ».

Afin de permettre le développement durable, équilibrer les usages et éviter les conflits, la gestion du GEFZ passera par :

- La reconnaissance et la délimitation de corridors de migration de la faune sauvage ;
- La reconnaissance et la délimitation d'aires adjacentes comme territoires de développement durable ;
- La reconnaissance et la délimitation de couloirs de transhumance et d'espaces pastoraux ;
- Une planification et un suivi du foncier agricole pour éviter la dégradation des espaces protégés et les conflits « Homme Faune » ;
- La cogestion (gestion partagée) d'espaces de ressources naturelles ;
- Le renforcement des capacités des instances de gouvernance du GEFZ ;
- L'appui aux organisations paysannes à la récolte, à la transformation et à la commercialisation des PFNL ;
- Le zonage des terroirs des localités les plus touchées par les conflits « Homme-Faune » ;
- La réalisation des points d'eaux pour les animaux sauvages et au profit des communautés.

La vision d'ici 2032 s'articule autour de :

- Le classement de la Réserve de Faune de Siniaka Minia en Parc National ;
- Le classement du Parc National de Zakouma en Réserve Biosphère de l'Unesco ;

- L'élaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ).

La gestion des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle

Hotspots

La Province du Guéra dispose d'autres sites à haute valeur environnementale à protéger. Leur gestion passera par :

- La réhabilitation de la réserve de faune d'Abou Telfane ;
- L'aménagement participatif et inclusif et la gestion durable de zones protégées de production halieutique ;
- L'identification et le suivi de zones de gestion durable de bambous et ligneux (gomme arabique).

Forêts communautaires (FC)

Dans le domaine protégé des collectivités autonomes, des forêts communautaires ont été affectées à des communautés en vue de mener des activités ou entreprendre des processus dynamiques (p.ex. reboisement) pour une gestion durable de ressources naturelles à partir d'un plan simple de gestion :

- Forêts communautaires de Djoukoulkouli, Chaourir, Mongo, Tabou, Bitkine, Mangalme.

Ces Sites sont régis par des règles locales (chef traditionnels), avec accès interdit, sauf autorisation préalable des chefs traditionnels.

D'ici 2032, la vision est l'installation des Forêts Communautaires (FC) dans tous les départements.

Cultures/sites sacrés

Ces Sites sacrés sont des espaces de recueillement et de rites traditionnels (Site des pratiques du margaye) :

- Koutoutou, Dourong, Bone, Mont Abtouyour, Mont Guera, Korbobet, Moukoulou, Meram djogo.

Ces Sites sont régis par des règles locales (chef traditionnels), avec accès interdit sans autorisation préalable des chefs traditionnels.

6.7. Le développement touristique

La province du Guéra dispose d'atouts touristiques environnementaux et culturels, avec des structures d'accueil à Bitkine, Arenga, Mongo et Zakouma.

Les sites touristiques environnementaux de la province sont très riches en faune et flore et sont les suivants :

- Le Parc national de Zakouma ;
- La Réserve de faune et futur Parc National de Siniaka Minia (RF/PNSM) ;
- La Réserve de faune de Barh Salamat (RFBS) ;
- La Réserve de faune d'Abou Telfane ;
- Le Domaine de chasse de Melfi-Roukoum.

Tous ces sites sont inscrits dans la majorité des circuits touristiques de découverte du Tchad. Toutefois, pour inciter les Tour-opérateurs à retenir cette province comme une destination touristique privilégiée, les actions suivantes sont à entreprendre.

Au niveau du Parc National de Zakouma :

- Finaliser le Plan de Développement Touristique du PNZ ;
- Structurer et consolider une offre touristique variée ;
- Développer une communication et un marketing territorial de Zakouma et du GEFZ à l'étranger ;
- Développer l'écotourisme et l'artisanat durable sur les zones et thèmes à fort potentiel.

Au niveau de la réserve de faune d'Abou Telfane, l'action prioritaire est de :

- Développer une vision touristique.

Les autres sites touristiques à mettre en valeur sont :

- Les Sources de Taro et Boti dont les valeurs sont : l'eau de source attirant des visiteurs ; l'eau ayant des vertus thérapeutiques ; les sources d'abreuvement d'animaux sauvages ; la présence des grottes et des cultures de tabac ; le sentier de Béréthé ;
- Le Mont Guéra dont les valeurs sont : l'escalade, la présence des animaux sauvages, les sites de pratiques margayes, les ruines et les tombeaux des ancêtres ;
- Le Site de Korbobet, qui présente des habitations sur les montagnes ;
- Le Site de Tchoubouk dont les valeurs sont : les balades à chameau et à cheval, la découverte de la vie des nomades ;
- Le Site de bangbang dont la valeur est la verdure attrayante et qui est utilisé pour des excursions ;
- En ce qui concerne le tourisme culturel, compte-tenu de l'importance de la culture Margaye dans la province, des sites seront aménagés pour permettre aux visiteurs de s'imprégner des pratiques culturelles locales.

Au niveau de la province, pendant la période de mise en œuvre du SPAT, il s'agira également de :

- développer des nouveaux sites touristiques à Mangalmé et Melfi ;
- construire des maisons de culture pour la promotion des rites traditionnels (Bitkine et Mangalmé) ;
- construire un camp de passage à vocation éco touristique ;
- à Mongo, construire un centre artisanal, aménager l'aéroport, finaliser la construction de la Délégation du tourisme et du campement ;
- construire des hôtels à Mongo et à Bitkine.

6.8. La consolidation de l'exploitation minière responsable et respectueuse de l'environnement

L'exploitation minière dans le Guéra constitue une source en matériaux, en devises, en création d'emplois et en développement économique.

Malgré son potentiel, les ressources minières ne bénéficient pas encore d'une exploitation moderne et professionnelle à la mesure des réserves disponibles.

Les priorités pour le développement du secteur minier s'articuleront autour de la prospection quant à l'or (Bitkine : Kourmou, Bolong, Ielé ; Melfi : Gabil), le diamant (Melfi : Marguia) et le cuivre (Melfi : Marguia). Pour ce faire, des levés géologiques, géophysiques et géochimiques seront réalisés sur la durée 2022 et 2032 de mise en œuvre du SPAT.

Pour l'Or, son exploitation artisanale se fera selon (i) la réglementation de la loi minière et ses textes d'application, (ii) avec une interdiction de l'utilisation du cyanure et du mercure et (iii) avec une remise en état du paysage après exploitation.

Pour les Carrières, notamment les matériaux divers (sable, gravier, latérite), leur exploitation se fera selon la réglementation de la loi minière et ses textes d'application avec une remise en état après l'exploitation qui détruit le paysage.

L'ambition d'assurer un développement provincial harmonieux nécessite idéalement de considérer toutes les actions structurantes, économiques, sociales et environnementales mais le réalisme qui procède de la capacité de mobilisation et d'absorption financière nationale ou locale conduit à opérer à un choix des actions prioritaires.

7. Priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale

Dans un contexte de réduction de la pauvreté et pour assurer un environnement humain durable, la priorisation des actions de développement et d'aménagement reste un exercice difficile et important.

Lors de l'élaboration du SPAT du Guéra, les parties prenantes se sont accordées sur des critères de priorisation des orientations et actions de l'aménagement du territoire et de développement.

Trois critères ont été retenus, à savoir (i) les orientations et actions décisives pour le développement de la province, (ii) celles fondamentales pour l'existence et le bien-être des populations locales, et (iii) celles majeures en termes d'aménagement durable du territoire.

Les priorités d'orientations et d'actions du SPAT de la province du Guéra s'articulent donc autour des trois programmes suivants :

Le programme d'actions du domaine décisif :

- La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province.

Le programme d'actions du domaine fondamental :

- La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale) ;
- La sécurité alimentaire (agriculture et élevage).

Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire :

- La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales.

Le développement de ces trois programmes d'actions est présenté dans les sections suivantes en reprenant, lorsque cela a été possible, les estimations financières établies lors de la consultation des parties prenantes pour la mise en œuvre d'actions retenues.

Toutes les orientations et actions qui n'ont pas été retenues comme prioritaires ont toutefois bien été maintenues dans le chapitre 6 relatif aux « Orientations de l'Aménagement du Territoire et de Développement ». Les estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires sont reprises en annexe.

7.1. Le programme d'actions du domaine décisif

7.1.1. La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province

Les infrastructures routières de qualité facilitent la circulation des biens et personnes dans la province. La réhabilitation et le développement des voies de communication suivantes constitueront le fondement du développement de la province, avec les priorités suivantes d'ici 2032 :

- Bitumer une route d'importance provinciale : Mongo-Delep frontière Batha (environ 75 km, à un coût estimé de 1.000.000.000 FCFA du km de route bitumée) ;
- Aménager les routes (à un coût estimé de 100.000.000 FCFA du km de route aménagée) :
 - o Melfi-Chinguil-Aboudeïa (240 Km) ;

- Chinguil Frontière moyen Chari (environ 92 km).

Soit un coût total estimé de 108.200.000.000 FCFA pour la réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province.

7.2. Le programme d'actions du domaine fondamental

7.2.1. La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale)

Dans ce programme, les objectifs sont essentiellement humains et ils renvoient à l'Indicateur de Développement Humain (IDH). Les composantes essentielles du développement humain que sont la santé, l'éducation et l'accès à l'eau potable sont examinées ci-après.

Dans le domaine de la santé, 3 actions urgentes sont à mener pour une amélioration de la santé de la population. Il s'agit de :

- Construction des hôpitaux de district avec équipement solaire et château d'eau (Niergui/Chinguil) (coûts estimés à 2.500.000.000 FCFA pour chaque hôpital) ;
- Construction d'un hôpital provincial avec eau et électricité (Mongo) (coûts estimés à 6.500.000.000 FCFA pour l'hôpital provincial) ;
- Renforcement du plateau technique : 2 chirurgiens généralistes, 1 chirurgien pédiatre, 2 anesthésistes, 1 gynécologue, 7 techniciens d'hygiène/assainissement (dans les hôpitaux).

Les investissements nécessaires pour les infrastructures socio-collectives dans le domaine de la santé ont été estimés à 11.500.000.000 FCFA.

Dans le domaine de l'éducation, où la situation nécessite une plus grande implication de l'Etat à travers 3 actions prioritaires, il s'agira de :

- Recrutement de 200 Instituteurs et instituteurs adjoints par an dans les écoles primaires et 100 enseignants de l'enseignement moyen, secondaire et universitaire par an ;
- Construction et équipements du lycée bilingue de Mongo (coûts estimés à 2.500.000.000 FCFA) ;
- Construction du lycée de Melfi (coûts estimés à 2.500.000.000 FCFA).

Les investissements nécessaires pour les infrastructures socio-collectives dans le domaine de l'éducation ont été estimés à 5.000.000.000 FCFA.

Dans le domaine de l'hydraulique urbaine et rurale, les actions prioritaires à entreprendre pour améliorer l'accès de la population à une eau potable sont les suivantes :

- Construction / extension de deux châteaux d'eau de 500m³ (Chinguil, Melfi) (coûts estimés à 2.000.000.000 FCFA pour chaque château d'eau) ;
- Extension du château de Mangalmé (3-400m³) (coûts estimés à 1.000.000.000 FCFA).

Les investissements nécessaires pour les infrastructures socio-collectives dans le domaine de l'hydraulique urbaine et rurale ont été estimés à 5.000.000.000 FCFA.

Au total, la somme de 21.500.000.000 FCFA est estimée pour la réalisation des infrastructures socio-collectives prioritaires.

7.2.2. La sécurité alimentaire (agriculture et élevage)

Dans la province du Guéra, la sécurité alimentaire passe par la sécurisation et le développement des activités agricoles et de l'élevage, sources en protéines végétales et animales pour les populations locales.

En ce qui concerne l'agriculture, les 3 actions prioritaires sur la durée de mise en œuvre du SPAT viseront :

- Construction des seuils d'épandages (30 000 ha) dans la province (coûts estimés à 3.000.000.000 FCFA) ;
- Création de petites usines de transformation des produits agricoles (sésame, arachide, mangues, goyave) (coûts estimés à 3.800.000.000 FCFA) ;
- Construction/réhabilitation du Centre de Formation et de Promotion Rurale (Koubo Adougoul) (coûts estimés à 500.000.000 FCFA).

Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour les 3 actions prioritaires en agriculture ont été estimés à un total 7.300.000.000 FCFA.

En ce qui concerne l'élevage, les 3 actions prioritaires sur la durée de mise en œuvre du SPAT viseront, à travers les 5 départements :

- Construction de 100 parcs de vaccination (coûts estimés à 2.500.000.000 FCFA) ;
- Création de petites unités de transformation des produits et sous-produits animaux (viande, lait, œufs) (coûts estimés à 1.000.000.000 FCFA) ;
- Promotion des cultures fourragères (coûts estimés à 200.000.000 FCFA).

Les investissements et coûts de fonctionnement nécessaires pour les 3 actions prioritaires en élevage ont été estimés à un total 3.700.000.000 FCFA.

L'investissement nécessaire pour mettre en œuvre les activités prioritaires relatives à la sécurité alimentaire s'élève à 11.000.000.000 FCFA.

7.3. Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire

7.3.1. La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales

Ce programme vise à atténuer les conflits entre acteurs du développement des activités agricoles, pastorales et environnementales de la province du Guéra, dont les intérêts divergent sur les mêmes espaces. Les priorités quant à ce programme d'actions sont :

- Le balisage participatif et inclusif des couloirs de transhumance litigieux ou des couloirs alternatifs et des aires de stationnement de bétail de la province, ainsi que des infrastructures hydropastorales et accords sociaux associés (coûts estimés à 2.500.000.000 FCFA) ;
- Une planification concertée et un suivi du foncier agricole (coûts estimés à 200.000.000 FCFA) ;
- L'élaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ). Pour cette action, des investissements et coûts de fonctionnement nécessaires ont été estimés à 5.150.000.000 FCFA pour :

- Finaliser le processus de relocalisation du village Bône (coûts estimés à 1.000.000.000 FCFA) ;
- Appuyer les organisations paysannes à la gestion et la récolte durable, à la transformation et à commercialisation des PFNL (coûts estimés à 1.500.000.000 FCFA) ;
- Etablir le zonage des terroirs des localités à proximité des aires protégées, en particulier les plus touchées par les conflits Hommes-Faune (coûts estimés à 50.000.000 FCFA) ;
- Réaliser des points d'eaux pour les animaux sauvages (coûts estimés à 500.000.000 FCFA) ;
- Réaliser des points d'eaux au profit des communes (coûts estimés à 2.100.000.000 FCFA).

La mise en place de la plateforme et des outils de conciliation coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales coûterait la somme de 7.850.000.000 FCFA mobilisables au cours de la période 2022-2032.

Estimés à près de 148.550.000.000 FCFA sur une période de 10 ans, les besoins prioritaires nécessitent une grande mobilisation des ressources et une coordination de toutes les actions y relatives.

L'efficacité et l'efficience d'une politique d'aménagement et de développement territorial ne peuvent être appréciées qu'à travers la capacité du mécanisme de sa mise en œuvre et du suivi-évaluation.

8. Mécanisme et outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT

8.1. Mécanisme et outils de mise en œuvre

Conformément à la loi fixant les principes fondamentaux d'aménagement du territoire, la politique en matière d'aménagement est mise en œuvre en s'appuyant sur les outils suivants :

- Le Schéma National d'aménagement du territoire (SNAT) ;
- Le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) ;
- Le Schéma d'Aménagement Spécifique (SAS).

8.1.1. Mécanisme institutionnel

Les structures provinciales de mise en œuvre du SPAT sont des organes mixtes issus de la décentralisation et de la déconcentration ainsi que des organisations de la société civile.

Le Conseil Provincial et les Chefs d'unités administratives des provinces sont chargés de l'élaboration, la validation et la mise en œuvre des outils d'aménagement avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat, des structures de la société civile et du secteur privé.

La mise en œuvre du SPAT sera réalisée à travers un cadre institutionnel et organisationnel de pilotage et de suivi au niveau provincial adapté au contexte de la décentralisation.

Etant donné que les lois nationales autorisent des regroupements des conseillers locaux, communaux et départementaux, il y aura la création d'un conseil provincial pour mettre en œuvre le SPAT.

Sur la base des orientations du SPAT, les Conseils Départementaux, Communaux et Ruraux élaboreront des Schémas d'Aménagement Locaux.

Ils délibèrent sur les projets de schémas, avec l'appui des structures déconcentrées de l'Etat, des structures de la société civile et du secteur privé.

Des Commissions Provinciales d'Aménagement du Territoire (CPAT) sont créées par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre en charge de l'Aménagement du territoire.

Les attributions, la composition et les règles de fonctionnement des Commissions provinciales sont déterminées par arrêté du Ministre en charge de l'Aménagement du territoire.

8.1.2. Mobilisation et formation des acteurs

Tout processus de mise en œuvre doit s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer son succès.

Ces acteurs sont politiques, sectoriels, institutionnels ou prestataires de services.

Le succès de la mise en œuvre du SPAT repose en particulier sur :

- La mobilisation des populations afin d'assurer leur participation ;
- La mobilisation des autorités administratives, traditionnelles et religieuses ;
- L'implication des organisations de la société civile et les associations des jeunes et des femmes ;
- L'implication des délégués des différents services déconcentrés de l'Etat ;
- L'implication du CPA/CDA et CLA ainsi que le comité cantonal local ;
- L'implication des Projets, Programmes et ONGs nationales et internationales ;

- L'implication des prestataires locaux ;
- La mobilisation des partenaires techniques et financiers nationaux et internationaux ;
- Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire.

Il s'agit donc de développer un véritable partenariat entre ces différents acteurs afin de créer les bases d'une bonne collaboration dans la mise en œuvre du SPAT. Tout processus de mise en œuvre doit s'appuyer sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs afin d'assurer son succès.

En vue d'assurer une mobilisation efficace des acteurs, le SPAT doit prévoir des actions de formation.

Ces actions seront définies dans un programme de formations qui précisera les thèmes de formation, le budget, le public cible, les résultats à atteindre, la durée et les périodes de formation et les méthodes d'évaluation des formations.

8.1.3. Mobilisation des ressources financières

Les autorités locales doivent entreprendre les démarches nécessaires à la mobilisation des subventions et crédits qui pourront venir de l'Etat, des partenaires et des bailleurs.

Elles doivent également inciter les communautés locales à la participation (apport financier ou en nature).

La contribution de l'Etat se fera à travers son budget. Egalement, la décentralisation du prélèvement des 1% des coûts des programmes et projets de développement dédiés au SPONGAH serait à envisager pour appuyer le suivi des CPA, CDA et CLA au niveau des provinces.

D'autres sources seront :

- La recherche de financement auprès des bailleurs de fonds, des partenaires à travers la mobilisation des subventions et crédits ;
- L'implication des cadres de la localité et la diaspora ;
- L'apport de la communauté bénéficiaire en nature ou à travers la main d'œuvre.

Dans le cadre spécifique des SPAT, le financement devra se faire à travers les budgets des départements sectoriels et d'un Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNAT). Pour ce dernier, une étude de faisabilité devra être réalisée pour en déterminer les contours et son opérationnalisation.

8.1.4. Outils de mise en œuvre

La planification et la programmation de toutes les actions prioritaires envisagées se feront à travers d'autres outils appropriés de planification et de développement tels que le plan national de développement (PND), le plan de développement provincial (PDP), le plan de développement local (PDL), le plan de financement, le Programme annuel des investissements.

8.2. Mécanisme et outils de suivi évaluation

Le mécanisme de suivi évaluation se base de manière transitoire sur le cadre législatif et réglementaire mis en place lors de la Réunion Sectorielle du Développement Rural adapté au contexte actuel où la décentralisation n'est pas encore totalement assise.

8.2.1. Fondement de suivi évaluation

La question du suivi-évaluation de l'aménagement du territoire est une question récurrente qui se pose en particulier à l'occasion de l'élaboration de ce SPAT.

Il convient de rappeler que l'aménagement du territoire est issu d'une vision transversale du pays. L'Etat est structuré :

- « horizontalement » en départements ministériels sectoriels ;
- « verticalement » en provinces administratives, départements, sous-préfectures, cantons, et collectivités autonomes.

Il s'agit de trouver une orientation qui concilie les domaines sectoriels avec l'espace dans lequel les politiques sont mises en application.

Deux éléments fondamentaux sont déterminants pour comprendre le mécanisme de suivi-évaluation du SPAT :

- L'Aménagement du Territoire produit des documents d'orientation et de cadrage qui tracent les grandes lignes de l'aménagement du territoire national sur un horizon de 25 ans (Schéma national d'aménagement du Territoire) ;
- Le Ministère de l'Aménagement du Territoire n'est pas un département « d'opérationnalité ». Ce sont les délégations des ministères techniques qui mettent en œuvre les politiques d'aménagement du territoire. Il s'agit entre autres des délégations des ministères à vocation « aménageur ».

Ce mécanisme vise deux objectifs :

- Eviter que le SPAT ne soit en contradiction avec le SNAT et d'autres plans élaborés au niveau inférieur ;
- Créer une harmonie des interventions entre différents acteurs provinciaux autour du SPAT adopté.

Au niveau Provincial, le gouverneur, en concertation avec les conseils provinciaux, produiront un rapport d'exécution de la tranche provinciale du budget programme des ministères sectoriels.

Les rapports donneront également la situation des dépenses des transferts opérés par l'Etat en faveur des collectivités autonomes.

Ils seront transmis au Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire.

Après trois ans de mise en œuvre, le Secrétariat Permanent à l'Aménagement du Territoire soumettra un rapport triennal à l'appréciation du Conseil des ministres et de l'Assemblée nationale.

8.2.2. Mécanisme de transition proposé

Les processus suivants étant en cours :

- La décentralisation, qui est un long processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'Etat vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui ;
- L'application des Textes de la loi 025 de 2019 déterminant les principes et orientations de l'aménagement du Territoire.

Lors de cette transition :

- La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT s'appuieront sur les Textes de l'arrêté 27 instituant le Mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural ;
- Le mécanisme de Suivi de la Réunion Sectorielle sur le Développement Rural est dès lors élargi.

Le Comité Provincial d'Action (CPA) sera en charge de :

- Dresser les priorités provinciales en termes d'objectifs et d'intervention ;
- Valider les programmes des interventions au niveau provincial ;
- Vérifier l'adéquation des interventions avec les priorités et les besoins au niveau provincial et proposer les mesures de réorientations nécessaires ;
- Suivre l'exécution des interventions et des projets ;
- Etablir les synthèses provinciales sous forme des plans d'orientation et de programmation ;
- Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT.

Le Comité Provincial d'Action sera composé de :

- Délégués provinciaux des Ministères en charge du secteur rural ;
- Délégués provinciaux des Ministères du Plan, de Développement et de la Coopération, de la Santé, des Affaires sociales, de l'Economie, des Finances, de l'Industrie, du Commerce et de la Communication, des Affaires Foncières et du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme ;
- Représentants des Organisations des Producteurs et de Communautés Rurales ;
- Responsables des Unités de gestion de projets ;
- Représentants des ONGs et associations ;
- Représentants des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT.

Au sein du CPA, un Comité Technique Provincial (CTP) sera en charge de :

- Etablir des synthèses provinciales périodiques ;
- Préparer les réunions du CPA et d'en dresser les compte rendus ;
- Faire régulièrement la synthèse sur l'exécution des programmes dans le secteur rural au niveau provincial ;
- Cordonner, harmoniser et mettre en cohérence les opérations programmées et la stratégie arrêtée pour le secteur ;
- Hiérarchiser les priorités d'intervention au niveau provincial, y compris quant aux politiques et outils de développement (PDP) et d'aménagement du territoire (SPAT).

Au sein du CPA, un Comité Technique Provincial sera composé de 7 membres dont :

- 3 représentants des services techniques du secteur rural ;
- Un représentant des Organisations des Producteurs ;
- Un représentant des communautés rurales ;
- Un représentant des ONGs et Associations ;
- En fonction de l'ordre du jour des réunions du CPT, un représentant des acteurs mobilisés dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT.

La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du SPAT s'appuieront également sur les Comités Départementaux d'Action (CDA) et les Comités Locaux d'Action (CLA).

Les CPA, CDA et CLA intégreront le SPAT dans leur planification afin de permettre la réalisation des programmes et projets d'aménagement et de développement durables prioritaires. Ils élaboreront une stratégie de communication budgétisée autour du SPAT, à travers notamment sa vulgarisation et sa diffusion auprès de toutes les parties prenantes.

8.2.3. Outils de suivi évaluation

Il s'agit généralement d'un tableau de bord qui permet de suivre périodiquement l'évolution de la mise en œuvre du SPAT. Sur la base des outils de mise en œuvre du SPAT, seront développés des outils suivi-évaluation tels qu'une matrice de suivi des indicateurs de mise en œuvre du SPAT, du budget.

8.3. Stratégie de communication

L'objectif global de la stratégie de communication est d'informer et sensibiliser les bailleurs, les ONGs, les opérateurs économiques, les organisations de la société civile et les communautés sur le potentiel du SPAT et sa mise en œuvre. Elle se basera sur l'élaboration d'un plan formel de communication pour informer l'ensemble des parties prenantes de l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Plusieurs outils et moyens peuvent être utilisés : médias sociaux et traditionnels, communiqués de presse, capsules vidéo ou audio, campagne de promotion, site internet ou portail, etc.

8.4. Budget de suivi évaluation

Dès 2022, il s'agira de mobiliser un budget estimé à 826 millions de FCFA pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL. Les actions porteront sur les aspects suivants :

- Elaboration et validation d'un plan d'action spécifique aux cinq premières années de suivi-évaluation du SPAT et actualisation de ce plan d'action après une évaluation à mi-parcours du SPAT (coûts estimés à 10 millions FCFA) ;
- Formation des membres du CPA, CDA et CLA en suivi-évaluation (y compris gestion axée sur les risques, conflits...) (coûts estimés, pour dix formations en 5 ans, à 17 millions FCFA pour le CPA, 75 millions FCFA pour les 5 CDA et 90 millions FCFA pour les 12 CLA) ;
- Missions semestrielles de suivi-évaluation du CPA, des CDA et des CLA en commun accord avec des techniciens du domaine (coûts estimés, pour dix jours de mission par an à raison de 5 jours par semestre en 5 ans, à 50 millions FCFA pour le CPA, 125 millions pour les 5 CDA et 120 millions FCFA pour les 12 CLA) ;
- Appui aux CPA, CDA et CLA en moyens matériels pour assurer un bon suivi (coûts estimés à 12 millions FCFA pour les mobiliers de bureau, 17 millions FCFA pour les matériels informatiques et internet, 8 millions pour la communication/ visibilité/ vulgarisation, 6 millions pour les consommables) ;
- Redynamisation et implication du Comité cantonal local dans le suivi (coûts estimés à 124 millions FCFA) ;
- Appui aux CPA, CDA et CLA en moyens roulants (coûts estimés, pour 6 véhicules 4x4 pour le CPA et les 5 CDA, à 150 millions et, pour 24 motos CGL pour les 12 CLA, à raison de 22 millions FCFA) ;
- Production des rapports, comptes-rendus et synthèses périodiques des missions de suivi du SPAT ;
- Dotation des communes de documents de planification ;
- Amener chaque ONG/Projet installé dans la province à allouer des fonds sur leur ligne budgétaire au CPA/CDA et CLA pour le suivi du SPAT.

Pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT, il est nécessaire de reprendre l'ensemble des ressources financières estimées dans un tableau de synthèse.

9. Tableau de synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT

La synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT est reprise dans le tableau 13. Ce tableau reprend chacun des trois programmes d'actions d'aménagement du territoire et de développement. Pour chaque domaine, les estimations financières pour un maximum de 3 actions retenues ont été établies lors de la consultation des parties prenantes pour la mise en œuvre d'actions prioritaires.

Le détail pour ces 3 programmes d'actions, y compris le cas échéant des compléments en termes de ressource humaines, sont développés dans le chapitre 7 sur la priorisation des actions de développement dans une cohérence spatiale. Il est rappelé que les estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires sont reprises en annexe.

Enfin, le budget estimé pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL pour un suivi-évaluation efficace et efficient est comptabilisé dans le tableau.

Les coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT sont de 149.376.000.000 FCFA sur une période de 10 ans.

Il est par la suite nécessaire de représenter spatialement les actions retenues et estimées financièrement à travers un schéma de structure.

10. Esquisse de schéma de structure du SPAT

L'esquisse de schéma de structure du SPAT reprise dans la carte n°24 est une représentation spatiale des orientations d'actions retenues en vue d'atteindre les objectifs de l'Aménagement du Territoire et de Développement du Guéra à l'horizon 2032. La légende et les éléments cartographiques de l'esquisse de schéma de structure du SPAT ont été établis de manière à représenter spatialement les 8 orientations retenues suivantes :

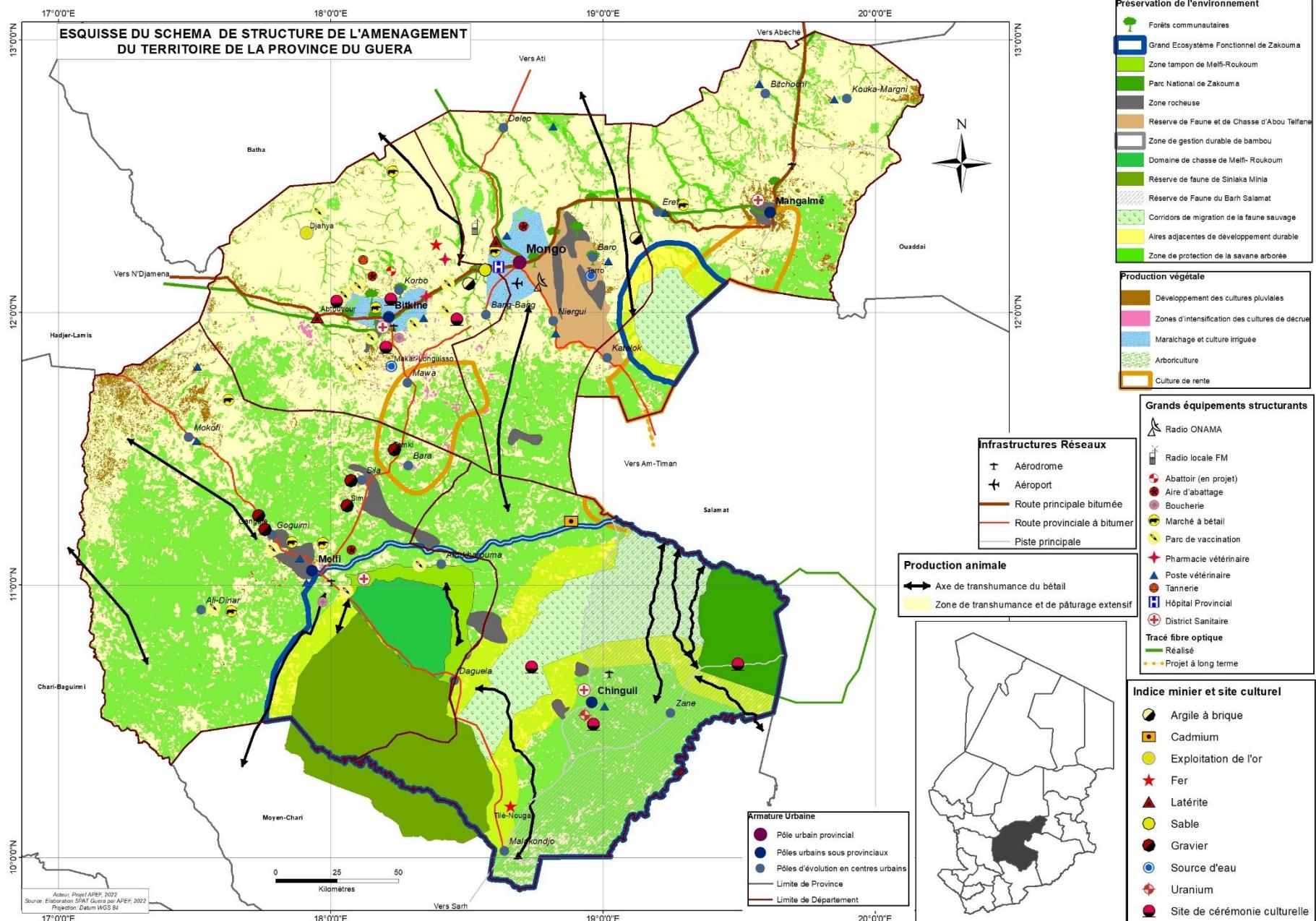
- Orientation 1 : Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication (infrastructures et réseaux routiers) ;
- Orientation 2 : Le renforcement du rôle des villes (grands équipements structurants, armature urbaine) ;
- Orientation 3 : Le développement des productions animales et végétales (espaces de production animale et de production végétale) ;
- Orientation 4 : La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales (espaces de production animale, de production végétale et de préservation de l'environnement) ;
- Orientation 5 : La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales (production animale, production végétale et grands équipements structurants) ;
- Orientation 6 : La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle (espaces de préservation de l'environnement) ;
- Orientation 7 : Le développement touristique (espaces de préservation de l'environnement, infrastructures et réseaux routiers, sites culturels) ;
- Orientation 8 : La consolidation de l'exploitation minière responsable et respectueuse de l'environnement (indices minier).

Après cette représentation spatiale synthétique en matière d'aménagement du territoire, il sera opportun d'apporter une conclusion à l'élaboration du SPAT du Guéra.

Tableau 13 : Synthèse des coûts estimatifs pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du SPAT

	Unité	Quantité	Prix unitaire	Prix Total (FCFA)
Le programme d'actions du domaine décisif				
1. La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province				
1.1. Bitumage de la route Mongo-Delep frontière Batha	Km	75	1 000 000 000	75 000 000 000
1.2. Aménagement de la route Melfi-Chinguil-Aboudeïa	Km	240	100 000 000	24 000 000 000
1.3. Aménagement de la route Chinguil Frontière moyen Chari	Km	92	100 000 000	9 200 000 000
Total 1 : Le programme d'actions du domaine décisif				108 200 000 000
Le programme d'actions du domaine fondamental				
2. La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale)				
2.1. Santé				
2.1.1. Construction des hôpitaux de district avec équipement solaire et château d'eau (Niergui/Chinguil)	Hôpital	2	2 500 000 000	5 000 000 000
2.1.2. Construction d'un hôpital provincial avec eau et électricité à Mongo	Hôpital	1	6 500 000 000	6 500 000 000
Sous total 1 : Santé				11 500 000 000
2.2 Education				
2.2.1. Construction et équipement du lycée bilingue de Mongo	Lycée	1	2 500 000 000	2 500 000 000
2.2.2. Construction du lycée de Melfi	Lycée	1	2 500 000 000	2 500 000 000
Sous total 2 : Education				5 000 000 000
2.3. Hydraulique urbaine et rurale				
2.3.1. Construction / extension d'un château d'eau de 500m3 à Melfi	Château	1	2 000 000 000	2 000 000 000
2.3.2. Construction / extension d'un château d'eau de 500m3 à Chinguil	Château	1	2 000 000 000	2 000 000 000
2.3.3. Extension du château de Mangalmé (3-400m3)	Château	1	1 000 000 000	1 000 000 000
Sous total 3 : Hydraulique urbaine et rurale				5 000 000 000
Total 2 : La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale)				
3. La sécurité alimentaire (agriculture et élevage)				
3.1. Domaine de l'agriculture				
3.1.1. Construction des seuils d'épandages dans la province	Ha	30 000	100 000	3 000 000 000
3.1.2. Création de petites unités de transformation des produits agricoles (sésame, arachide, mangues, goyave)	Unité	38	100 000 000	3 800 000 000
3.1.3. Construction/rétablissement du Centre de Formation et de Promotion Rurale à Koubo Adougoul	Centre	1	500 000 000	500 000 000
Sous total 4 : Domaine de l'agriculture				7 300 000 000
3.2. Domaine de l'Elevage				
3.2.1. Construction de 100 parcs de vaccination	Parc	100	25 000 000	2 500 000 000
3.2.2. Création de petites unités de transformation des produits et sous-produits animaux (viande, lait, œufs)	Unité	10	100 000 000	1 000 000 000
3.2.3. Sites de promotion des cultures fourragères	Site	5	40 000 000	200 000 000
Sous total 5 : Domaine de l'Elevage				3 700 000 000
Total 3 : La sécurité alimentaire (agriculture et élevage)				
Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire				
4. La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales				
4.1. Balisage (km) participatif et inclusif des couloirs de transhumance litigieux et aires de stationnement de bétail de la province	Km	300	8 333 333	2 500 000 000
4.2. Mise en place d'un mécanisme de planification concertée et de suivi annuel du foncier agricole	Année	10	20 000 000	200 000 000
4.3. Elaboration concertée et inclusive d'un plan cadre d'aménagement et d'utilisation des terres du GEFZ	Lot	1	5 150 000 000	5 150 000 000
Total 4 : La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales				7 850 000 000
Le mécanisme et les outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT				
5. Suivi-évaluation et communication				
5.1. Suivi-évaluation et communication	Année	10	82 600 000	826 000 000
Total 5 : Mécanisme et outils de mise en œuvre et du suivi-évaluation du SPAT				826 000 000
TOTAL				149 376 000 000

Source : Processus participatif et inclusif d'élaboration du SPAT



Carte 24 : Esquisse de schéma de structure du schéma provincial d'aménagement du territoire du Guéra

Conclusion

Le Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire de la province du Guéra (2022-2032) est un outil de prospective et de planification conforme à la vision de 25 ans de développement partagée dans le Schéma National d'Aménagement du Territoire (2014-2035).

Il fixe le cadre global d'intervention des acteurs de développement sur son territoire et sert à orienter les investissements économiques, sociaux et environnementaux en fonction des potentialités et contraintes de développement spécifiques à la province. Il répond aux principes de solidarité et de cohésion nationale afin d'assurer un développement harmonieux et équilibré.

L'élaboration du SPAT du Guéra a intégré tout le processus consistant à la collecte de données et à la consultation des parties prenantes concernées en vue d'une analyse croisée des contraintes et des potentialités de la province.

Au terme de l'analyse, trois enjeux fondamentaux et prioritaires sont dégagés. Ils sont relatifs :

- Au renforcement des services sociaux de base pour une intégration provinciale et sous provinciale ;
- A la conciliation entre préservation des écosystèmes et consolidation des activités agro-sylvo-pastorales ;
- A la diversification économique par le développement des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux, la valorisation du patrimoine de biodiversité et culturel et la mise en valeur des ressources minières.

Ces enjeux sont fondamentaux pour la population par rapport à leur existence, leur vie quotidienne et leur mode d'occupation de l'espace. Ils répondent donc aux besoins essentiels de la vie de tous les jours des populations.

Les orientations de développement ont permis de dégager des actions dont la déclinaison prochaine en projets concrets permettra d'assurer le développement durable de la province du Guéra en se basant sur ses potentialités, tout en prenant en compte ses contraintes et ses problématiques majeures.

Les orientations de développement retenues sont :

- Le désenclavement par la réhabilitation ou la création d'infrastructures de communication ;
- Le renforcement du rôle des villes ;
- Le développement des productions animales et végétales ;
- La conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales ;
- La transformation/valorisation des ressources agro-sylvo-pastorales ;
- La gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ) et des autres sites à haute valeur environnementale et culturelle ;
- Le développement touristique ;
- La consolidation de l'exploitation minière responsable et respectueuse de l'environnement.

Dans un contexte de la réduction de la pauvreté et pour s'assurer un environnement humain durable, la priorisation des actions de développement et d'aménagement reste un exercice difficile et important. Les programmes d'actions prioritaires retenus, avec une estimation des besoins financiers sur la période 2022-2032, sont :

- Le programme d'actions du domaine décisif :
 - o La réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver la province (108.200.000.000 FCFA).
- Le programme d'actions du domaine fondamental :
 - o La réalisation d'infrastructures socio-collectives (santé, éducation, hydraulique urbaine et rurale) (21.500.000.000 FCFA) ;
 - o La sécurité alimentaire (agriculture et élevage) (11.000.000.000 FCFA).
- Le programme d'actions spécifique d'aménagement du territoire :
 - o La mise en place d'une plateforme et d'outils de conciliation de manière coordonnée et concertée des activités agricoles, pastorales et environnementales (7.850.000.000 FCFA).

La mise en œuvre et le suivi-évaluation du SPAT garantiront une organisation optimale de l'espace pour un développement harmonieux des différentes activités et initiatives en réponse aux besoins des populations.

Le mécanisme de gouvernance et de suivi évaluation du présent SPAT se basera sur le mécanisme de transition adopté en attendant la finalisation de la décentralisation amorcée.

A partir de 2022, il s'agira de mobiliser un budget estimé à 826 millions de FCFA pour redynamiser, renforcer et appuyer financièrement et matériellement les CPA, CDA, CLA et CCL.

A la lumière de ces analyses, la situation d'aménagement et de développement de la province du Guéra témoigne des efforts réalisés, et ceux en cours de réalisation par l'Etat et ses principaux partenaires. Estimés à près de 148.550.000.000 FCFA sur une période de 10 ans, les besoins prioritaires nécessitent une plus grande mobilisation des ressources et une meilleure coordination de toutes les actions y relatives.

Enfin, la planification et la programmation de toutes les actions prioritaires envisagées se feront à travers d'autres outils appropriés de planification et de développement tels que le plan national de développement, le plan de développement provincial etc.

Annexes

Documents consultés

Textes relatifs à la réglementation

Loi 04-012 2004-06-07 PR portant Régime Comptable des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Loi n°006/PR/2010 fixant les principes fondamentaux applicables en matière d'urbanisme.

Loi n°004/PR/2010 fixant les principes fondamentaux applicables en matière de construction.

Loi n°025/PR/2019 du 02 mai 2019 déterminant les principes fondamentaux et les orientations de l'aménagement du territoire en République du Tchad.

Loi n° 14-PR- 2008 du 10 juin 2008 portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.

Loi n°014/PR/PR/98 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement.

Loi 00-003 2000-02-16 PR-00 portant régime des collectivités territoriales décentralisées.

Loi 06-033 2006-12-11 PR portant répartition des compétences entre l'Etat et les Collectivités territoriales décentralisées.

Loi 08-014 2008-06-10 PR portant régime des forêts, de la faune et des ressources halieutiques.

Loi n°006/PCMT/2021 du 06 octobre 2021 portant restructuration des unités administratives et des collectivités autonomes.

Loi n° 07-006 du 2 mai 2007 relative aux hydrocarbures modifiée par l'ordonnance n° 10-001 du 30 septembre 2010.

Décret_94-289-1994-10-26 PR- MET portant création d'une commission technique interministérielle chargée de l'examen des projets touristiques.

Décret n° 08-921-PR-PM-MDT du 05 août 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Office Tchadien du Tourisme.

Décret n° 0867/PR/MEEP/2019 du 25 juin 2019 portant modification du décret n° 86T/EFC du 07 mai 1963 créant le Parc National de Zakouma.

Décret 08-921 2008-08-05 PR-PM-MDT fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Office Tchadien du Tourisme du 5 Août 2008.

Arrêté n° 85/PR/PM/2016 du 20 janvier 2015 portant mise en place d'un Comité Interministériel chargé de la relocalisation du village de Bône hors des limites du Parc National de Zakouma.

Arrêté n°008/PR/MEP/DGM/DGTRFFP/DCFAP/2020 du 22 octobre 2020 portant mise en place d'une équipe technique d'appui (ETA) au processus de création du Parc National de Siniaka Minia (PNSM), de modification des limites de la réserve de faune du Barh Salamat (RFBS) et d'élaboration du Plan-cadre pour la gestion du Grand Ecosystème Fonctionnel de Zakouma (GEFZ).

Arrêté 02-774 2002-03 MF-SE-DIT-2002 portant application de la taxe de Développement touristique.

Arrêté n° 02/774/2002-03-MF-SE-DIT-2002 portant application de la taxe de Développement touristique.

Ordonnance n° 10/PR/EFPC/PNRF du 4 avril 1975 réglementant l'exercice de la pêche au Tchad.

Ordonnance n° 14-63 du 23 mars réglementant la chasse et la protection de la nature.

Ordonnance n° 001/PCMT/2021 du 31 août 2021 portant modification de l'ordonnance n° 001/PR/2019 du 11 février 2018 portant création des unités administratives et des Collectivités Autonomes.

Autres références

ACTED, La gestion durable du bambou au Tchad, février 2015.

ANCT, Recueil des textes clés de référence 2020, DR Annaïm Oumar Abderrahman- Consultant indépendant 0023566284456 /0023599804995 animoumar12@yahoo.fr.

APEF, CAHIER II – PLAN-CADRE (Draft GEFZ-APN), 2022.

BINOT, Aurélie. Bulletin de l'Association de géographes français. L'intégration des riverains d'aires protégées aux démarches de conservation de la faune sauvage d'Afrique Centrale : l'obstacle posé par les pratiques des projets, BINOT, Aurélie, avril 2018.

CEFOD, Exploration de l'uranium au Tchad et état des lieux, CEFOD 2010.

Comité Régional d'Actions du Guéra. Plan de Développement Provincial du Guéra 2019-2023, UNICEF, Mai 2018.

Comité Régional d'Actions du Guéra. Plan de Développement Provincial du Salamat 2019-2023, UNICEF, Avril 2018.

DDC, Réhabilitation de pistes rurales et lutte contre l'érosion, Bilan de 16 ans d'intervention de la DDC à l'Est du Tchad, Juillet 2012.

Délégation de la Commission de l'UE au Tchad, Lettre d'information n°6. Numéro spécial "ZAKOUMA".

FAD, Projet de gestion et de valorisation des ressources naturelles en zone soudanienne, Rapport d'évaluation, Août 2004.

FEM PNUD, Stratégie et plan d'action pour le renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement au Tchad, FEM PNUD

FIDA, Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER), Rapport de conception détaillée, Rapport principal et appendices, Août 2018.

IFORD, Déterminants des disparités régionales en matière de scolarisation des enfants au Tchad. Mémoire de fin d'études, Noubadignim Ronel yambaye, Décembre 2005.

INSEED, Antenne provinciale du Salamat, Rapport annuel d'activités, Janvier-décembre Décembre 2021.

INSEED. Deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009). Résultats définitifs par sous-préfecture, Mars 2012.

INSEED. Deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009). Projection 2099-2050, Mars 2012.

INSEED, ECOSIT 04, Profil de la pauvreté au Tchad en 2018, Rapport principal.

INSEED, Quatrième Enquête sur les Conditions de vie des ménages et la Pauvreté au Tchad (ECOSIT4). RAPPORT PRINCIPAL, juillet 2020.

IRAM, Adaptation aux changements climatiques et renforcement de la résilience au Tchad, Diagnostic et perspectives, Août 2019.

IRAM, Le pastoralisme, enjeux et perspectives des politiques sectorielles : Éléments d'analyse régionale pour le Tchad, le Niger et le Mali. Bonnet, B et Guibert, B.

Kenfack, Chrislain-Eric. Environnement, changement climatique et sécurité alimentaire, Changements climatiques et droits humains fondamentaux : vers une climato politique anthropocentrale, Février 2015.

MATCA, Arrêté n° 093/MATCA/PGR/SG/2020 du 28 décembre 2020, portant création, attributions et fonctionnement du Comité Provincial de Suivi et Coordination des Activités d'appui à la gestion concertée des Aires Protégées et Ecosystèmes Fragiles du Tchad (APEF) du Guéra.

MATUH, Tchad, Schéma national d'aménagement du territoire 2014-2035, MATUH 2014.

MATUH, Tchad, Schéma Régional d'aménagement du territoire du Salamat 2014-2025, MATUH, 2014.

MENPC. Annuaire Statistique Scolaire 2020/2021, Salamat et Guéra. Produit par le MENPC avec l'appui technique et financier de l'UNESCO et du Partenariat Mondial pour l'Education (PME), Octobre 2021.

MEPA, PASTOR, Stratégie provinciale de développement agro-sylvo-pastoral, province du Guéra, version de décembre 2021.

MEPA, TCHAD, Stratégie Nationale du Développement pastoral, Version du 01 mai 2016.

MEPD, Examen National Volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable, Juin 2019.

MID, Evolution des Infrastructures de Transport au Tchad au cours des 20 dernières années, Rapport de stage, Banyo Alexandre et Adoum Mahamat Youssouf, Niger – Juillet 2017.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Monographie du Guéra, Novembre 2018.

Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement, Monographie du Salamat, Novembre 2018.

Ministère de la Santé publique. Direction de la Statistique et de l'Information Sanitaire, Système d'information Sanitaire, mai 2022.

Ministère de l'Education Nationale, Annuaire Statistique de l'Education, 2012/2013.

Ministère de l'Education Nationale, Annuaire Statistique de l'Education, 2019/2020.

Ministère de l'Education Nationale, Annuaire Statistique de l'Education, 2020/2021.

Ministère de l'Education Nationale et de la Promotion Civique, Projet de renforcement de l'éducation et de l'alphabétisation au Tchad (PREAT), Rapport final, Février 2018.

Ministère de l'Enseignement Primaire et de l'Éducation Civique, Améliorer la qualité de l'éducation au Tchad : quels sont les facteurs de réussite ?, Rapport 24/04/2012.

Ministère de l'Hydraulique, Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015-2030 – Salamat, 2016.

Ministère de l'Hydraulique, Plan d'investissement régional eau et assainissement 2015-2030 – Guéra, 2016.

Ministère des Infrastructures et du Désenclavement, Historique de la Transsaharienne (RTS) au Tchad et analyse de l'efficacité de la mise en œuvre de deux(2) projets (Massokory- Ngouri et Ngouri – Bol), Achart Djibert Lool Koulou Oumar Diar, Niamey, juillet 2017.

NEPAD-PDDAA, Désenclavement des zones de production en milieu rural, Février 2005.

Parc National de Zakouma, Rapport touristique, Saison 2019-2020, UGT/GEFZ, Juillet 2020.

PARSEC, Cadre de gestion environnementale et sociale du PARSEC.

PNDE 2, Plan National de Développement de l'Elevage, PNDE 2 : 2017-2021, Ndjamenya 2017.

Renforcement de la Productivité des Exploitations Agropastorales Familiales et Résilience (RePER), Rapport de conception détaillée, Rapport principal et appendices, Août 2018.

SNG, TCHAD, Pays unitaire, Analyse de la décentralisation, SNG WOFI 2017.

IUCN/PACO (2010). Le tourisme dans les aires protégées d'Afrique de l'Ouest : quelle contribution à la conservation ? Ouagadougou, BF: IUCN/PACO.

UNHCR, Tchad : Dashboard Education - Rentrée scolaire 2020/2021 UNHCR, Source des données : SIGE Novembre 2020 – UNHCR, validation MENPC.

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Conservation de la nature en Afrique Centrale entre Théories et Pratiques : Des espaces Protégés à Géométrie variable, Aurélie BINOT, Thèse de Doctorat, Paris 30 mars 2010.

Université de Tunis, L'aménagement du territoire, Principes & approches, Amor Belhedi 2010.

Remerciements

L'Union européenne pour leur appui financier à travers APEF pour la révision du SPAT

A tous ceux qui ont contribué au Schéma Provincial d'Aménagement du Territoire (SPAT) 2022-2032 :

Groupe de Référence Technique :

Kouladje Mbainarem, Ministère des Affaires Foncières, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme

Abderaman Mahamat Abderaman, Ministère de l'Environnement, de la Pêche et de Développement Durable

Mbaïnassem Kilbam, Ministère de l'Economie, de la Planification du Développement, et de la Coopération Internationale

Saria Moguelde, Ministère de l'Elevage et des Productions Animales

Assani Habib, Ministère du Développement Touristique et de l'Artisanat

Ngartel Naguerngar, Ministère du Développement Agricole

N'Dodegui Alain, Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation

Participants aux ateliers de consultation des parties prenantes et de validation technique de l'avant-projet de SPAT à Mongo.

Abakar Abdoulaye, Point focal, Mongo

Abakar Ahmat, Chef de secteur élevage, Mangalme

Abakar Mht, Chef de Canton, Melfi

Abakar Patcha, Chef Canton ; Gogmi/Melfiabakar Patcha, Chef Canton ; Gogmi/Melfi

Abakar Sofoye, Représentant Superviseur, APSE

Abba Djiddi Bakai, S/G Département, Mongo

Abdel Aziz Abbas, Traducteur, Mongo

Abdelkerim Abderamane Mht, Délégué, MEPA-DPEPA Elevage Guera

Abdelkerim Kabira, Chef de canton, Abtouyour, Bitkine

Abdelkader Tarayoum, Service Environnement ,Mongo

Abdelkerim Abderaman, Délégué Elevage, Mongo

Abdelkerim Kasisa, Chef Canton, Abtouyour

Abdias Hawangnyo, Comptable UICN, Am-Timan

Abdoulaye Baïné, DG, ONG Moustagbal

Abdoulaye Hanan, Chef de Canton, Melfi

Abdoulaye Issa, Idenpc/G, Mongo

Abdoulaye Moctar, Chef Canton, Daguila Chinguil

Abdoulahe Mht Ali, traducteur, RCM

Abdoulaye Teibou Adam, Chef De Base Agri-Tchad, Mongo

Abdoulaye Yaya, Chef canton Moubi/Hadaba, SP Bitchotchi
Acheik Mahamat Gama, Chef D'Antenne Anader, Mongo
Adam Hassan, Responsable Agri-Tchad, Mongo
Adam Sabour Rahama, Délégué, MEEP
Adam Sosoun Rehem, Dphur, Mongo
Adoum Bachir D., Mafduh, Mongo
Adoum Bakoumi, Représentant Inspection Environnement, Chinguil
Adoum Bavet Dieudonné, Chef service Urbanisme, MAFDHU
Adoum Tahir Mht, GNT, Préfet
Ahmat Abdoulaye Ali, At Des Ong, Bitkine
Ahmat Idriss Hassane, DFpmpdh, Mongo
Ahmat Kachalla Kasser, Délégué Environnement, Mongo
Alkhalil Daouro, Technicien R.C.M, Mongo
Ali Kilep, Délégué Sanitaire PI, DSPSSN
Allamine Moctar, Représentant Des Eleveurs, Chinguil
Annour Seid, Secrétaire Représentant Chef Bara/Sorki, Chinguil
Aouada Adoum Adalile, Personne Ressource, Ministère de l'élevage
Arabi Bakhit, Président, CCIAMA
Arraut Elodie, Coordinatrice de Mission, ONG Guera Touristique
Beïndé Madjitoloum, SG pt, Bitkine
Beïne Ahmat Iset, Chef de canton, Melfi
Beldigue Gague, Chef de service Mines, Mines et Géologie
Benadja Nasser Saleh, Délégué Plan, MEPDCI
Bichara Hassan, Formateur, ANADER
Borsota Toussaint Ambaye, Préfet PI/ Mangalmé, Préfecture de Mangalmé
Bourma Mallo, Chef de Canton, Melfi
Bourma Molo, Goumié, Goumier/Sultan
Brahim Mahamat Zène, SG, Fédération des Eleveurs
Daoud Moussa Ibédou, Chef de canton, Chef canton dadjo centre
David Djabré, Président, UJAD
Dingamadjii Alexis, Chef Projet PLAIDE-SAN, IRC
Djérambété Dingamyo, SG Province du Guéra, CPA
Djimet Darap, Secrétariat, Assemblée Evangélique de Mongo
Fatimé Hamdan, responsable de Labo. Analyses médicales, Membres CPA, MHUR
Filedje Hassane Filedjé, Préfet de Garada, Melfi
Hamid Adoum Batarko, Préfet, Mongo
Hamid Souleyman Moussa, Chef de projet, IRC
Hassan Abdoulaye Moussa, Coordonnateur, Ong Guera Touristique

Hassan Souleymane, Maire, Commune
Hissein Mahamoud, Chef de canton, Canton (Dadjo)
Ibet Béchir, Chef de subdivision, Génie rural et hydraulique agricole
Issa Degaule, Délégué intérimaire, Délégation Infrastructure et Désenclavement
Koroua kosse Nagué, Délégué, Agriculture
Laba Christophe, Responsable Environnemental et CC, RePER
Mahamat Ahmat Abderamane, S.G Mairie, Commune de Mongo
Mahamat Hissein, Médecin CP, ASRADD
Mahamat Hissein Kaïdallah, ATP, PASTOR
Mahamat Mohammouth G., Chef de cellule, PCMB
Mahamat Ramadan Sossal, Animateur, ONG Guera Touristique
Mahamat Senoussi Nawar, Délégué, AJEG
Maïmouna Moussa, Présidente, CELIAF
Manserke Baba, Animatrice, CELIAF
Mariam Adef, Présidente, Union YASMINE, Organisation F.P.G
Moussa Djaffi, Délégué, DPJSPE
Moussa Mht Yoma, Représentant, Canton Daguela, Chinguil
Oumar Khamis Hassan, Coordinateur, ONG ATDR
Saleh Tom, Représentante Délégué Social/PI, Délégué Social, DPAS/G
Seid Ahmat Djarma, RP, Moustagbal
Souar Mahamat, Vice-président CPA-G, CNCPRT
Thomas Alkali, Eglise catholique, Mongo
Timan Djibrine, Préfet, Chinguil
Touangar Gabin, C.B, D. Agriculture
Yves Holma, Coordinateur communautaire, APN
Zakaria Chaïfo, Président, CSAÏ

Participants à l'atelier de validation nationale du projet de SPAT à N'Djamena.

A.Moussa Hassan, CNPRT
Abdelkerim Ahmat Abdelkerim, Délégué MAFDHU
Abdias Hawanguyo, Comptable, UICN
Abdoulaye Madi Maina, CNRT
Abdramane Chaibo, DFA
Aché Nassiam Nimir, DCD/MAFDHU
Adoum Abakar, S.G du Ministère des infrastructures
Adoum Gombo Doungous, Représentant du PASTOR
Ahmat Brahim Siam, Coordonnateur/APEF
Allahdourakam Stéphane, Stagiaire/ APEF
Allhabo Ahamat, ITRAD

Amgoudja Daoud, SGA/MEPDCI
Assoumta Victoria, Représentant du MATD
Ateiba-Ahmat-Izzo, MAFDHU
Babakar Matar Bremé, DGA/APN/GEFZ
Banga Nicolas, Représentant du CSCB
Barka Ahmat Brémé, CCRP/APEF
Charles Bracke, Consultant/APEF
Dama Hara, Représentant du MFFPE
Danibé Aline, Conseillère MAFDHU/Présidence
Daoud Seid Kalimki, CPSC/APEF
Dayang Menwa Enock, MENPCT
Dimangar Témadji, SFED/CASON
Djedouboum Emmanuel Ambroze, SGA/MMG
Djerayom Seraphin, Représentant du MJCDH
Djim-Assal Datoloum, Personne ressource
Djoret Ketchocké, Représentant du MEPA
Dokoubou Rodolph, BAD
Dr Ladiba Francis, Représentant DG IRED
Dr. Elhadji Adji, CPSC/APEF
Fané Haroune, Représentante de la CELIAF
Fatimé-Zara-Nassour-Cherif, Secrétaire/APEF
Goudja Adoum Tahir, Inspection Générale/MEPDD
Guiradoum Nandingar, MDA/DGA
Habib Assani, GRT/MDTA
Hadouga Ahmat Annadif, MAFDHU
Hissein Hadji Theré, DUE
Hota Nadji-Adji, M/Plan, N'Djaména
Ibrahim Yakhoub, Représentant de ACID
Katir Moursal Matar, MAFDHU/Conseiller
Klamon Haktouin, Délégué
Komondi Parfait, S.G/ CESCE
Koubobé Bertrand, AT-SG/ MHUR
Kouladje Mbainarem, DAT/ MAFDHU/ GRT
Mahamat Adda, Représentant du MCI
Mahamat Ahmat Abakar, AT/APEF
Mahamat Nguembang, Consultant/APEF
Maimouna Moussa, Représentante de la CELIAF
Maoualé Djerakei Parfait, Stagiaire/ APEF
Mbailassem Mbayo, DCA/MCPD
Mbainaisssem Kilbam, MEPDCI

Moctar Diphane, Conseiller au MEPDD
Nadège Djimtamra Koumbaye, Représentant du MAFDHU
Nandibaye Tolndang, Représentant du Gouverneur
N'Dodegoi Alain, DGRASML/MATD
Ndomassal Kainder Néhemie, UICN
Nékinguem Nadine, MPE
Ngoh-Allah Odjimbaye, Direction Forêt/MEPDD
Nguetora Guiradoumadji, Représentant du MSPSN
Nodjibethan Ngartan, Directeur du Tourisme
Nouradine Mougou, Représentant de la Primature
Ousman Ali Fidel, Chef de Canton
Ouya Bondoro, CNRD
Pr. MOUTEDE-MADJI Vincent, Chef de Département Géographie
Régis Cadet, CSE/APEF
Sabre Hassan Hachim, MAFDHU
Saria Mogueldé, MEPA/GRT
Tahir Mourno Adam, SG/MCI
Youssouf Faradj, SGA/Représentant du MAFDHU
Youssouf Issa Mahamat, Délégation du plan

Equipes APEF et Consortium UICN

Abdias Hawengenyo, Comptable, UICN
Ahmat Brahim Siam, Coordonnateur National APEF
Al Mahdy Oumar, RAF/APEF
Barka Ahmat Breme, Chargé de Communication/APEF
Chiurghi Andrea, AT, APEF
El-Hadje Adji Malloum, APEF-Guéra, MEPDD
Mahamat Ahmat Abakar, AT, APEF
Ndomassal K-Néhémie, Chef de projet, UICN
Regis Cadet Beingar, Chargé de S&E Programme APEF
Sotouksi Odette, Responsable de la communication, UICN

Equipe technique : élaboration du SPAT

Les personnes ayant participé aux travaux de collectes de données, de consultation des parties prenantes, de prise en compte des nombreuses contributions et de rédaction :

Bracke Charles, Consultant indépendant, expert principal international, APEF
Mahamat Nguembang, Consultant indépendant, expert national, APEF

Les personnes ayant participé aux travaux de cartographie et collecte des données sur le terrain :

NGOH-ALLAH ODJIMBAYE : Chef de Service de la promotion des produits forestiers Non ligneux, à la Direction des Forêts, de la Promotion des Filières et de la Lutte contre la Désertification

OUYA BONDORO : Chef de Service de la Télédétection et Système d'Information Géographique au Centre National de Recherche pour le Développement

DJIM-ASSAL DATOLOUM : Biogéographe et Géomaticien, Enseignant Chercheur (Personne Ressource chargée de la production des cartes thématiques et spécifiques)

Cabinet d'étude : GEOMENA (GEOMATIQUE, ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT)

Crédit photo

Bracke Charles

Estimations financières disponibles pour les orientations et actions non prioritaires d'aménagement du territoire et de développement

Sur les 10 années de mise en œuvre du SPAT, les investissements nécessaires à la construction des infrastructures de base à Mongo (voirie urbaine, eau potable, assainissement et électricité) avoisineraient les 30.000.000.000 FCFA. D'autres infrastructures collectives sont prévues pour la province :

- construire /réhabiliter des bureaux et résidences des autorités administratives (Préfecture), y compris les équipements (coûts estimés à 1.200.000.000 FCFA pour Mongo, Bitkine et Chinguil) ;
- construire un marché à bétail à Mangalmé (coûts estimés à 300.000.000 FCFA) ;
- réhabiliter des micro-barrages : Abtouyour (Moukoulou) et Mangalmé (Midjuir) (coûts estimés à 1.000.000.000 FCFA).

La construction d'étangs pour la pisciculture dans le département de Barh Signaka, d'Abtouyour et de Garada pourrait être envisagée à des coûts estimés à 200.000.000 FCFA.

Dans le domaine du tourisme, il s'agira également de :

- construire des maisons de culture pour la promotion des rites traditionnels (Bitkine et Mangalmé) (coûts estimés à 1.000.000.000 FCFA) ;
- construire un camp de passage à vocation éco touristique (coûts estimés à 700.000.000 FCFA) ;

Les priorités pour le développement du secteur minier s'articuleront autour de la prospection quant à l'or (Bitkine : Kourmou, Bolong, lelé ; Melfi : Gabil), le diamant (Melfi : Marguia) et le cuivre (Melfi : Marguia). Pour ce faire, sur la durée 2022 et 2032 de mise en œuvre du SPAT, les dépenses sont estimées de 880.000.000 FCFA pour des levés géologiques, géophysiques et géochimiques.

Synthèse de l'atelier national de validation du SPAT du Guéra - Actions de développement complémentaires proposées et à mettre en œuvre par les administrations sectorielles

Domaines sectoriels	Actions de développement complémentaires proposées et à mettre en œuvre par les administrations sectorielles
Agriculture, Elevage, Cueillette, Produits forestiers non ligneux	<p>Moderniser l'agriculture et outiller les agriculteurs</p> <p>Domestiquer les espèces sources de PFNL</p> <p>Promouvoir les engrains biologiques</p> <p>Prévoir une banque d'aliments de bétail</p> <p>Créer un centre d'expérimentation pour améliorer les races locales</p> <p>Prévoir des dépôts provinciaux des produits vétérinaires</p>
Santé	<p>Prendre en compte en santé en milieu nomade</p> <p>Construire 18 centres de santé dans la province du Guéra</p> <p>Doter des formations sanitaires en équipements médicotechniques et renforcer les capacités du personnel à leur utilisation.</p>
Education	<p>Prendre en compte l'éducation en milieu nomade</p> <p>Construire un centre de formation technique dans chaque département</p> <p>Former les maîtres communautaires existants pour les rendre efficaces et performants</p> <p>Appuyer les écoles privées et conventionnées dans le respect du programme national d'enseignement</p>
Affaires sociales	<p>Rendre opérationnels les Centres d'écoute existants de Bitkine et Mongo et en créer trois autres dans les autres Départements à savoir Mangalmé, Barh Signaka et Garada</p> <p>Construire et rendre opérationnel un centre social et jardin d'enfant à Mangalmé, Barh Signaka et Garada</p> <p>Créer des centres d'alphabétisation fonctionnels dans les cinq Départements</p> <p>Créer des Centres de récupération, rééducation et réinsertion des jeunes désœuvrés dans les cinq Départements</p> <p>Créer des crèches dans chaque Département</p> <p>Construire une maison de la Femme du Guéra</p> <p>Redynamiser et doter le service de l'enseignement ménager au sein des centres sociaux</p> <p>Développer la transformation des produits locaux tels que la farine enrichie, le sirop etc.</p> <p>Créer des centres de loisirs et des centres d'accueil psycho-social</p> <p>Création des antennes sociales dans les chefs-lieux de canton,</p> <p>Installer et réhabiliter des ouvrages hydrauliques au sein des centres sociaux et jardins d'enfants</p>

	Renforcer la capacité des organisations féminines en communication pour le changement de comportement en matière de la scolarité de la jeune fille et en vulgarisation de la Loi 006 du 14 mars 2015, portant interdiction de mariage précoce
Equité et genre	<p>Appuyer les organisations féminines, mixtes et jeunes</p> <p>Créer des unités de transformation des produits locaux, à savoir le sésame, arachide, niébé, miel etc. et les produits agricoles, halieutiques et cueillettes.</p> <p>Développer le tourisme</p> <p>Fournir des matériels et équipements agro-sylvo pastoraux et halieutiques pour renforcer les organisations féminines, mixtes et jeunes</p> <p>Créer des cliniques pour lutter contre les différentes formes de violences basées sur le genre</p> <p>Appuyer les organisations féminines, mixtes et jeunes dynamiques en technique touristique</p> <p>Octroyer des moyens de transport tels que charrettes</p> <p>Octroyer des moulins pour l'allègement de tâches ménagères</p> <p>Octroyer des matériels aratoires tels que pioches, pèles, arrosoirs et les semences améliorées pour le maraîchage</p>
Mines et Pétrole	<p>Outiller les exploitants des nouvelles techniques moderne d'exploitation de l'or</p> <p>Renforcer la capacité des artisans de l'or (exploitation artisanale et semi-mécanisée) quant aux nouvelles techniques adaptées</p> <p>Prévoir, en cas d'interdiction d'utilisation du cyanure et du mercure, l'utilisation des substituts tels que le Borax, sel moins nocif pour la santé des populations et de l'environnement</p> <p>Sensibiliser sur les dangers liés aux substances dangereuses nocives pour la santé humaine</p> <p>Prévoir le recensement des artisans miniers</p> <p>Faire l'inventaire minier de la Province du Guéra</p> <p>Prévoir la mise en place d'un Comité de Gestion des 5% de revenus d'extraction minière destinés à la zone productrice</p> <p>Favoriser et développer le recrutement local</p> <p>Faire participer la population locale à toute la chaîne de Valeur (extraction-Production-commercialisation)</p> <p>Sensibiliser et informer les artisans, la population locale sur les textes réglementant le secteur minier</p> <p>Organiser les artisans en groupements ou coopératives</p> <p>Interdire dans l'exploitation aurifère le travail des enfants</p> <p>Mettre un comité de suivi spécifique relatif aux activités minières de la Province</p>
Infrastructures, équipements collectifs, urbanisme, habitat	<p>Veiller à l'entretien des routes en débloquant le fond de péage et de taxe sur les carburants</p> <p>Produire un plan de prévention de risques(PPR)</p>

	<p>Renforcer la capacité des délégations du MAFDHU et des Infrastructures à jouer pleinement son rôle en matière d'urbanisation</p> <p>Réhabiliter les barrages et construction de nouveaux barrages pour alimenter les nappes</p> <p>Prévoir un drainage de ruissèlement des nappes jaillissantes vers un bassin versant qui permettra à la culture maraîchère d'accroître sa production.</p>
Environnement	Réactualiser le décret de la création de réserve de faune d'Aboutelfane
Tourisme	Le mont Guera et d'Abtouyour sont à la fois culturel et touristique
Mécanisme et outils de mise en œuvre et de suivi évaluation du SPAT	<p>Mettre dans la feuille de route la formation sur l'élaboration du Budget Programme et sur la technique de recherche de financement</p> <p>Intégrer dans la feuille de route l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources</p> <p>Intégrer dans la feuille de route un plan de financement échelonné sur la période du SPAT</p> <p>Adopter une stratégie efficace de communication pour l'appropriation du SPAT et susciter l'adhésion des bailleurs</p> <p>Traduire dans les faits les stratégies de communication avec le bulletin d'information, les spots publicitaires, et créer un site web pour la visibilité des actions</p> <p>Déterminer le seuil des fonds à allouer par les ONG/Projet au CPA/CDA/CLA pour le suivi du SPAT</p> <p>Organiser un mini forum sur la vulgarisation du SPAT et diffusion de l'outil à l'intention des acteurs</p> <p>Organiser les journées portes ouvertes en vue de promouvoir le contrôle citoyen des actions publiques</p> <p>Former les acteurs sur les procédures de passation des marchés</p>